

Université Assane Seck - Ziguinchor



**UFR des Lettres, Arts et Sciences Humaines
Département de Langues Étrangères Appliquées**

MÉMOIRE DE MASTER

Intitulé du Master : Coopération Internationale et Développement Local

**SUJET : La coopération décentralisée comme stratégie de
développement local dans le département de Matam : cas du projet
SEAUDEL**

Présenté par :

M^{lle} Coumba GAYE

Sous la direction de :

D^r Baboucar DIOUF

Maître de Conférences Titulaire

Membres du jury :

Président du jury : Monsieur Eugène TAVARES Professeur Assimilé UASZ

Directeur de recherche : Monsieur Baboucar DIOUF Maître de Conférences Titulaire UASZ

Examineur : Monsieur Paul DIEDHIOU Professeur Assimilé UASZ

Examineur : Monsieur Alexandre COLY Maître de Conférences Titulaire UASZ

Année universitaire : 2021-2022

DÉDICACE

Je dédie ce travail de longue haleine à :

o mes défunttes Grand-Mères, Mame Bintou Samb et Mame Fatou Diop ;

o ma regrettée sœur Soxna Fatou Lô et à ma tante, Saphietou Diop.

Que la terre leur soit légère !

REMERCIEMENTS

Avant toute chose, je tiens à exprimer l'ineffable de mes remerciements et ma reconnaissance à ma famille, mon socle, particulièrement à mon guide, mon père ; à mes deux mères qui ne cessent de me couvrir de leur amour ; à mes demi-sœurs et mes demi-frères ; à mes cousines et cousins.

Suite à cela, je tenais à remercier les personnes qui ont, de près ou de loin, apporté conseils, motivations et connaissances pour la réalisation de ce mémoire.

À cet égard, je tiens à exprimer toute ma gratitude à mon directeur de recherche, D^r Baboucar Diouf. Merci d'avoir accepté de diriger ces recherches et de m'accompagner dans ce travail, mais aussi à Monsieur Mouhamadou Thiam de l'ADOS, pour m'avoir accueillie, orientée durant mon séjour à Matam. Votre générosité n'a d'égal que votre disponibilité !

Je remercie également tous le personnel et les enseignants-chercheurs de l'UFR LASHU, particulièrement ceux du département de LEA. Mes remerciements vont tout autant à l'endroit de toutes les personnes ressources de Matam pour les informations précieuses mises à ma disposition, spécialement à l'équipe d'ADOS, au Chef de service de l'ANSD Matam, M. Moustapha Tall, au Conseiller Départemental de Matam, M. Hamidou Sow, au Conseiller Municipal de Bokidiawé, M. Babacar Thiam, aux Chefs de villages de Doumga Rindiaw et de Thiéhèl Sébé, respectivement MM. Alassane Sy et Sanar Fédior, et au Responsable des Entrepreneurs Agricoles, M. Oumar Ly.

Pour leur accueil chaleureux et leur convivialité, je ne peux cesser d'exprimer ma gratitude à mes familles d'accueil à Matam (familles Fall et Ly). Avec elles, j'ai compris que la famille n'est pas seulement biologique !

Inoubliables sœurs de cœur, Féliciana Bapisene, Ivana Jeanine Kanfany, Fatoumata Binta Diallo, Yaye Sala Touré, Amina Diop, Khadija Diaw, je vous remercie pour ces belles années d'amitié !

Mes remerciements vont également à l'endroit de :

- o Ma grande-sœur Khoudia Gaye, mon amour inconditionnel, ma béatitude ;
- o Mes amis d'enfance depuis Saint-Louis, spécialement à Fatou Sow Diouck ;
- o A mes « filles » de la RUF Résidence, qui m'affectionnent tant (Wassila Yusufu, Maguette Aw, Lucie Diatta, Aram Samb, Yacine Mbaye) ;
- o Mme Abiana Senghor de la RUF Résidence, une figure maternelle, ainsi que toutes les résidentes ;

- o Mes belles rencontres à Ziguinchor, je veux citer mon alter ego, Adama Gnilane Niom, Aminata Seck, Ousmane Dieng, Malick Ka, Cheikh Sidya, Regina, Néné, Mariama, Amar, Varane, bref toute la promo LEA 2016 ;
- o Adama Ndiaye et Joseph Antoine Maréna pour leurs conseils et enseignements ;
- o Amadou Dème et Mouhamed Diouf pour leur soutien de tous les jours ;
- o Mes frères et sœurs Voshing de Saint-Louis à Ziguinchor, en passant par Thiès ;
- o Mes Maîtres (Maîtres Tahirou, Serigne Mamour, Mouhamed Niang, Elhadji Sarr) qui m'ont inculqué respect, discipline et contrôle de soi ;
- o Ma référence Madame Nanitelamio et son époux, Monsieur Nanitelamio ;
- o « Ziguinchor », la ville naturelle, la ville culturelle, la ville qui a accueilli une jeune fille désarmée qui en avait plein dans le cœur. Tu m'as vue grandir en sagesse et en maturité ! ;
- o « Matam », cette ville tant appréhendée, mais qui a été mon coup de cœur ;
- o « Saint-Louis », ma fierté !

Enfin, à cette personne qui m'appelle affectueusement As'Shams Wal'Qamar. Il y a des rencontres qui changent toute une vie, la nôtre sera à tout jamais la meilleure !

RÉSUMÉ

Particulièrement vulnérable, le département de Matam est caractérisé par une insécurité alimentaire, un accès aux services sociaux de base limité (eau, éducation, santé), un taux d'immigration important et des conditions climatiques défavorables. Compte tenu de cette situation économique et sociale, l'idée d'élaborer des stratégies de développement prévalait, d'autant plus que la décentralisation, constituant une forme de régulation socio-économique, accordait certaines responsabilités aux collectivités locales.

Ce mémoire présente une prospection sur le lien entre la coopération décentralisée et le développement local. En effet, l'étude s'articule autour de l'analyse de la contribution de la coopération décentralisée sur le développement local du département de Matam. D'ailleurs, pour évaluer l'apport de ce type de coopération sur le département de Matam, nous avons étudié la performance du projet SEAUDEL, mis en œuvre dans les termes du partenariat entre les collectivités de Matam et de l'Ardèche.

Les analyses qualitatives et quantitatives nous ont permis d'identifier les impacts et les limites dudit projet sur le développement local de la commune de Bokidiawé. Il en résulte que les recherches documentaire et empirique menées confirment la thèse selon laquelle la coopération décentralisée est un atout majeur tant sur le plan social qu'économique.

Mots-clés : Ardèche, Bokidiawé, coopération décentralisée, décentralisation, développement local, Matam, projet, SEAUDEL, stratégie.

ABSTRACT

Particularly vulnerable, Matam department is characterized by food insecurity, limited access to basic social services (water, education, health), a high rate of immigration and unfavorable climatic conditions. Given this economic and social situation, the idea of drawing up development strategies prevailed, especially since decentralization, as a form of socio-economic regulation, accorded certain responsibilities to local authorities.

This MA presents an exploration of the link between decentralized cooperation and local development. Indeed, the study is based on the contribution analysis of decentralized cooperation to local development in the Matam department. To assess the contribution of this type of cooperation to the Matam department, we studied the performance of the SEAUDEL project, implemented under the terms of partnership between Matam and Ardeche local governments.

Qualitative and quantitative analyses have allowed us to identify the impacts and limitations of this project on local development in the municipality of Bokidiawé. As a result, the documentary and empirical research confirm the thesis that decentralized cooperation is a major social and economic asset.

Key words : Ardeche, Bokidiawe, Decentralized Cooperation, Decentralization, Local Development, Matam, Project, SEAUDEL, Strategy.

RESUMEN

Especialmente vulnerable, el departamento de Matam se caracteriza por una inseguridad alimentaria, un acceso limitado a los servicios sociales básicos (agua, educación, salud), una tasa de inmigración importante y condiciones climáticas desfavorables. Habida cuenta de esta situación económica y social, prevalecía la idea de elaborar estrategias de desarrollo, tanto más cuanto que la descentralización, que constituía una forma de regulación socioeconómica, concedía ciertas responsabilidades a las colectividades locales.

Esta memoria presenta una prospección sobre el vínculo entre la cooperación descentralizada y el desarrollo local. En efecto, el estudio se articula en torno al análisis de la contribución de la cooperación descentralizada al desarrollo local del departamento de Matam. Por otra parte, para evaluar la contribución de este tipo de cooperación al departamento de Matam, hemos examinado el rendimiento del proyecto SEAUDEL, aplicado en los términos de la asociación entre las comunidades de Matam y Ardèche.

Los análisis cualitativos y cuantitativos nos han permitido identificar los impactos y los límites de dicho proyecto sobre el desarrollo local del municipio de Bokidiawé. De ello, se desprende que las investigaciones documentales y empíricas realizadas confirman la tesis según la cual la cooperación descentralizada es un activo importante tanto en el plano social como económico.

Palabras claves : Ardèche, Bokidiawé, cooperación descentralizada, descentralización, desarrollo local, estrategia, Matam, proyecto, SEAUDEL.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ADOS : Ardèche Drôme Ouro-Sogui Sénégal ;

AFD : Agence Française de Développement ;

ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rurale ;

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie ;

APD : Aide Publique au Développement ;

ARD : Agence Régionale de Développement ;

ASUFOR : Association des Usagers de Forages ;

AVSF : Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières ;

BBC : British Broadcasting Corporation ;

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie ;

CGCL : Code Général des Collectivités Locales ;

CNR : Compagnie Nationale du Rhône ;

CO₂ : Dioxyde de Carbone ;

DAC : Domaines Agricoles Communautaires ;

DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale ;

DHR : Division Hydraulique Régionale ;

DR : Dounga Rindiaw

DRDR : Direction Régionale du Développement Rural ;

ETIC :	Études-Travaux-Ingénierie-Conseils
FAO :	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture ;
GIE :	Groupement d'Intérêt Économique ;
IDH :	Indice de Développement Humain ;
INSEE :	Institut National de la Statistique et des Études Économiques ;
IPH :	Indice de Pauvreté Humaine ;
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Économiques ;
ODD :	Objectifs de Développement Durable ;
OFOR :	Office des Forages Ruraux ;
OMD :	Objectifs Millénaires du Développement ;
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé ;
ONG :	Organisation Non Gouvernementale ;
ONU :	Organisation des Nations Unies
P2RS :	Programme multinational de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel ;
PADAER :	Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entrepreneuriat Rural ;
PDD :	Plan Départemental de Développement ;
PHAR :	Programme Hydraulique et Assainissement Régional ;

PIB :	Produit Intérieur Brut ;
PIC :	Plan d'Investissement Communal ;
PME :	Petites et Moyennes Entreprises ;
PSE :	Plan Sénégal Émergent ;
RESACOOP :	Réseau d'Appui à la Coopération ;
RGPHAE :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage ;
SAED :	Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta du Fleuve Sénégal ;
SEAUDEL :	Soleil EAU et Développement Économique Local ;
SIPA :	Société d'Intensification de la Production Agricole ;
SRSD :	Service Régional de la Statistique et de la Démographie ;
TDR :	Termes de Référence ;
TS :	Thiéhel Sébé
USAID :	Agence des États-Unis pour le développement international.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : phase évolution de la coopération décentralisée ;

Figure 2 : carte du département de l'Ardèche ;

Figure 3 : départements de la région de Matam ;

Figure 4 : les zones éco-géographiques de Matam.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution du cadre de vie des pays pauvres grâce à l'APD ;

Tableau 2 : liste des personnes enquêtées ;

Tableau 3 : liste récapitulative de la taille de l'échantillon ;

Tableau 4 : réalisations dans le cadre de la coopération décentralisée Ardèche Matam ;

Tableau 5 : le plan de financement du projet SEAUDEL ;

Tableau 6 : activités de l'échantillon avant le projet SEAUDEL ;

Tableau 7 : production (en kg) à la récolte de DR ;

Tableau 8 : production (en kg) à la récolte de TS ;

Tableau 9 : amélioration à faire sur le projet ;

Tableau 10 : activités de l'échantillon non bénéficiaire du projet ;

Tableau 11 : tableau synoptique de l'état de la commune avant/après SEAUDEL ;

Tableau 12 : performances avant et après intégration du solaire ;

Tableau 13 : analyse des résultats par rapport aux ODD.

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : estimation de réussite du projet ;

Graphique 2 : estimation de revenu de l'échantillon bénéficiaire avant le projet ;

Graphique 3 : estimation de revenu de l'échantillon bénéficiaire après projet ;

Graphique 4 : estimation de revenu de l'échantillon non bénéficiaire ;

Graphique 5 : à la connaissance d'ADOS par les non bénéficiaires ;

Graphique 6 : à la connaissance du projet par les non bénéficiaires.

SOMMAIRE

DÉDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
RÉSUMÉ	iv
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	vii
LISTE DES FIGURES	x
LISTE DES TABLEAUX	xi
SOMMAIRE	xiii
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE : CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE	4
Chapitre I : Cadre théorique	5
Chapitre II : Cadre méthodologique	27
DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATIONS DU CADRE DE L'ÉTUDE ET DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	33
Chapitre I : présentation du cadre de l'étude	34
Chapitre II : présentation de la coopération décentralisée Ardèche-Matam	54
TROISIÈME PARTIE : CADRE ANALYTIQUE DE L'ÉTUDE DE CAS, VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES ET RECOMMANDATIONS	63
Chapitre I : étude de cas : projet SEAUEDEL	64
Chapitre II : présentation des résultats, vérification des hypothèses, discussion et recommandations	80
CONCLUSION	104
BIBLIOGRAPHIE	107
ANNEXES	115
TABLE DES MATIÈRES	132

INTRODUCTION

Le développement local axé sur un espace bien défini : le territoire local, implique des ressources humaines, matérielles et financières. Sur la base de ces ressources, la communauté locale, dans une logique de gestion participative et commune, cherche à augmenter le bien-être de sa population. Tel est le principe du développement local. Né en France, le concept voit le jour à la suite d'une prise de conscience que « les politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre pour corriger les grands déséquilibres géographiques et socio-économiques ne pouvaient trouver leur pleine efficacité qu'en s'appuyant sur une structuration des populations locales, propice à une mise en mouvement de la société civile » (Deberre 2007, 46). Il est vrai également que le débat de la mondialisation vient s'imposer dans l'évolution du développement local. En effet, ce phénomène qui impose la « compétitivité spatiale » (Dumont *et al.* 2002, 835), exige indubitablement une « valorisation des espaces locaux » (*Ibid.* 810). Le développement local devient donc un mouvement aux dimensions culturelle, économique et sociale qui doit s'inscrire dans une zone géographique, se concordant tout de même au contexte évolutif qu'engendre la mondialisation (*Ibid.* 820).

Toutefois, les politiques de développement n'offraient pas un cadre propice à ce type de développement. Les mesures prises privilégiaient le plus souvent le développement global. Au Sénégal par exemple, le développement « par le haut » nourrissait la conception du développement national par le pouvoir central. Mais très vite, les politiques publiques ont tendance à tisser leur toile sur l'ensemble du territoire. La décentralisation vient en appui et a progressivement élargi le champ d'application du développement. À cet effet, Totté affirme que « le discours sur le développement a beaucoup changé au cours des vingt dernières années parallèlement à la remise en cause du rôle de l'État et la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel et de la décentralisation » (Totté *et al.* 2003, 408). Aujourd'hui, les collectivités locales rassemblent les prérogatives d'élaborer et de mettre en œuvre leur propre plan de développement.

Notre zone d'étude a d'ailleurs vite compris qu'elle est responsable et porteuse de son développement socio-économique. L'aridité, l'enclavement, le faible pouvoir d'achat, l'immigration, faible accès aux services sociaux de base, etc., autant d'enjeux pour lesquels le département de Matam trouve des points d'appui dans la coopération décentralisée. C'est dans ce contexte que la commune de Bokidiawé, à travers le projet SEAUDEL, traite la question de l'hydraulique et du développement du tissu économique par un projet co-porté avec la collectivité de l'Ardèche.

Au regard de la question de recherche principale formulée comme suit : « la coopération décentralisée a-t-elle un impact sur le développement local dans le département de Matam ? », ce mémoire portera particulièrement sur une étude de cas, pour analyser l'impact de la coopération décentralisée sur la qualité de vie des habitants de la commune de Bokidiawé dans le département de Matam. Pour ce faire, le travail s'articulera sur trois parties :

- La première partie sera consacrée au cadre théorique (chapitre 1) pour proposer le contexte et la problématique du sujet, la définition des concepts clés, les objectifs et hypothèses de recherche, la justification du choix du sujet et sa pertinence et enfin à la revue des différents écrits sur les questions autour de la coopération décentralisée et du développement local. Elle sera également consacrée à la méthodologie de recherche (chapitre 2) pour collecter, traiter et analyser les données.
- La deuxième partie concernera la présentation des différentes zones d'étude (chapitre 1) tels les départements de l'Ardèche et de Matam, de la commune de Bokidiawé et de l'ADOS, l'opérateur qui met en relation les différents acteurs du partenariat. Ainsi que la présentation de la coopération Ardèche-Matam, pour répondre à cette question spécifique « dans quel cadre s'est instituée la coopération décentralisée des collectivités locales de Matam et de l'Ardèche ? ».
- La troisième partie traitera l'étude de cas, notamment, le projet SEAUDEL, mis en œuvre dans le cadre de la coopération décentralisée Ardèche-Matam (chapitre 1). Elle présentera aussi les résultats obtenus lors de nos enquêtes de terrain (chapitre 2), pour ensuite vérifier et discuter les hypothèses formulées plus tôt, et finir par des recommandations à l'endroit de tous les acteurs concernés.

**PREMIÈRE PARTIE : CADRES THÉORIQUE ET
MÉTHODOLOGIQUE**

Chapitre I : Cadre théorique

Ce premier chapitre aborde essentiellement l'approche théorique du sujet de recherche. Elle concerne les généralités sur les thèmes de la décentralisation, du développement local et de la coopération décentralisée. L'objet est d'abord de définir le contexte du sujet, sa problématique pour en déduire les questions de recherche et les concepts clés du sujet. Ensuite, il faudra déterminer les objectifs et hypothèses de recherche ainsi que la justification du choix de ce thème et sa pertinence. Enfin, nous nous intéresserons aux différents écrits abordant ces thématiques, pour former la revue littéraire.

Section 1 : Problématique

1-1 Contexte du sujet

De prime abord, un déséquilibre est remarqué au lendemain des indépendances africaines. Léopold Sédar Senghor¹ parle alors du non accès à la souveraineté économique des pays africains, mais qui restent placés dans la dépendance des pays industrialisés. Il parle également de difficultés économiques et sociales liées à l'endettement, au problème de sous-développement, etc. Cette situation qualifiée de « dramatique » par le premier Chef de l'État du Sénégal, a suscité de la part des peuples jadis colonisés, une volonté de se reconstruire. La reconstruction portait sur des projets de redressement économique, politique, social et culturel. Le panafricanisme en fait un exemple typique avec l'idée de rallier les pays africains vers une intégration économique.

Cependant, la décolonisation n'était qu'une façade non éclairée de par sa complexité et sa façon incomplète. En effet, on sent toujours la présence des anciennes métropoles. Les nouvelles nations n'avaient que leur politique autonome et voyaient leur économie se tenir en laisse par ces anciennes métropoles. Le système économique mondial est contrôlé par les puissances industrielles du Nord et construit à leur image. Ce qui engendre une dépendance des pays sous-développés vis-à-vis des occidentaux et influencera les relations entre le Nord et le Sud. Ces relations consistent, en quelque sorte, à la promotion des politiques de développement.

Cette idéologie de développement vise à convertir la production classique de base des sociétés du Sud en une production économique plus performante et rentable. Mais, l'absence de moyens et de

¹ Léopold Sédar Senghor fait le premier bilan huit ans après la vague d'indépendances de 1960, lors de son interview sur le perron de l'Elysée.

connaissances dans les pays du tiers monde² est un fait présent, conduisant à faire appel au savoir et savoir-faire des puissances du Nord. Ces dernières assistent, contrôlent leur production et ont une mainmise sur leur économie. Cette implication n'est pas sans conséquences, car il s'en est suivi des complications. En effet, la nouvelle politique de développement adoptée par les pays demandeurs, notamment africains, traîne toujours des lacunes : on ne parlera pas de progrès, ni d'amélioration des conditions de vie, ni du bien-être des populations, mais plutôt d'un revenu national déficient et d'un pouvoir d'achat de la population toujours faible, surtout dans le monde rural. Comme interprétation, la politique de développement n'a pas réussi à l'Afrique. Au contraire, elle se voit plongée dans une impasse économique. Par ricochet, la pauvreté sévit dans ce continent et reste difficile à traduire en politiques efficaces.

En ayant bien pesé la question, cette pauvreté découle également d'un long processus qu'est la mondialisation. Cette dernière désigne un processus d'intensification des relations sociales planétaires (Laidi 2001, 5), qui se traduit par « l'accélération des mouvements et échanges (d'êtres humains, de biens et de services, de capitaux, de technologies ou de pratiques culturelles) sur toute la planète »³. Ces experts soutiennent que la mondialisation entraîne un niveau d'interaction croissant et d'intensification des échanges et flux entre les différentes régions et populations du globe, d'où son appellation de « Village Planétaire »⁴. Pour certains, la mondialisation est inhérente à la nature humaine. Cette nécessité est expliquée par le fait de ressentir le besoin de communiquer de plus en plus. Pour l'Historien Christophe Bayly (2007), elle aurait débuté bien avant la révolution industrielle (1830) et la colonisation, avec les flux commerciaux, les migrations religieuses et les échanges matrimoniaux transfrontaliers. La mondialisation « archaïque » (Bayly 2007, 9) consistait déjà à la construction de routes commerciales, au développement d'échanges culturels par les différentes civilisations. Elle a aussi vécu des phénomènes migratoires qui ont contribué à des échanges entre les populations. Dans son article « Qu'est-ce que la

² Tiers-monde : terme fondé en 1952 par le démographe Alfred Sauvy, qui désignait pendant la guerre froide, l'ensemble des pays les plus défavorisés qui n'appartenaient ni au monde occidental capitaliste développé (premier monde), ni au bloc communiste (deuxième monde). Considéré comme défavorisant, il est remplacé aujourd'hui par l'appellation Pays En Voie de Développement ou Pays en Développement.

³ Définition donnée par *YOUMATTER*, mouvement de journalistes qui publient des articles en ligne traitant des phénomènes de la société. <https://youmatter.world/fr/definition/mondialisation-definition-consequence-histoire/> (consulté le 25/10/2022).

⁴ Le village planétaire ou village global (en anglais Global Village) est une expression de Marshall McLuhan, tirée de son ouvrage *The Medium is the Massage* paru en 1967, pour qualifier les effets de la mondialisation, d'un phénomène d'intégration, voire de fusion.

mondialisation ? », Sylvie Brunel affirme que la mondialisation s'est surtout accélérée grâce aux projets technologiques en matière de transports et de communication par le biais des NTIC. C'est particulièrement dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle que les échanges mondiaux se sont accélérés au point que l'on finisse par employer le terme « mondialisation ». Sur le plan de son fonctionnement, la mondialisation embrasse tout autant la circulation des biens et services que d'autres volets tels que soulignés par *Youmatter* :

- La **mondialisation économique** concerne le développement des échanges commerciaux, avec des acteurs transnationaux comme les entreprises transnationales,
- La **mondialisation financière** consiste à l'émergence d'une finance mondiale avec échanges financiers internationaux, échanges monétaires,
- La **mondialisation culturelle** : c'est l'interpénétration des cultures dans toute leur diversité, mais aussi l'émergence d'une culture mondialisée,
- La **mondialisation politique** : elle est le développement et l'influence significative des organisations internationales telles que l'ONU ou l'OMS, ainsi que les ONG,
- La **mondialisation sociologique** compose la circulation de l'information en temps réel, interconnexion et interdépendance des événements,
- La **mondialisation géographique** : nouvelle organisation et hiérarchisation des différentes régions du monde en constante évolution⁵.

Par ailleurs, la globalisation a une influence et des effets considérables sur la réalité des sociétés contemporaines et des conséquences marquées dans presque tous les domaines. Parmi ces conséquences, on peut d'ailleurs distinguer les plus visibles, celles économiques. Elles sont positives comme négatives. Vu sur le côté positif, la mondialisation a entraîné une nette augmentation des échanges commerciaux et économiques, mais également une multiplication des échanges financiers. Cette accélération des échanges a été à l'origine d'une forte croissance économique mondiale. Elle a également permis un développement industriel global rapide et la création de nombreuses richesses économiques. Toutefois, la mondialisation est loin d'être homogène ; elle a installé une inégale répartition des revenus, voire de développement : « Certains acteurs [...] bénéficient plus des phénomènes de la mondialisation, tandis que d'autres sont parfois perçus comme des perdants »⁶. Les puissances industrielles tirent leur maximum de profit alors que les pays du tiers monde, notamment l'Afrique, sont toujours à la traîne. La pauvreté perdure et les demandes d'aide se multiplient.

⁵ <https://youmatter.world/fr/definition/mondialisation-definition-consequence-histoire/> (consulté le 25/10/2022 à 16h20').

⁶ <https://youmatter.world/fr/definition/mondialisation-definition-consequence-histoire/> (consulté le 25/10/2022 à 17h00').

En outre, la productivité industrielle qui est à la fois un moteur et la conséquence principale de la mondialisation a aussi des conséquences environnementales majeures : la déplétion des ressources naturelles, la déforestation, la destruction des écosystèmes. Il faut reconnaître que le phénomène de la mondialisation a généré une forte croissance des industries. Parallèlement, il a entraîné une intensification des productions des usines les plus polluantes. Et donc, la mondialisation est accusée d'être la principale cause actuelle de la dégradation de l'environnement (El Kadiri *et al.*, 2009, 20). De surcroît, le développement massif du transport, qui a été à la base de la globalisation, est aussi responsable des problèmes environnementaux comme l'émission des gaz à effet de serre, le réchauffement climatique, l'acidification des océans et la pollution de l'air. Ces derniers constituent des problèmes majeurs qui gangrènent le développement de l'Afrique du fait de sa vulnérabilité face à ces fléaux. Leurs risques sur la production agricole, la sécurité alimentaire, les ressources en eau et les services écosystémiques auront probablement des conséquences de plus en plus graves sur les populations et sur les perspectives de développement durable en Afrique. En fait, selon les experts dans ce domaine, le changement climatique est l'un des problèmes environnementaux majeurs, d'autant plus que son évolution future et ses conséquences sont impossibles à prévoir avec exactitude. Il vient en grande partie de l'effet de serre, c'est-à-dire, la rétention excessive de l'énergie solaire dans l'atmosphère, du fait de la concentration trop importante de certains gaz, notamment le CO₂. Les principales sources de rejet du CO₂ sont la production industrielle, les transports et la déforestation. D'après eux, ces trois activités humaines existent indépendamment de la mondialisation, mais leur développement considérable au cours du XX^e siècle, en général, et au cours des dernières décennies, en particulier, est parfaitement lié à l'accentuation de la mondialisation. Compte tenu de tous ces facteurs, la production agricole ne pourrait pas connaître un essor.

Le phénomène du réchauffement climatique qui découle de la mondialisation a étalé ses conséquences jusqu'en Afrique, où il y prend une plus grande ampleur. Selon BBC⁷, au cours des décennies qui ont suivi les années 1960 et qui ont culminé en 1984, il y a eu une baisse des précipitations d'environ 30% dans l'ensemble du Sahel. Ce qui a entraîné la famine et la mort de centaines de milliers de personnes et le déplacement de plusieurs millions de personnes. Le Sénégal, un pays du sahel, a été très touché et « régulièrement soumis à de graves sécheresses »⁸.

⁷ British Broadcasting Corporation – Africa.

⁸ BBC, *op. cit.*

Selon les données de l'article de Roquet, 1968 et 1985 sont les dates extrêmes que l'on retient habituellement pour cette grande sécheresse. Il y a au moins trois périodes pendant lesquelles le déficit est particulièrement marqué, il s'agit de 1970-1973, 1976-1977 et 1983-1984. Depuis 1985, les déficits sont moins spectaculaires, mais il n'y a pas eu de retour à la normale. Toujours dans ses données, on voit que le Sénégal a connu des années de déficit importants, 1972, 1977 et surtout 1983, avec des déficits de l'ordre de 50% à 60%. Cette sécheresse est d'autant plus durement ressentie par les populations de la zone nord du pays, particulièrement dans la région de Matam. Elle est très affectée par le réchauffement climatique, par la déforestation et la sécheresse. Ces facteurs constituent des contraintes au développement du secteur de l'agriculture et de l'élevage, et ainsi au développement durable de la région. En effet, l'agriculture dite fluviale est, comme son nom l'indique, très dépendante du régime des précipitations. Mais, l'irrégularité des précipitations fragilise le secteur jusqu'à déteindre sur l'élevage avec comme conséquence la diminution du cheptel.

Par ailleurs, la zone est très touchée par le nomadisme de la population. Les habitants sont très mobiles, ce qui augmente considérablement le flux migratoire. Les flux sont essentiellement dirigés vers les pays de la sous-région ouest africaine et vers les pays industrialisés de l'Europe et de l'Amérique du nord. Le premier champ migratoire s'est élargi vers certains pays de l'Afrique centrale et de l'Afrique du Sud, caractérisant des courants migratoires extra régionaux essentiellement captés par le Gabon, le Congo et la République d'Afrique du Sud. De même, dans l'autre sens, les déplacements lointains de populations furent longtemps monopolisés par la France. Aujourd'hui, de nouveaux pays de destination sont apparus, traduisant ainsi une réorientation des flux. On constate que les dix premiers pays des Sénégalais se répartissent entre l'Europe occidentale (France, Italie, Espagne), l'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Gambie, Côte d'Ivoire, Mali), l'Afrique Centrale (Gabon, Congo) et l'Afrique du Nord (Maroc)⁹.

Plus particulièrement, selon les données de l'ANSD, la région de Matam présente un pourcentage de 15%, qui traduit une diffusion du comportement migratoire à l'intérieur de la société matamoise. Ce nombre constitue une préoccupation majeure. D'abord, à cause des drames qu'elle occasionne

⁹ ANSD. Situation Économique et Sociale Régionale 2017-2018.PDF, Matam, 2020.

le long des périples et routes migratoires dangereux ; mais, ensuite, à cause de la situation de dépeuplement qu'elle instaure dans les zones de départ.

1-2 Problématique de recherche

Le modèle administratif et organisationnel du Sénégal est construit sur un modèle historique. Ce modèle est le fruit d'une longue évolution organisationnelle qui a connu diverses mutations : d'abord, les provinces et royaumes au XVII^e ; ensuite, la période coloniale ; enfin, l'organisation territoriale actuelle (Diop 2006). Pendant la dernière phase de mutation, le Sénégal s'est engagé dans un processus de renforcement continu de décentralisation. Ce processus a abouti à la création de deux réformes réalisées respectivement en 1972 et en 1996. La première pose « l'acte précurseur des libertés locales plus affirmées, avec la création des communautés rurales, la promotion de la déconcentration et de la régionalisation » (Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013). La deuxième, « dans le souci d'accroître la proximité de l'État et la responsabilité des collectivités locales » (*Ibid.*), consacre la régionalisation, la création de communes d'arrondissements, le transfert de neuf (9) domaines de compétences aux collectivités locales¹⁰. Mais, avec le nombre de limites pesant encore sur sa réussite, il urge alors pour l'État d'innover afin de corriger les insuffisances. C'est sur cette lancée que l'État du Sénégal a mis en œuvre le projet d'une nouvelle réforme en 2013 : l'Acte III de la décentralisation.

Dans l'optique d'un renforcement du pouvoir central en diminuant les risques et les charges, d'appliquer la démocratie et la participation locale, l'État transfère plus de pouvoirs et de compétences aux collectivités locales. C'est un processus administratif et une politique publique qui font office de réponse à des problèmes de société. Par exemple, les écologistes, les gestionnaires des ressources naturelles la privilégient comme moyen de gestion et de renforcement dans l'équité et l'efficacité des ressources naturelles. La décentralisation est non seulement influencée par des pressions exogènes et par une volonté réformatrice et politique, mais aussi par des mouvements sociaux ou pression d'une demande sociale, par les particularités géographique et social du pays. Néanmoins, il y a une différence entre la décentralisation démocratique et la décentralisation administrative appelée « déconcentration ». Leur similarité ne réside que dans leur principal objectif. En effet, tous les deux constituent une politique qui vise au désengorgement de l'État et à

¹⁰ Ministère des collectivités territoriales du développement et de l'aménagement des territoires. « L'acte III de la décentralisation » <https://decentralisation.gouv.sn/services/lacte-iii-de-la-decentralisation/> (consulté le 28 janvier 2022 à 9h12').

la délégation de pouvoir. Si Francis Delperée les qualifie comme des « procédés d'organisation des services publics administratifs », Claude Carpentier apporte plus de précisions en parlant d'« un mouvement de transfert de pouvoirs assurés par le centre vers le local ». Cependant, elles restent différentes dans le sens où la déconcentration est un transfert administratif et intérieur du pouvoir dont la redevabilité est adressée à l'État, qui place ses acteurs et forme ses institutions : c'est un transfert de compétences administratifs avec maintien de la subordination hiérarchique (Février 1992, 93). Par contre, la décentralisation démocratique est un transfert de compétences aux acteurs locaux dûment élus et redevables à la population. Ici, on parlera de la création de centres de décisions indépendants (*Ibid.*). De plus, la décentralisation est associée à une politique discrétionnaire qui la rend effective. C'est la capacité de décider, d'agir, de sanctionner et de ponctionner sur son territoire d'action. Toutefois, elle forme l'une des faiblesses du processus de la décentralisation. Les élus locaux ont des responsabilités, cependant ils n'ont pas le pouvoir absolu et la faculté de décider ou d'accomplir des actions sans l'aide ou l'autorisation de l'État. Cette mainmise représente un frein et affaiblit les compétences transférées. Déjà, la composition des conseils est défailante : seuls les 2/3 étaient élus et le 1/3 est d'une légitimité administrative et politique.

De manière générale, la décentralisation en Afrique est résultante de plusieurs facteurs. Elle est marquée par le poids des héritages coloniaux, par le souci de la construction d'État/ Nation viables mais surtout par les contraintes de sous-développement. Ainsi, chaque nation impose son propre modèle. Le Sénégal, par exemple, adopte le modèle centralisé vertical et hiérarchique. En d'autres termes, le pouvoir reste central, néanmoins, des compétences sont transférées aux collectivités territoriales. Les compétences reçues sont dans les domaines suivantes : environnement et gestion des ressources naturelles, santé population et action sociale, jeunesse sports et loisirs, culture, éducation alphabétisation, promotion des langues nationales et formation professionnelle, planification, aménagement du territoire, urbanisme et habitat, assainissement (Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013). Cependant, la décentralisation a consacré le transfert de compétences sans pour autant faire objet de transferts financiers suffisants. Ces derniers devraient progresser de manière significative pour permettre aux collectivités de mettre en œuvre leurs prérogatives. C'est dans ce contexte de difficultés économiques et financières liées à la décentralisation que la préoccupation devient grandissante et qu'il s'avère nécessaire d'exploiter au maximum les opportunités de la coopération décentralisée.

Dans cette perspective, l'article 19 du Code Général des Collectivités Locales stipule que

Dans les conditions prévues par le présent code, les collectivités locales peuvent, dans le cadre de leurs compétences propres, entreprendre des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités locales des pays étrangers ou des organismes internationaux publics ou privés de développement¹¹.

Cette loi de l'État offre l'opportunité et encourage les collectivités territoriales du pays à nouer des partenariats avec celles du Nord, dans une thématique de coopération décentralisée. La spécificité d'une coopération décentralisée réside dans les motivations, les orientations sectorielles, les types de partenaires impliqués, les modes d'intervention. C'est-à-dire que chaque type de coopération décentralisée est défini par le contexte, le besoin et les acteurs. Mais, en premier lieu, c'est la participation d'une collectivité territoriale comme organisation politique de base qui donne un sens particulier à la coopération décentralisée. Cette forme de coopération cherche une meilleure liaison entre différentes collectivités locales entraînant, par conséquent, l'implication des différentes structures et acteurs à travers une synergie des forces locales. Grâce à la coopération décentralisée, les collectivités locales peuvent nouer des relations de partenariat qui peuvent prendre en considération les spécificités et les exigences locales de chacune des parties dans la promotion d'un développement durable. Cette volonté de progrès nécessite non seulement un investissement, mais aussi une démarche technique qui vise à rendre un territoire propice au développement. Également, elle nécessite des moyens et méthodes concourant à l'élaboration et à la conduite d'un projet territorial, en vue de son développement et/ou de sa modernisation dans les domaines économique, social, culturel, etc.

Particulièrement, le développement local de notre zone d'étude est très pris au sérieux, car elle est victime d'énormes contraintes de développement (accès à l'eau, accès aux marchés pour la commercialisation, problème de conservation et de transformation des produits, accès aux facteurs de production, la situation climatique, l'aridité, la mobilité de la population, l'enclavement de la zone, etc.). D'où cette volonté politique très affirmée que fait preuve l'État en encourageant les collectivités à solliciter des partenariats. Les acteurs locaux sont très actifs, ils se mobilisent et s'organisent pour booster les institutions à accélérer les actions de soutien. C'est dans ce sillage

¹¹ Ministère des collectivités territoriales du développement et de l'aménagement des territoires, « Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales » https://decentralisation.gouv.sn/wp-content/uploads/2020/03/CODE_GENERAL_CL-1-1.pdf (consulté le 29 janvier 2022).

qu'est née, parmi tant d'autres, en 1985, l'association à but humanitaire appelée l'Association Drome Ouro-Sogui (ADOS).

L'ADOS est née de la rencontre de la municipalité de Valence avec les migrants résidents en région parisienne originaires du village de Ouro-Sogui où elle organise des envois humanitaires, mais aussi des chantiers de jeunes pour la construction des centres sociaux et d'écoles. Sept années après, l'association étend son espace d'action en dépassant l'échelon villageois pour atteindre les communautés rurales. L'association travaille désormais avec les départements de Drôme et Ardèche, change d'appellation et devient Ardèche Drôme Ouro-Sogui Sénégal (ADOS). Après les départements de Matam et Kanel, ADOS élargit en 2013 son périmètre d'intervention au département de Ranérou, 3ème département de la région. Sous l'effet de la décentralisation, l'ADOS devient un opérateur de coopération, un intermédiaire.

Toutefois, dans la coopération entre le département de Matam et celle de l'Ardèche, il y a une évaluation très transparente. Cette évaluation permet de faire vivre la coopération parce qu'un cahier de charge est élaboré pour vérifier les dépenses et financements aux risques de sanctions ou de rupture de la collaboration. Cette transparence justifie la pérennité de la collaboration de ces différentes collectivités, car jusqu'à aujourd'hui, ADOS accompagne la mise en œuvre des programmes de coopération décentralisée élaborés par les deux collectivités en question. Elle appuie l'identification, le montage et l'exécution de projets de développement à Matam, particulièrement, dans les villages de Doumga Rindiaw et de Thiéhel Sébé dans la commune de Bokidiawé où notre étude se focalise.

En effet, dans la dynamique d'un développement économique local et durable, le projet SEAUDEL (Soleil et Eau pour le Développement Économique Local) est mis en œuvre et s'inscrit dans la continuité et le renforcement d'actions déjà engagées de longue date par la commune. Il est conçu autour de l'objectif global suivant : contribuer à la réduction des changements climatiques en équipant en solaire deux forages multi-villages de Bokidiawé et promouvoir le développement économique local en impulsant la réalisation d'activités économiques rendues possibles par un prix de l'eau attractif.

La question principale que nous sommes en droit de se poser alors, est : la coopération décentralisée a-t-elle un impact sur le développement local dans le département de Matam ?

De cette question, résultent ces sous-questions :

- Dans quel cadre s'est instituée la coopération décentralisée des collectivités locales de Matam et de l'Ardèche ?
- Les actions menées dans les termes de la coopération décentralisée, à travers l'ADOS, ont-elles contribué à l'amélioration des conditions de vie de la population ?
- Quels en sont les impacts directs/indirects et les insuffisances du projet SEAUDEL sur la commune de Bokidiawé ?

Section 2 : définition des concepts

Pour mieux cerner le sujet, il sera nécessaire de définir les termes clés qui le composent : coopération décentralisée, développement local, stratégie.

2-1 Coopération décentralisée

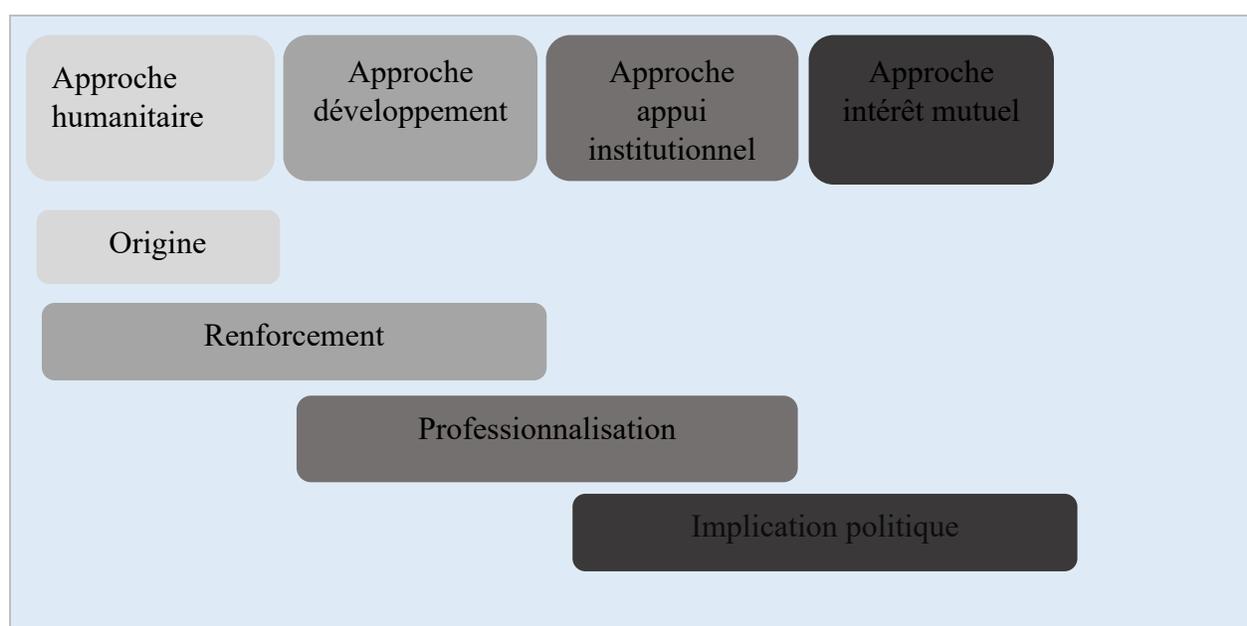
Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, un vent de solidarité entre les vainqueurs et les vaincus avait prévalu. C'est aussi le cas entre les pays colonisateurs et les colonies. Ces types de liens vont caractériser les relations internationales. Ils aboutiront sur une ère de coopération multilatérale, bilatérale et décentralisée.

La coopération décentralisée est un mode de coopération lié par une convention d'appui au développement entre les collectivités locales de différents pays. La coopération décentralisée permet un rapprochement entre de peuples à travers l'élan de solidarité qui règne entre eux. Elle est également un moyen de développement territorial et d'appui institutionnel à la structuration des sociétés. Ces assertions sont soutenues par Bruno Boidin et Abdelkader Djeflat (2016, 9), attestant que la coopération décentralisée, par essence, vise à véhiculer des valeurs de solidarité dans l'effort de rapprocher des peuples. C'est au cours de sa mutation que la sphère de la convention s'est élargie, incluant le développement économique locale, l'appui institutionnel et à la gouvernance locale.

Étymologiquement, le terme « coopération décentralisée » a été adopté en France pour désigner une nouvelle forme d'action internationale menée par les villes et autres collectivités, issue de l'alliance des villes (Gallet 2007, 85). Aujourd'hui, ce phénomène, qui a débuté en Europe, notamment, dans la France de l'après-guerre, se développe rapidement tant sur le plan quantitatif que qualitatif, et est essentiellement lié aux progrès de la décentralisation (*op.cit.*) et de la

diversification des besoins par rapport aux nouvelles demandes du marché (Boidin et Djeflat 2016, 11). Né de partenariats entre les alliés puis franco-allemands, ce système s’est poursuivi pendant la guerre froide vers les communautés de l’Est puis avec la construction européenne. Dans les années 1970, la grande sécheresse du Sahel sur fond de décolonisation de la société française a provoqué un immense mouvement de rapprochement porté par les associations, les syndicats, etc. Puis, les communes ont été encouragées, par ces mouvements, à développer rapidement de nouvelles formes de coopérations fondées sur la solidarité et le développement. De l’aide humanitaire à la planification collaborative, en passant par le financement de projets, la coopération décentralisée évolue constamment. Le tableau ci-dessous illustre parfaitement son évolution :

Figure 1 : phase évolution de la coopération décentralisée



Source : Christophe Mestre, Corinne Lajarge, *La coopération décentralisée, enjeux, acteurs, mécanismes et modalités de mise en œuvre*, CIEDEL, Avril 2014, Lyon, p.7.

Par ailleurs, la coopération décentralisée connaît un tournant décisif avec l’avènement de la réforme institutionnelle et administrative qu’est la décentralisation. En effet, la décentralisation constitue une avancée importante en matière de promotion de la démocratie aussi bien à l’échelle centrale que locale. « Elle est un acte par lequel le gouvernement central transfère des pouvoirs aux acteurs locaux et institutions au niveau inférieur de la hiérarchie administrative »¹². Cette

¹² Ministère des collectivités territoriales du développement et de l’aménagement des territoires, *La décentralisation* <http://decentralisation.sec.gouv.sn/> (consulté le 02 février 2022).

délégation de pouvoir au niveau local permet aux collectivités locales, dans le cadre de leurs responsabilités, d'entreprendre des actions coopératives avec des collectivités des pays étrangers ou des organismes internationaux. C'est le cas des collectivités territoriales de la région de Matam qui sont en coopération avec les départements de l'Ardèche, de la Drôme et de Valence. Ardèche Drôme Ouro-Sogui Sénégal (ADOS) joue ici un rôle central en sa qualité d'opérateur de coopération décentralisée. En d'autres termes, ADOS anime désormais des partenariats directs entre, d'une part, les départements de la Drôme et de l'Ardèche, l'agglomération de Valence et, d'autre part, des collectivités territoriales en région de Matam. Ainsi, à travers la décentralisation, les collectivités territoriales se positionnent comme des acteurs du développement de leur territoire.

2-2 Développement local

Tout d'abord, le mot « développement » seul qui compose l'expression est apparu au XV^e siècle et son usage s'est répandu aux XVII^e siècle. Le développement est couramment analysé comme un processus de transformation et d'évolution sur le long terme. Sa définition est souvent assimilée à celle du concept de la croissance. Mais, les économistes ont pu ressortir des distinctions quant aux définitions données mot « croissance ». D'après le *Dictionnaire économique et social*, la croissance « est l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension : pour une nation, le produit global net en termes réels » (*Dictionnaire économique* 1990, 115). Elle renvoie donc à l'augmentation du produit. Par contre, François Perroux définit le développement comme une « combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global » (Perroux 1964, 115). Par le taux d'alphabétisation, la situation du système de santé, la présence d'infrastructures, l'urbanisation, etc., on peut distinguer le niveau de développement d'un pays. Il dispose donc de plusieurs dimensions et est mesuré par des indicateurs de développement. Les plus usuels sont : le PIB (Produit Intérieur Brute) ; l'IDH (Indicateur de Développement Humain) et l'IPH (Indicateur de Pauvreté Humaine).

Le terme « local » associé à l'expression de développement local renvoie à la notion de territoire. La DATAR définit le développement local comme

Un processus concret d'organisation de l'avenir du territoire par les efforts conjoints de la population pour construire un projet de développement intégrant les diverses composantes économiques, sociales, et culturelles en s'appuyant sur les ressources locales (Décret n° 2009-149 du 14 décembre 2009).

Il est considéré alors comme une démarche pour mobiliser les acteurs d'une localité autour d'un projet d'ensemble afin de créer une dynamique durable de développement de leur territoire. Il peut être également défini comme un processus de mobilisation des ressources et potentialités d'un territoire afin de les transformer, les faire valoir dans le but d'en profiter et d'améliorer les conditions de vie des populations. La collaboration entre ces deux régions du Sud et du Nord passe du type de coopération « comme école de solidarité et de rapprochement des peuples » (Coly 2019-2020) à un type de coopération « comme moyen de développement communal » (*Ibid.*). La première forme connaissait des limites, car il n'y avait pas une bonne étude des localités pour connaître le besoin de leur population. Tandis que la deuxième est la plus élaborée. Il y a un appui matériel et institutionnel sachant que le besoin s'est exprimé.

Cependant, il convient d'élaborer des stratégies qui impliquent la conjonction des efforts de la population locale en se basant sur ses ressources, mais également, une tactique de diversification des activités économiques et sociales à partir de la mobilisation et de la coordination des ressources et des énergies.

2-3 Stratégie

Le mot vient du grec *Stratos Agein*, qui veut dire l'armée que l'on pousse en avant (exemple : il conduit à *Strategos*, le général). Le terme disparaît pendant des siècles pour ne réapparaître qu'à l'époque moderne. Par exemple, les économistes, dans les années 1950, commencent à employer le terme stratégie pour parler de stratégie d'entreprise. Et là, elle devient un « ensemble d'actions coordonnées, d'opérations habiles, de manœuvres en vue d'atteindre un but précis »¹³. Elle concerne différents domaines tels que l'art militaire, la psychologie, la politique, l'économie, le management, la diplomatie, l'écologie, les jeux de stratégie, etc. Par ailleurs, Vincent Desportes la définit comme la manière « d'organiser l'action humaine, en conjuguant des voies et des moyens, mais à un certain niveau, en vue d'un certain type de finalité » (Desportes 2014, 166). Dans son adoption, les politiques y font recours pour le développement de leurs territoires.

Dans l'approche de notre sujet, le concept stratégie renvoie à la politique employée pour le développement du département de Matam et la mise en valeur des potentialités territoriales, sachant

¹³ Définition lexicographique et étymologique de « stratégie » du trésor de la langue française informatisé sur le site du centre national de ressources textuelles et lexicales <https://www.cnrtl.fr/definition/strat%C3%A9gie> (consulté le 26/10/2023).

que la zone offre d'importantes opportunités économiques. Allant de l'agriculture et l'élevage à la pêche, l'artisanat et le commerce, le milieu confère d'importantes ressources. Cependant, ce dernier souffre toujours des conséquences du réchauffement climatique, de son enclavement et de la forte désertion de sa jeunesse qui migre massivement vers les grandes villes ou à l'étranger. C'est dans ce cadre qu'il mène une stratégie de développement rural en nouant des partenariats afin de rendre son territoire propice au développement.

Section 3 : Objectifs et hypothèses de l'étude

Cette section définit les points directeurs de la recherche qui participent à orienter les pistes d'investigations.

3-1 Objectifs

Les objectifs constituent les points par lesquels sont dirigés nos recherches. Ils sont déclinés en objectifs général et spécifiques.

3-1-1 Objectif général

L'objectif général de cette étude est d'analyser l'apport de la coopération décentralisée dans la promotion du développement local dans le département de Matam.

3-1-2 Objectifs spécifiques

Ils sont au nombre de trois :

- Analyser le contenu et les modalités de la coopération décentralisée entre la collectivité territoriale de Matam et celle de l'Ardèche ;
- Expliciter comment cette coopération décentralisée, par l'intermédiaire d'ADOS, peut être un levier de développement économique ;
- Identifier les impacts du projet SEAUDEL sur la population de Bokidiawé et les points à améliorer pour une meilleure prise en charge du développement local.

3-2 Hypothèse

L'hypothèse est une proposition anticipée que l'on avance sur une question de recherche. Cette supposition est faite dans le but d'en tirer des résultats à vérifier plus tard. Dans notre thématique, nous avons proposé une hypothèse principale ainsi que des hypothèses secondaires.

3-2-1 Hypothèse principale

L'hypothèse principale est la suivante : la coopération décentralisée contribue au développement local du département de Matam en général et de la commune de Bokidiawé en particulier.

3-2-2 Hypothèses secondaires

- La coopération Ardèche-Matam est née de la volonté des migrants matamois, ensuite de l'engagement des acteurs locaux des deux collectivités et de leur souhait de promouvoir le développement de Matam ;
- La coopération décentralisée entre Ardèche et Matam, par le biais de l'ADOS, a un impact significatif sur le développement économique de la collectivité de Matam ;
- Le projet SEAUDEL a contribué à l'amélioration des conditions de vie de la population de Bokidiawé.

Section 4 : Justification et pertinence

4-1 Justification du choix du sujet

Le choix du sujet, « **la coopération décentralisée comme stratégie de développement local dans le département de Matam : cas du projet SEAUDEL** », est motivé par le lien qu'il a avec notre spécialité et par l'intérêt personnel à l'égard de la zone d'étude.

D'une part, le thème d'étude est non seulement en parfaite concordance avec notre formation, mais aussi, avec nos aspirations professionnelles. En effet, nous sommes inscrite en master Coopération Internationale et Développement Local et les questions liées aux relations internationales, à la décentralisation, à la gouvernance locale, au développement à l'échelle locale et nationale sont les principales préoccupations de recherche de cette formation. D'où le choix de ce sujet qui intègre l'un de ces axes de recherche et auquel nous pourrions mettre à l'épreuve les connaissances apprises lors de ce parcours. Il nous serait facile alors, de comprendre les notions autour de la coopération décentralisée et du développement local qui sont les toiles de fond de notre étude. Par ailleurs, après l'obtention du diplôme, nous souhaiterions intégrer les organismes œuvrant pour le développement. Ainsi, cette recherche se présente comme une manière de nous former et de préparer notre immersion dans le monde professionnel.

D'autre part, Matam est une localité que nous avons longtemps voulu découvrir et que nous avons un réel plaisir d'explorer. Cela va dans le sens du désir de parcourir les régions du Sénégal et ainsi

avoir un aperçu sur les réalités de chacune. Également, au vu de l'abondance des documents qui traitent de la question de coopération décentralisée et particulièrement du développement local, nous portons notre attention sur la région de Matam pour l'étudier et examiner les projets mis en œuvre pour son développement. Le choix de Matam est également motivé par la rareté des études sur cette zone où le phénomène de la coopération décentralisée devient un levier de développement. Cela va sans dire qu'une recherche approfondie dans ce domaine aiderait à déterminer l'impact des projets et programmes mis en œuvre dans le cadre d'une coopération décentralisée sur le développement local du département de Matam. Ainsi, nous pourrions apporter notre pierre à l'édifice, une modeste contribution, en déterminant l'apport et les limites de la coopération décentralisée sur le développement local de Matam.

4-2 Pertinence du sujet

Le sujet est d'un intérêt actuel, car il suscite beaucoup de réflexions. L'ampleur de la coopération décentralisée dans les perspectives de développement durable des collectivités locales fait naître un débat approfondi autour duquel l'aide au développement aux pays pauvres et la décentralisation sont déterminées comme les deux facteurs qui ont entraîné la coopération décentralisée.

D'une part, l'Aide Publique au Développement a été pensée au lendemain des guerres mondiales. Elle désigne le transfert des ressources publiques (de capitaux, mais aussi de compétences, de pratiques, de technologies voire de valeurs) aux pays dits « en développement », dont le but essentiel est de favoriser leur développement économique et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants (MAE 2012, 94). Elle s'est exprimée en premier lieu par une volonté de concilier les peuples, ensuite d'apporter une aide humanitaire aux pays détruits par les guerres. En effet, l'hétérogénéité du monde après guerres a donné naissance à deux pôles : le Nord constitué par les pays riches et industrialisés, le Sud par les pays pauvres et endettés. Ces derniers souffrent alors de plusieurs problèmes auxquels il fallait trouver des solutions : la pauvreté, la famine, les changements climatiques, les guerres, la mauvaise répartition des richesses entre les zones rurales et celles urbaines, les difficultés d'accès aux services sociaux de base, le taux élevé d'analphabétisation, d'immigration, etc. Partant de toutes ces crises, des initiatives ont été prises par les pays du Nord pour venir en aide à ceux du Sud, à travers l'Aide Publique au Développement. Elles comprennent l'ensemble des apports financiers des organismes publics aux pays bénéficiaires

listés par l'OCDE¹⁴. Le tableau ci-dessous montre alors, selon le rapport de l'OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement), l'évolution du cadre de vie des pays pauvres grâce à l'Aide Publique au Développement.

Tableau 1 : Évolution du cadre de vie des pays pauvres grâce à l'APD

Taux d'extrême pauvreté dans les pays en développement		
1990	2015	
47%	14%	
Taux de personnes sous alimentées		
1990	2015	
23,3%	12,9	
Nombre d'enfants non scolarisés en âge d'aller à l'école primaire dans le monde		
2000	2015	
100 millions	57 millions	
Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans dans le monde		
1990	2015	
12,7 millions	6 millions	
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes dans le monde		
1990	2000	2013
380	330	210
Nombre de personnes ayant accès à l'eau potable		
1990	2015	
2,3 milliards	4,2 milliards	
Aide publique au développement		
2000	2014	
81 milliards de dollars	135 milliards de dollars	

Source : Rapport 2015 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

¹⁴ L'OCDE est une organisation internationale d'études économiques créée en 1961 par 19 pays riches et industrialisés. 19 autres pays rejoignent l'organisation au fil des années pour former 38 pays membres.

À travers les huit OMD, des réalisations considérables ont été effectuées aboutissant à des avancées significatives dans le monde. Toutefois, suite aux réalisations, le constat est que le succès n'est pas effectif et les progrès entre les régions et pays sont inégaux. Les partenariats deviennent alors une autre alternative et naissent entre les pays développés et sous-développés. De même, les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) privilégient les coopérations, sous toutes ses formes. En effet, au lendemain du bilan des OMD, les ODD succèdent et ne concernent pas seulement les pays pauvres, mais l'ensemble des pays aspirant à l'émergence. Tout comme les OMD, « leur incidence sur la configuration de l'aide au développement sera significative » (Bruno 2015, 1).

D'autre part, la décentralisation constitue également un élément facilitateur de la coopération décentralisée. En effet, les partenariats entre les pays développés et non développés adoptent une forme plus locale avec la décentralisation et deviennent un mode de coopération décentralisée. Les collectivités locales sont liées par une convention d'appui au développement et de partage mutuel. Cette forme de coopération peut tout aussi bien être une relation « Nord-Nord », « Nord-Est », « Nord-Sud » ou encore « Sud-Sud ».

Dans le cadre de cette étude, c'est de la « coopération Nord-Sud » dont il est particulièrement question. C'est-à-dire la coopération entre les collectivités territoriales de pays développés et leurs homologues de pays en voie de développement. Elle connaît un tournant décisif à l'avènement des réformes administrative et institutionnelle de la décentralisation. Cette dernière constitue un moyen efficace de répondre aux besoins de la population de base, mais surtout de promouvoir la démocratie et la gouvernance locale. C'est un processus de désengorgement et de renforcement du pouvoir central, mais également de délégation de pouvoirs au niveau inférieur de la hiérarchie administrative. Il consiste à un transfert de compétences aux acteurs infranationaux (commune, département, ...), qui leur permet, dans le cadre de leur prérogative, de promouvoir le développement territorial par des projets qui s'appuient sur leurs ressources locales. Il convient alors de dynamiser les acteurs locaux et de les mobiliser autour des projets d'ensemble.

Par ailleurs, sur le plan international, des collectivités locales, des organismes et bailleurs de fonds internationaux œuvrent parallèlement dans la perspective de développement des pays pauvres. Dès lors, la mobilisation des synergies locales et internationales passe par la coopération décentralisée. C'est un cadre où l'appui institutionnel à la structuration des sociétés et au développement rural est appliqué.

Section 5 : revue de la littérature

Il est clair que la coopération décentralisée est apparue comme « complémentaire » des formes de coopération jadis associées aux jumelages traditionnels, à vocation humaniste ou conciliante. N'empêche, une interrogation quant à sa genèse se pose. Effectivement, sa légitimité et sa formalisation suscite un intérêt commun des auteurs auxquels leurs études sont basées, en général, sur la manière dont la coopération décentralisée est venue s'affirmer dans le champ de l'appui au développement des pays dits pauvres. Des auteurs comme Frank Petiteville (1996) ont d'ailleurs débattu sur sa « généalogie conceptuelle ». Une genèse bien lointaine de par la floraison de concepts pour caractériser le phénomène. Son appellation est passée d'« actions extérieures des collectivités » à « para diplomatie » en passant, respectivement, par des appellations comme « actions à l'étranger », « relations extérieures ou internationales » et « politiques étrangères des collectivités ». L'auteur atteste finalement dans son ouvrage que le terme « coopération décentralisée » est retenu et émerge au-dessus des autres. À l'appui, pour d'autres auteurs, la coopération décentralisée, comme jumelage « folklorique » (Petiteville 1996), devient une coopération « professionnalisée ». Pour Alain Marie (2005), elle est beaucoup plus crédibilisée avec des partenaires bien identifiés et plus proches, des besoins bien définis, des actions non ostentatoires et adaptées. La coopération sera alors, le moteur d'une nouvelle approche de développement. Pour ce dernier, cette approche du développement est une continuité de l'assistance humanitaire au profit des pays pauvres. À titre d'exemple, le premier modèle de coopération se résumait à des visites guidées de notables tour à tour reçus les uns chez les autres, manifestant une amitié des gens du Nord et du Sud. Les premiers accordant des articles de premier nécessité, les seconds gratifiant de tous signes festifs. Ce format est très « stéréotypé » et la vision de la coopération est mal assimilée. L'intérêt d'en parler devient alors immédiat, car la réalité est beaucoup plus complexe qu'on ne le pense.

5-1 Coopération décentralisée et décentralisation

Comme beaucoup le pensent, l'émergence et la formalisation de la coopération entre collectivités sont des effets induits de la décentralisation. Pour Youssouph Sané (2013), le modèle politico-administratif, qu'est la décentralisation, tire son objectif dans la volonté « d'impliquer et responsabiliser davantage la population locale ». L'on comprend par-là que cette dernière crée une relation directe entre le pouvoir local et les affaires publiques locaux. Sur la base des prérogatives

attribuées aux acteurs locaux, ils établissent des politiques de développement impliquant leur cadre de vie. Cela implique non seulement des moyens humains et une mobilisation de la population, mais plus important la recherche de moyens financiers. La dynamique de gestion participative qu'engendre la décentralisation est un moyen de rapprocher l'État de la population locale et de s'assurer de son encadrement avec une administration de proximité (Diop 2006). Dans un rapport intitulé *Réussir la décentralisation : manuel à l'intention des décideurs*, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques fait référence à cette même thèse. Selon cette organisation, le processus de transfert de compétences de l'État vers des autorités élues « reconfigure les relations entre le pouvoir central et les acteurs locaux dans le sens d'une coopération accrue et d'un rôle plus stratégique des administrations nationales ». Dès lors, la concentration du pouvoir au centre laisse place à une atmosphère de collaboration. Ainsi, la délégation des pouvoirs de décision, des responsabilités aux organes élus à l'échelon local va représenter une ouverture de même qu'une facilité à rechercher et à acquérir des ressources publiques.

Cependant, il s'agit de s'interroger sur la réussite de la décentralisation sur un territoire. D'où l'importance du manuel de l'OCDE¹⁵, qui relate les principes à suivre et propose des recommandations pour une bonne marche de la décentralisation ; car, la décentralisation n'est pas une solution à tous les maux d'un pays, elle est plutôt un moyen d'atteindre certains objectifs ou bien de contribuer à l'efficacité de la démocratie (Blanc J et Remond B 1995). À défaut de bien asseoir les dimensions et objectifs du processus, le risque de son échec est présent.

Nous pouvons déduire, alors, que si la décentralisation est considérée comme un « moteur de développement durable s'appuyant sur les collectivités de bases »¹⁶ ; ou tel un « mode de gestion de la question urbaine » (Gayipsi 1989, 6) ; ou même une « correction des inégalités socioéconomiques nées de la colonisation » (Diop 2006, 123), elle ne demeure pas moins fragile et incertaine. Mais, elle restera toujours le résultat d'une longue évolution organisationnelle qui couvre trois paramètres : politique, administrative et budgétaire. La troisième dimension n'est rien

¹⁵ L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques est une organisation internationale d'études économiques œuvrant pour la mise en place de politiques qui favorisent la prospérité, l'égalité des chances et le bien-être pour tous.

¹⁶ Cités-Unis de Développement, rapport de synthèse du colloque de Yamoussoukro : développement municipal et coopération internationale.

d'autre que le financement du développement. Ce dernier inclut la recherche de ressources financières pour le développement à l'échelle locale.

5-2 Coopération décentralisée et développement local

Grâce à la décentralisation, les acteurs infranationaux détiennent la capacité de s'organiser autour d'un projet, de décliner ensemble des objectifs de développement sur la base des ressources disponibles dans le territoire local. La décentralisation et le développement local s'impliquent mutuellement de façon que Jean Christophe Deberre (2007) avance l'évidence d'une relation transitive entre les deux ; « comme si l'une engendrait l'autre ou l'une trouverait en l'autre l'instrument logique de sa réalisation »¹⁷. Plus loin, cette aberration s'oppose à celle de Valérie Angeon et Jean-Marc Callois (2005). Pendant que Deberre voit le développement local comme issu de la décentralisation, qui lui offre un cadre approprié. Angeon et Callois estiment que le développement local est un processus qui n'est pas originellement complémentaire au phénomène de décentralisation. D'après eux, c'est une démarche qui s'est formée « dans les territoires ruraux, marginalisés, enclavés, oubliés par les mesures nationales de soutien à la croissance et d'aménagement » (Valérie Angeon et Jean-Marc Callois). Pour sa part, Demba Niang réconcilie les deux théories dans sa thèse, en soulignant d'une part, « l'inefficacité du centralisme étatique » (2007, 23) qui a engendré une crise de « centralité » débouchant graduellement vers une reconnaissance du local comme entité étatique à potentiels économique culturel et social. D'autre part, il souligne « l'incapacité du développement global à trouver des solutions pertinentes aux préoccupations des communautés de base » (*Ibid.*), qui suscite au monde rural une prise de conscience sur leur situation et s'attèle à relever les défis de développement de leur propre terroir.

En outre, nous jugeons utile de revenir sur la question de financement du développement local et sur comment il aboutit à l'intervention de la coopération décentralisée. De base, le financement du développement local se résume aux ressources dotées à la commune par la population (impôts et taxes) et par l'État (fonds de dotation).

Effectivement, la fiscalité locale est une ressource à laquelle les communes ont accès. Il s'agit des impôts, des taxes et patentes qui pèsent sur la population. Mise à part la fiscalité, il y a également les fonds de dotation de décentralisation qui constitue le budget alloué par l'État, équivalant à 3,5%

¹⁷ <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2007-1-page-45.htm>.

de la Taxe sur la Valeur ajoutée perçue au profit de l'État (Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales). Cependant, ces deux types de financement restent insuffisants face aux responsabilités des collectivités. Les programmes d'aide représentent dès lors une alternative de financement. Pour les capter, les collectivités cherchent des partenariats qu'ils structurent en coopération décentralisée (art. 19, 29 CGCL). Sur la base d'une bonne démarche de mobilisation d'acteurs et de valorisation de ressources, la coopération entre les collectivités locales s'est développée et s'est imposée comme un mode singulier de coopération internationale et efficace de développement. D'ailleurs, l'ONU vante ses mérites et le reconnaît comme outil d'atteinte des Objectifs de Développement Durable. D'autre part, la coopération décentralisée fait l'objet de critiques. Bertrand Gallet nous fait part de la première qui touche le point sensible de la liberté et de l'autonomisation non complète des collectivités ; la deuxième critique vise le caractère politique de certaines coopérations. L'auteur note également une critique selon laquelle certaines coopérations souffrent d'amateurisme.

En définitive, nous pouvons retenir que le développement local vise le « mieux-être des habitants » d'un terroir (Husson 2012, 3) et part d'une dynamique de projet, qui dans le champ de notre thème, peut être financé par la coopération décentralisée. L'ensemble des études sur cette dernière porte essentiellement sur sa théorisation générale et sa conception particulière. Deux étapes marquent son évolution. Bruno Boidin et Abdelkader Djeflat les déclinent comme suit : la première est fondée sur l'axe social, éducatif et culturel ; la deuxième est axée sur le levier économique. Cela clôt donc ce chapitre sur le cadre théorique du sujet pour nous amener au deuxième, consacré à la méthodologie employée pour accéder aux données du cadre de l'étude.

Chapitre 2 : Cadre méthodologique

Ce chapitre correspond à la phase de présentation des techniques d'investigation où nous allons définir les outils utilisés pour recueillir et traiter les informations concernant le sujet de recherche. Il correspond également à l'identification du procédé d'échantillonnage, des problèmes rencontrés durant le travail de recherche ainsi qu'aux palliatifs.

Section 1 : Les techniques d'investigations

Ce passage donne une idée des moyens déployés pour arriver à réunir et à traiter des données scientifiques dans le but d'atteindre nos objectifs de recherche.

1-1 Recherche documentaire

Notre recherche documentaire a consisté à parcourir les documents physiques comme numériques (article, mémoire, livre, revue, cours, etc.) ayant traité le thème d'étude. Cette documentation nous a permis d'établir, d'une part, la revue critique de la littérature, et, d'autre part, de recueillir des données factuelles et ainsi acquérir des connaissances théoriques sur le sujet. Nous avons effectué une recherche documentaire dans les différentes bibliothèques que sont : la bibliothèque de l'Université Assane Seck de Ziguinchor et la bibliothèque de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Nous avons également consulté des documents en ligne dans la bibliothèque numérique de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, dans des plateformes de recherche comme ScholarVox, Persée, Open Edition, Hal, Archives-Ouvertes, et Cairn. Une documentation est effectuée à l'Agence Nationale de Statistiques et de Développement (ANSND) de Matam afin de recueillir des informations nécessaires à la présentation de nos différentes zones d'étude.

1-2 Collecte de données

Cette partie empirique du mémoire constitue une récolte d'informations sur nos zones d'étude qui, non seulement, nous permet de répondre aux questions de recherche, mais également d'affirmer les hypothèses avancées.

Tout d'abord, nous avons effectué une visite exploratoire à Matam le 16 septembre 2021, pour une durée de trois semaines. Durant ce séjour, quelques activités ont été réalisées telles que : la visite du siège de ADOS, la rencontre avec le personnel, la visite de la commune de Bokidiawé, la rencontre avec quelques personnes ressources. Ensuite, une deuxième visite s'est opérée le 25 mai

2022 pour deux semaines. Cette visite a été la plus déterminante, car elle fut celle qui nous a permis d'exécuter l'enquête proprement dite.

Le recueil d'informations a combiné, selon les principes d'enquêtes de sciences sociales, deux modes d'interventions : l'étude qualitative et l'étude quantitative. L'étude qualitative est constituée de l'entretien et de l'observation indirecte. Quant à l'étude quantitative, elle est basée sur des questionnaires. En effet, c'est dans le souci de diversifier la nature des données que nous avons combiné ces différentes techniques afin de disposer de l'essentiel des informations souhaitées.

Tableau 2 : liste des personnes enquêtées

Activité	Personne enquêtée	Fonction	Lieu	Date
Entretien	M. Mouhamadou THIAM	Chargé de mission gouvernance eau et ingénierie sociale	Siège ADOS Quartier Gourel Serign	23 / 09 / 2021
Entretien	M. Hamidou SOW	Chargé de projets au Conseil départemental de Matam	Conseil départemental de Matam	01 / 10 / 2021
Entretien	M. Oumar Ly	Entrepreneur agricole, Responsable du GIE de Doumga Rindiaw	Doumga Rindiaw	29 / 05 / 2022
Entretien	M. Babacar THIAM	Secrétaire municipal de la commune de Bokidiawé	Mairie de Bokidiawé	01 / 06 / 2022

Questionnaire	Population bénéficiaire et non bénéficiaire du projet SEAUDEL		Doumnga Rindiaw	29 / 05 / 2022 30 / 05 / 2022
Questionnaire	Population bénéficiaire et non bénéficiaire du projet SEAUDEL		Thiéhel Sébé	02 / 06 / 2022
Focus group	Population non bénéficiaire et notable de la commune		Domicile Chef de Village à Bokidiawé	03 / 06 / 2022

Source : Coumba, Enquête de terrain, Matam, mai 2022.

1-3 Traitement de données

À l'obtention de toutes les informations nécessaires à la rédaction de ce mémoire, nous avons emprunté quelques outils pour traiter les données obtenues : les logiciels Word et Sphinx qui ont permis d'élaborer au préalable les questionnaires et qui nous ont permis d'interpréter les réponses par des graphiques et tableaux.

Section 2 : échantillonnage

À défaut d'enquêter toute la population, il faut sélectionner un échantillon représentatif. Cet échantillon est un sous-ensemble de la population mère.

2-1 Population mère

La population mère correspond à l'ensemble des individus ayant des caractéristiques précises en relation avec les objectifs de l'étude. Dans le cadre de cette dernière, notre population mère est constituée des deux villages : Doumnga Rindiao et Thiéhel Sébé. Ces villages sont de la commune de Bokidiawé. Les deux villages mères (Doumnga Rindiao et Thiéhel Sébé) sont choisis sur la base de la présence du projet sur lequel l'étude porte.

2-2 Taille de l'échantillon

À Doumga Rindiao, la population bénéficiaire du projet SEAUDEL est au nombre de 28 entrepreneurs agricoles. À Thiéhel Sébé, par contre, elle est au nombre de 20. Procédant par disponibilité, nous avons pris au hasard les personnes disponibles à enquêter. Cette technique s'approche plus de l'échantillon de hasard simple. Cependant, pour rendre plus proportionnel notre choix, nous avons repris le même nombre de personnes bénéficiaires aux non bénéficiaires. Nous avons en définitive, un échantillon exhaustif de soixante (60) personnes des deux sexes répartis entre trente (30) bénéficiaires de Doumga Rindiao et de Thiéhel Sébé et 30 non bénéficiaires dans ces mêmes villages.

Tableau 3 : liste récapitulative de la taille de l'échantillon

Villages	Bénéficiaires	Non bénéficiaires
Doumga Rindiao	15	15
Thiéhel Sébé	15	15
Total	60	

Source : Coumba, Enquête de terrain, Matam, mai 2022

Section 3 : problèmes rencontrés durant la recherche

Cette recherche, comme toute recherche, a rencontré un certain nombre d'obstacles. La première difficulté à laquelle nous avons été confrontée durant les enquêtes de terrain, a été la traduction (qui parfois peut ne pas être fidèle) de la langue Peulh, parlée par la plupart de nos répondants. Le niveau d'instruction n'étant pas élevé pour tous, discuter en français n'était pas évident. Dès lors, la discussion se faisait indirectement et les entretiens avec la population prenaient beaucoup de temps.

Également, les questionnaires contiennent souvent des questions qui touchent à des sujets qui semblent particulièrement sensibles aux Africains, et aux Sénégalais en particulier (enfant, argent, rendement, etc.). De ce fait, les répondants ressentent une certaine gêne qui peut les amener à s'abstenir de répondre et à retenir certaines informations. Parfois, ils peuvent être désagréables au motif que les questions sont indiscretes. Outre cela, certains n'ont pas compris l'intérêt d'avoir des données précises de leurs activités ou de les divulguer. D'autres aussi cachent leurs chiffres pour affirmer qu'ils ne sont pas rentables afin de faire une pression sur les bailleurs du projet pour que

l'on diminue un tant soit peu leurs charges, croyant que notre enquête peut avoir un effet sur les perspectives du projet. Cela peut conduire à une insuffisance de données sur des sujets qui pourraient expliquer davantage le phénomène étudié, allant même à biaiser nos résultats.

Un autre problème à souligner est relatif à la disponibilité des personnes à enquêter. En effet, beaucoup de personnes ressources que nous avons prévu d'interviewer n'étaient pas disponibles, par manque de temps ou dû à un déplacement.

De plus, nous avons été confrontés à une légère difficulté de recherche telle que l'absence d'études abondantes sur la coopération décentralisée au Sénégal. Il est évident que la coopération décentralisée est un domaine qui fait défaut de ressources documentaires au Sénégal, car la plupart des écrits abordant ce domaine sont ceux sur l'environnement local. De ce fait, c'est dans la partie où ils abordent la question du financement du développement local ou de la décentralisation, qu'est touchée la sphère de la coopération décentralisée.

Section 4 : les palliatifs aux problèmes rencontrés

Face aux difficultés rencontrées durant l'investigation, des moyens sont mis en œuvre pour pallier les problèmes :

Ne comprenant pas la langue Peulh, un interprète était à notre disposition pour traduire aux enquêtés les questions et ensuite nous rendre les réponses en français. Sachant qu'il n'y avait jamais eu auparavant d'étudiant venant examiner la coopération entre Matam et Ardèche, ils étaient très enthousiastes de nous mettre en contact avec toute personne pouvant aider dans l'investigation.

Par rapport à la sensibilité de certaines questions, nous avons pris le soin de les reformuler ou les délimiter en intervalle afin d'éviter de compromettre les réponses et/ou de nuire l'objectivité du questionnaire. Étant consciente que la population de la zone, d'une manière générale, a un tabou par rapport aux gains engendrés par les activités, pour éviter la forte pression économique familiale, nous avons privilégié les entretiens individuels pour les personnes dont la question des finances suscite une gêne.

Concernant l'indisponibilité de certaines personnes ressources, nous étions obligée de nous entretenir qu'avec celles disponibles en tirant le maximum d'informations. C'est avec le même système qu'on a procédé pour combler la faiblesse de ressources documentaires sur le sujet de la

coopération décentralisée ; c'est-à-dire considérer ce que nous avons comme écrits sur le thème, en extraire subtilement les informations dont nous avons besoin chez notre échantillon.

À l'issue des enquêtes et du dépouillement des données d'enquêtes, nous avons obtenu des informations qualitatives et quantitatives à l'aide des méthodes employées et appliquées sur nos champs d'études qui sont à présenter dans la partie suivante.

**DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATIONS DU CADRE DE
L'ÉTUDE ET DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE**

Chapitre I : présentation du cadre de l'étude

Dans ce chapitre, il sera question de traiter les caractéristiques du cadre de l'étude. Il s'agira d'étudier les situations géographique, administrative, démographique et économique de notre zone d'étude. La première étape de cette présentation sera celle des départements de l'Ardèche et de Matam, pour avoir une vue d'ensemble, suivie de celle de la commune de Bokidiawé où le projet en question est implanté et enfin de celle de l'ADOS. Nous avons comme sources de données les Plans de Développement, les rapports de l'ANSD de Matam et les documents administratifs obtenus au cours de notre enquête de terrain. Des études et enquêtes faites dans le cadre de diagnostics ont également été nos sources d'informations. En outre, 2017-2020 correspond à la durée du projet et sera notre période référence. La pertinence d'avoir recours à ces données de présentation réside non seulement dans la mise à disposition d'informations qui visent à délimiter les cadres de l'étude et mettre l'accent sur l'environnement dans lequel le projet est mis en œuvre, mais également dans l'élaboration du cadre logique de la coopération décentralisée Matam-Ardèche.

Section 1 : Présentation du département d'Ardèche

Figure 2 : carte du département de l'Ardèche



Source : <https://www.ardeche.com/carte/index.php> consulté le 23/10/2021

1-1 Situation géographique

Le département de l'Ardèche est un département français de la région Auvergne Rhône-Alpes. C'est une région administrative française située dans le quart sud-est de la France. Sa superficie est de 69 711 km² et sa population s'élevait respectivement à 7 948 287 et 8 078 652 habitants en 2017 et 2020¹⁸. Situé à 44° 40' de latitude Nord et 4° 25' de longitude Est, le département de l'Ardèche est limité par ceux de Drôme à l'est, de Lozère à l'ouest, de Loire au nord et de Gard au sud.

Sur le plan géographique, l'Ardèche est une zone très en relief, car majoritairement montagneux. Répartie en cinq grandes régions naturelles (les plateaux du Haut-Vivarais, la montagne et les Cévennes ardéchoises, le plateau du Coiron, la vallée du Rhône, le bas-Vivarais), l'Ardèche est caractérisée par sa grande variété de milieux naturels et de paysages. Ce qui lui confère un climat différent entre le nord (de type océanique) et le sud (de type méditerranéen). Le type de sol est marneux ou calcaire dans la zone et souvent fait de grès vers le sud. Par ailleurs, elle est tributaire de deux grands bassins hydrographiques tels que :

- Le bassin du Rhône, qui se jette dans la méditerranée par la rivière Ardèche ;
- Le bassin de la Loire, fleuve coulant vers l'océan Atlantique.

Également, il est clair que le département de l'Ardèche est l'un des départements les plus forestiers de France, puisque 45 % du territoire est couvert par des forêts, soit anciennes, soit reconstituées¹⁹.

1-2 Situation administrative

L'Ardèche est créée par la réforme territoriale de 2015 en date du 1er janvier 2016, suite aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015. Regroupant les anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes, elle se compose de 12 départements et d'une métropole à statut de collectivité territoriale (Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales)²⁰.

Cette nouvelle région regroupe des espaces très différents les uns des autres, tant sur le plan géographique (relief, climat) que sociologique, économique ou, même, culturel (langues

¹⁸ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. « Exploitations principales en géographie », RP2014 et RP2020, 2023.

¹⁹ Ardèche Evasion. « La Géographie de l'Ardèche » <https://www.ardeche-evasion.com/geographie-ardeche/> consulté en juillet 2023.

²⁰ Journal Officiel de la République Française. n°0014, 17 janvier 2015 <https://www.legifrance.gouv.fr/> consulté en juillet 2023.

régionales, traditions populaires), comme tel était déjà le cas pour la Rhône-Alpes ainsi que pour la région Auvergne.

1-3 Données démographique

Sur une superficie de 5 529 km², l'Ardèche compte en 2017, 325 712 habitants et 328 278 habitants en 2020 et une densité de population de 59,4 habitants par km² (Insee, RP2014 et RP2020).

La ville de Privas, chef-lieu du département, qui compte 8 465 habitants, est la sixième ville par sa population²¹. Quatre villes dépassent les 10 000 habitants : Annonay (16 297), Aubenas (12 479), Guilhaud-Granges (10 756) et Tournon-sur-Rhône (10 622)²².

Le département compte 3 arrondissements et 17 cantons. Il est composé de 335 communes et 19 établissements publics de coopération intercommunale dont trois (3) interdépartementaux.

1-4 Situation économique

Dans le département de l'Ardèche, l'agriculture, l'industrie et le tourisme forment les principales activités économiques.

1-4-1 L'agriculture

L'activité principale du département d'Ardèche reste l'agriculture, avec 25,3% de surface agricole utilisée sur la surface totale²³. Caractérisé par un relief montagneux, il présente de fortes contraintes topographiques et une diversité climatique qui ont façonné son agriculture, qui regorge néanmoins une grande diversité de productions. De ces contraintes, l'agriculture ardéchoise a su développer des produits de qualité, tout en maintenant un niveau élevé d'intégration environnementale. L'élevage occupe également la plus grande partie de la surface agricole utilisée avec près de 75 % de la surface toujours en herbe (*Ibid*). Malgré les difficultés, l'activité progresse, bénéficiant d'une image de qualité : bovin, ovin, caprin, porc. Elle se développe également dans le département, l'élevage des ânes et des chevaux. Selon les données de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, quelques productions importantes constituent son poids économique en 2020 (on note quand même une baisse pour la plupart des productions par rapport à 2017) :

- Viticulture : 24% ;

²¹ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. « Exploitations principales en géographie », 2020.

²² Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. « Comparateur de territoires- Département de l'Ardèche (07) », 2019.

²³ Agreste. « Statistiques Agricoles Annuelles », 2020 <https://agreste.agriculture.gouv.fr> consulté le 02 août 2023

- Fruits : 13.5% ;
- Autres produits végétaux (céréales, fourrages, ...) : 25.4% ;
- Bovins lait : 6.9% ;
- Bovins viande : 5.6% ;
- Volailles : 5.6% ;
- Autres produits animaux : 11.2%.

1-4-2 L'industrie

Le sous-secteur industriel est très développé en Ardèche. La construction automobile, l'énergie, l'agroalimentaire, la mécanique, le textile, l'électronique, l'extraction de minerai, le secteur pharmaceutique et cosmétique, le pesage, le papier, le bois, le cuir, les composites, la chimie et la bijouterie industrielle constituent les principales filières du secteur secondaire ardéchois. Avec plus de 2 700 établissements et 20 000 emplois, l'industrie fait travailler 1 salarié sur 3 des entreprises avec l'intérim (CCI Ardèche 2021, 17). Les entreprises de la filière sont fortement soutenues par les collectivités locales et se trouvent, de ce fait, dans un environnement dynamique propice à leur développement. Le tissu industriel s'est développé au profit des petites et moyennes entreprises, notamment, dans le domaine de la mécanique, du pesage, de la plasturgie, de la tannerie, de la papeterie, de l'agroalimentaire et de la bijouterie.

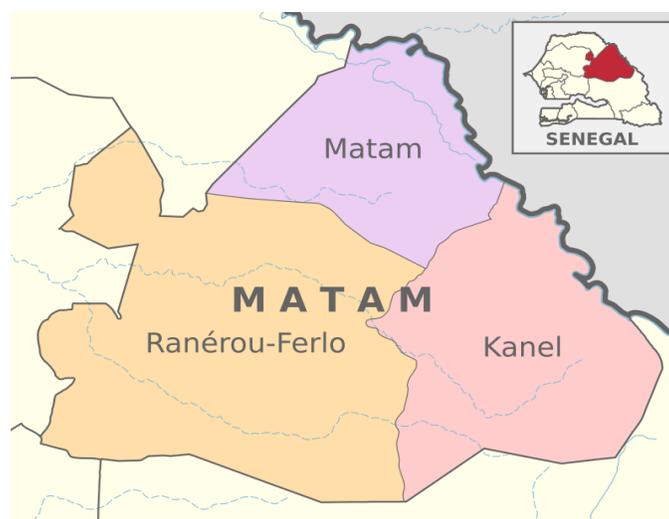
1-4-3 Le tourisme

Le tourisme est un secteur prometteur en Ardèche. Avec plus de 2 millions de touristes/an dont 31 % d'étrangers, 670 millions d'euros de chiffre d'affaires, 1 600 établissements et 5 700 emplois, l'Ardèche est le leader régional du tourisme vert (INSEE 2020). La capacité d'accueil de visiteurs, en 2020, comprend : 5 888 places dans l'hôtellerie ; 73 305 dans les campings ; 3 134 dans les résidences de tourisme et résidences hôtelières, 4 453 dans les villages de vacances. Chiffres auxquels il faut ajouter, selon Sandrine Barberino, 36 786 résidences secondaires et logements occasionnels. Au-delà de l'accompagnement des porteurs de projets (hébergement, sites, manifestations, agritourisme...), un des enjeux de la stratégie départementale de développement touristique consiste en la diversification d'une offre de plus en plus positionnée sur le patrimoine culturel, autour d'une saisonnalité élargie.

En définitive, le département de l'Ardèche est un département français de la région Auvergne Rhône-Alpes qui doit son nom à la rivière Ardèche. C'est un territoire sauvage et pittoresque, une authentique terre d'évasion, témoignant d'un riche passé. Au-delà, elle est très orientée vers la politique de l'aide au développement des pays en développement. D'ailleurs, le département engage et soutient les actions de la société civile dans les domaines du développement durable et de la solidarité internationale. Cette dynamique partenariale est illustrée par le programme SEAUDEL visant l'appui au développement durable de la commune de Bokidiawé à Matam. Sur chacun de ses projets, le département de l'Ardèche s'est appuyé sur l'opérateur ADOS, qui met en œuvre depuis plus de 30 ans des projets de développement dans la région de Matam.

Section 2 : Présentation du département de Matam

Figure 3 : départements de la région de Matam



Source : <https://fr.wikipedia.org>
(consulté le 22/11/2021)

2-1 Situation géographique

Les données géographiques sont très importantes dans la compréhension des conditions de vie de la population à étudier.

2-1-1 Données physiques

Situé au Nord-Est du Sénégal, le département de Matam, avec une superficie de 6005 km², est le premier département de la région de Matam suivi de Ranérou et de Kanel. Bordé par le Fleuve

Sénégal sur 200 km environ et faisant frontière avec la République Islamique de Mauritanie, le département de Matam est contigu à la région de Saint-Louis au Nord. De par sa position géostratégique, le département est situé dans les zones sahéliennes et soudano-sahéliennes (ANSD 2019). Cette position lui confère un milieu naturel diversifié et un environnement écologique riche et assez favorable. Le relief est relativement plat et se distingue par une vaste plaine incisée de vallées. Il reste caractérisé par trois zones éco-géographiques distinctes :

- La vallée du fleuve Walo, constituée de dépressions et de micro-reliefs, communément appelée « Dandé Mayo » ;
- Le Diéri ou la zone intermédiaire, constitué d'un sol à texture cuirassé ;
- La zone du Ferlo, latéritique dans la majeure partie de son espace et sableuse dans sa partie occidentale (vers Lougré Thioly et Vélingara).

Figure 4 : les zone éco-géographiques de Matam



Source : <https://hea-sahel.org> (consulté le 22/12/2022)

Selon les données du Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Matam, quatre grandes catégories de sols sont distinguées :

- Les sols des cuvettes de décantation (Walo) autrement dénommés hollaldé, sont sujets, en l'absence d'endiguement artificiel, à une inondation de longue durée au moment de la crue. Ces sols hollaldé sont destinés à la riziculture dans les zones aménagées ou aux cultures de décrue dans les cuvettes naturelles ;

- Les sols des levées fluvio-deltaïques (fondé), dont la côte peut atteindre 15m à Matam, se trouvent ainsi à l’abri des faibles crues. Les sols de fondé sont essentiellement destinés aux productions de diversification ;
- Les sols de « falo », sur les berges du fleuve ou des marigots, sont constitués de dépôts actuels, de texture sableuse à sablo-argileuse. Le falo constitue le lit mineur du fleuve ; il est inondé pendant la période des hautes eaux et exondé en étiage. Durant cette période, les populations s’adonnent aux cultures de falo ;
- Les sols dunaires (Diéri et Ferlo sableux) ont la texture essentiellement sableuse (dior). Toutefois, on note quelques poches de sols latéritiques (dans le Ferlo et une partie du Diéri).

2-1-2 Les données climatologiques

Le département connaît une humidité relative avec une évolution en dent de scie puisqu’on enregistre des hauts et des bas. La plus faible valeur atteinte est celle de 1998 avec 42% et la plus forte valeur correspond à celle de 2003 qui pourrait peut-être trouver explication dans les fortes pluies de cette année (ANSD 2019).

Le climat y est caractérisé par une période de hautes températures qui dure cinq mois (de février à juin) avec des maximas qui atteignent plus de 45° C et une période de basse température de sept mois (de juillet à janvier) avec un adoucissement du climat dû aux précipitations et à l’installation de la saison froide. La température moyenne régionale est estimée à 38,2°C.

La durée moyenne de l’ensoleillement est d’environ 7 à 8 heures par jour. Il faut noter qu’il arrive des périodes où il dure environ 12 heures par jour. Ce fort potentiel cumulé permet de bénéficier pendant à peu près d’un tiers du temps du soleil. Ce constat permet de déduire qu’avec de bonnes installations solaires, la facture pétrolière pourrait être réduite et pourrait même accroître le potentiel électrique de Matam. Par conséquent, des politiques visant à diversifier les sources de production d’énergie devraient être mises en œuvre pour mieux répondre aux besoins croissants de la population.

2-1-3 Les données hydrographiques

Conformément aux informations statistiques relayées par le SRSD, le système hydraulique du département est composé des eaux de surface et des eaux souterraines.

Les eaux de surface sont constituées par le fleuve Sénégal qui longe sur environ 200 km à l'est et au nord. Ses principaux défluent sont le Diamel et le Dioulol. A cela, il faut ajouter de nombreux marigots et mares temporaires et permanents. La mise en service des barrages de Diama et de Manantali, respectivement en 1986 et 1988 (Taïbi *et al.* 2007), a permis au département d'améliorer le potentiel en eau de surface.

Les eaux souterraines sont, dans l'ensemble, abondantes. Elles sont contenues dans :

- Les nappes peu profondes ou phréatiques où elles sont atteintes à partir de puits dont la profondeur varie entre 25 et 100 mètres ;
- Les nappes du Maastrichtien dont la profondeur peut atteindre parfois 300 mètres et le captage n'est possible que par forage.

2-2 Organisation administrative

La loi n° 2002-02 du 15 février 2002 modifiant la loi n° 72-02 du 1^{er} février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale (J.O. N° 6031 du samedi 21 février 2002) crée le département de Matam. L'espace départemental de Matam est composé de deux arrondissements (Agnam Civol, Ogo) et cinq communes (Matam, Ourosogui, Thilogne, Nguidjilone, Bokidiawé). Le département de Matam, pris individuellement, fait 19% de la superficie de la région. Suivi du département de Ranérou-Ferlo qui occupe plus de la moitié du territoire régional (51%) et de Kanel (30%).

L'étendue du département de Matam et de ses entités administratives, combinée à l'enclavement interne et externe, posent de réels problèmes de liaison, d'encadrement administratif et technique, et de sécurité des populations.

2-3 Situation démographique

Sur une population régionale de 732 866 habitants, les 355 166 vivent dans le département de Matam, soit 48,46% (ANSD Matam 2019). Il s'ensuit le département de Kanel avec une population de 310 850 habitants (42,42%) et celui de Ranérou 66 850 (9,12%). Cette répartition montre une forte concentration de la population au niveau du département de Matam. Il faut noter que la plus grande partie de la population de Matam vit en milieu rural. En effet, dans le département de Matam, 285 131 personnes vivent en milieu rural, soit 80,28% de sa population. Avec une

superficie de 6005 Km², soit 21,1% de la superficie totale de la région, il constitue le département le plus dense de la région avec 59,15 habitants par Km².

2-4 Situation économique

Dans le département de Matam, l'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques. Elles occupent plus de la moitié de la population. La pêche et le commerce y sont également importants et constituent des atouts de taille.

2-4-1 L'agriculture

Les potentiels foncier et hydrique (présence du fleuve Sénégal et de ses défluent Diamel et Dioulol) permettent au département de pratiquer plusieurs systèmes culturaux (pluvial, irrigué, décré). L'agriculture reste ainsi le premier pourvoyeur d'emplois et de ressources. Les cultures portent sur plusieurs spéculations dont les principales sont : le riz, le maïs, le sorgho, le mil, l'oignon, la pastèque et la patate douce. On note depuis quelques années, l'émergence de la pomme de terre, principalement dans les SIPA²⁴.

Les services techniques qui interviennent dans le département sont principalement :

- La DRDR : sa mission est de suivre l'évolution du secteur agricole, de proposer les éléments de politiques agricoles répondant aux exigences locales et de créer les conditions favorables à la réalisation des objectifs de développement en collaboration avec les conseillers régionaux et ruraux ;
- La SAED : c'est une société régionale de développement rural qui, pour le compte de l'Etat du Sénégal, exécute des projets d'aménagements hydroagricoles. Elle assure également, dans la zone rizicole, le travail de conseil agricole et rural ;
- L'ANCAR : elle a pour mission d'assurer le conseil agricole et rural. Elle est représentée par une direction zonale basée à Ndioum et couvrant la Vallée du Fleuve Sénégal, y compris la région de Matam.

²⁴ Une SIPA est une PME rurale créée au profit des jeunes et des femmes en vue de créer de l'emploi et donc des revenus durables.

D'autres programmes et initiatives y interviennent également dans le but de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et de stimuler la croissance économique de la région, à travers l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et la création d'emplois.

Le bilan des campagnes agricoles collecté par la DRDR de Matam témoigne d'une production de masse de la culture vivrière. Le rendement de ses spéculations (mil, maïs, sorgho, riz) a connu des hausses continues durant les campagnes de 2017 à 2020. Les cultures industrielles (arachide, manioc, pastèque, niébé) généralement des cultures de plein champ, favorisent le développement des revenus des exploitations agricoles ainsi que l'activité économique des zones rurales. Sa campagne agricole a donné de bons résultats en termes de production. Pour toutes les spéculations, les quantités produites ont augmenté à travers la période 2017-2020. Les cultures maraîchères (gombo, pomme de terre, béref²⁵), par contre, leur rendement a connu une baisse entre les deux campagnes, 2018-2019 ; 2019-2020.

2-4-2 L'élevage

Dans le département de Matam, l'élevage constitue l'une des principales activités de la population. Malgré le potentiel animalier très important dans la zone, le secteur de l'élevage se heurte à de nombreuses contraintes. Ces contraintes sont d'ordre climatique, alimentaire, sanitaire, génétique, commercial et sociopolitique. A cela, viennent s'ajouter le déficit de personnels techniques et le manque d'infrastructures. Depuis 2012, l'État du Sénégal, à travers le Ministère de l'Élevage, a pris en compte le plaidoyer des éleveurs en mettant en œuvre un programme dénommé OSB (Opération Sauvegarde du Bétail) dont l'objectif est d'appuyer les éleveurs pendant les périodes de soudure. Le Ministère de l'Élevage a également mis en place un Fonds d'appui à la Stabulation (FONSTAB) pour faciliter l'accès au crédit aux acteurs qui veulent se lancer dans l'élevage intensif.

Le service de l'élevage de Matam comprend :

- Un service département dirigés par des Ingénieurs de travaux d'élevage ;
- Un service régional dirigé par un Docteur Vétérinaire et basé dans le département ;
- Des postes vétérinaires dirigés par des Agents Techniques d'Élevage ;

²⁵ Variété de pastèque cultivée pour ses graines.

- D'autres agents (chauffeur, commis d'administration, manœuvre) au niveau du service régional.

Les autres intervenants sont constitués des ONG, des projets et programmes du gouvernement et des organismes internationaux (Banque Mondiale, USAID, FAO, PADAER, AVSF, P2RS, etc.). Les infrastructures pastorales et avicoles sont en grande partie composées par les forages agropastoraux, les parcs à vaccination, les fermes modernes, les unités de transformation des produits laitiers et les pharmacies et cliniques vétérinaires. D'après les données du Service Régional de l'Élevage et des Productions Animalières (SRELPA), il y a une absence totale des infrastructures agropastorales du type centres zootechniques, fermes avicoles modernes et abattoirs modernes. Les autres infrastructures agropastorales y sont faibles.

2-4-3 Les activités économiques secondaires

2-4-3-1 La pêche

Le sous-secteur de la pêche joue un rôle important dans le développement socio-économique du département de Matam. La pêche y est pratiquée dans deux zones éco-géographiques : le Dandé Mayo (zone riveraine du fleuve) et le Diéri (zone intermédiaire). Le sous-secteur est conditionné, en grande partie, d'une part, par la pluviométrie notamment avec les périodes de crue et de décrue et, d'autre part, par l'organisation sociale interne de la pêche dans les localités riveraines des cours d'eau. Des conseils sont implantés dans le but d'assister l'administration des pêches dans la gestion et l'exploitation des ressources halieutiques, l'encadrement réglementaire, le règlement des conflits entre acteurs et la formation. D'autres acteurs à statut de GIE, programme de développement interviennent dans le secteur. Cependant, ce dernier fait face à des difficultés contraignantes :

- Les infrastructures de pêche sont peu nombreuses et les points de débarquement ne sont pas aménagés et sont très dispersés ;
- Il n'y a pas de transformation industrielle dans le département ;
- La transformation artisanale locale est très faible et se pratique de façon domestique.

2-4-3-2 Le commerce

Le sous-secteur du commerce, dans le département de Matam, offre plusieurs opportunités aux acteurs du milieu. Les opérateurs économiques sont originaires de la région de Matam, de Saint-Louis ou de Touba, pour la plupart d'entre eux. Les produits commercialisés sont diversifiés

(denrée alimentaires, bétail, céréales, produits maraîchers, cosmétiques...). Jadis, freiné par l'enclavement de son chef-lieu, Matam connaît, aujourd'hui, un début de solution avec la réception de la route de Linguère qui la relie au centre du pays et aussi de l'érection des trois ponts à l'entrée de la commune de Matam. Ces réalisations ont permis d'accroître les flux des échanges rendant accessible les marchés.

Le commerce y regorge une forte capacité d'absorption de mains d'œuvre, car on compte un nombre important de commerçants selon les données du Service Régional de Commerce. Il renferme également des potentialités qui se résument à une position géographique stratégique (une zone de transit sous régional, des flux commerciaux transfrontaliers importants), à des ressources en terres fertiles et abondantes, à un important domaine forestier et à un potentiel minier de qualité. Toutefois, le domaine commercial se heurte à des contraintes qui gangrènent son évolution telles que :

- L'enclavement de la région et des localités distendues des grands centres urbains ;
- La faiblesse du pouvoir d'achat de la population ;
- La porosité de la frontière facilitant l'entrée de produits frauduleux ;
- L'absence d'unités de transformations des produits locaux, ainsi que l'insuffisance de magasins de stockage et d'infrastructures modernes en matière de commerce.

Section 3 : présentation de la commune de Bokidiawé

Toutes les informations relayées dans cette section sont issues du diagnostic territorial effectué dans la commune et élaboré dans le Plan de Développement Communal.

3-1 Situation géographique

La commune de Bokidiawé couvre une superficie estimée à 475,7 km² et compte 32 villages officiels dont 21 sont situés dans la zone du Diéri et 11 situés dans la zone intermédiaire. On dénombre aussi 52 hameaux essentiellement établis dans les formations forestières du Walo. Elle est limitée au nord et à l'est par le fleuve Sénégal et la commune de Nguidjilone, au sud par la commune d'Ogo, à l'ouest par la commune de Dabia.

Le climat y est de type sahélien tropical avec une longue saison sèche. Il est caractérisé par une période de hautes températures (chaud et sec de mars à juillet), ponctuée par une période de température assez basse (frais entre mi-novembre et février). L'hivernage y est de courte durée

(entre juillet et septembre) avec une pluviosité très aléatoire. Les précipitations qui sont faibles, irrégulières et mal réparties, tournent autour de 300mm. Elles atteignent rarement 400 mm comme c'était le cas en 2014 et 2016.

Avec un relief plat de quelques affleurements de cuirasses, la végétation est dominée par une savane claire peu boisée, avec de nombreux épineux. Les types de sol sont les mêmes que ceux qu'on retrouve dans le reste de la région.

- Le fondé, sol limoneux avec une teneur en argile qui couvre 33% de la commune et favorable aux cultures maraîchères ;
- Le hollaldé, sol hydromorphe argileux qui couvre 24% de la commune et favorable aux cultures de contre saison (riziculture) ;
- Le faux hollaldé, sol argileux limoneux propice à la culture du maïs, de l'arachide, du mil, du sorgho et du niébé. Il couvre près de 10% de la commune ;
- Le dior, sol sablonneux pauvre en matières organiques et en argile du fait de sa texture lessivée qui laisse passer facilement l'eau, couvre presque toute la zone de pâturage naturel.

Par ailleurs, la commune de Bokidiawé est traversée par deux cours d'eau permanents, notamment le fleuve Sénégal sur environ 20 km dans la partie nord-est et le Diamel (défluent du fleuve Sénégal) qui la parcourt d'est en ouest. En plus de ces cours d'eau permanents, on retrouve une série de petits marigots et de mares temporaires.

3-2 Situation administrative

La commune de Bokidiawé est née de la réforme de l'administration locale de 1972 instituée par la loi 72-02 du 1er février 1972. Sur le plan administratif, elle dépend du département et de la région de Matam dont elle occupe respectivement 10% et 2% du territoire. La commune de Bokidiawé avec celles d'Ogo et de Nabadji Civol composent l'arrondissement d'Ogo. Le chef-lieu de la commune, situé à 50 km environ de la capitale départementale, est d'accès très facile, car il longe la Route Nationale 2.

3-3 Situation démographique

Selon les projections démographiques de l'ANSD obtenues à partir du RGPHAE 2013, la commune de Bokidiawé compte en 2019 une population de 65 619 habitants dont 31 698 hommes (48 %) et 33 921 femmes (52 %). En raison de la forte émigration des hommes, le taux de

masculinité est faible par rapport à celui des femmes. Elle est la commune la plus peuplée de l'arrondissement d'Ogo avec une légère domination de la population sur le long de la Nationale 2. Ce phénomène est dû à la pratique de cultures pluviales possible dans la zone du Diéri, mais aussi de l'attractivité de l'axe routier.

Par ailleurs, la commune de Bokidiawé est une ancienne zone d'émigration. Depuis les années 1960, à cause des conséquences des sécheresses et de la crise économique qui a sévi en milieu rural, la commune a enregistré un important déplacement des populations vers les zones les plus productives. A l'image de toute la région, la commune connaît un fort taux d'émigration et les principales destinations sont le Congo, le Gabon, la Côte d'Ivoire, la France, l'Italie et les États-Unis d'Amérique. D'autres préfèrent se rendre dans les grandes villes comme Dakar, Thiès ou Saint-Louis. Ce phénomène d'émigration a représenté un point positif pour la commune dans la mesure où les migrants formaient des associations pour porter le tissu partenarial. Par exemple, la zone de Dondou faisant partie des dix premiers villages qui ont enregistré le plus d'immigrés en France, leur association s'est fortement impliquée dans la réalisation d'infrastructures de base des villages. Le phénomène de l'immigration y est également remarqué avec l'arrivée de population en provenance de Touba, de Casamance, Mauritanie, Guinée, etc.

3-4 Situation économique

Bokidiawé est une commune qui dispose de grandes potentialités économiques, notamment dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le commerce y est également un atout de taille.

3-4-1 L'agriculture

La commune dispose d'un potentiel foncier cultivable d'environ 70% de sa superficie. Le potentiel hydrologique et foncier la positionne comme une zone agro-économique d'envergure propice à la création d'emplois, de richesses et même à la réduction de l'exode rural. On y distingue trois types d'agriculture. Il s'agit de :

- L'agriculture irriguée qui se pratique principalement le long du fleuve Sénégal et du défluent appelé Diamel. Les espèces cultivées sont le riz, le maïs et certaines cultures maraichères telles que la tomate, l'oignon, le gombo, la pastèque et l'aubergine. Le secteur mobilise plus de la moitié de la population ;

- L'agriculture de décrue qui se pratique dans les zones inondables du fleuve Sénégal et autour des cuvettes remplies par la crue. L'agriculture de décrue est une agriculture essentiellement tournée vers l'autoconsommation et l'économie de subsistance. Les spéculations cultivées sont le sorgho, le niébé, le maïs, le béréf, la patate douce et souvent le gombo, l'oseille et l'arachide ;
- L'agriculture pluviale qui est surtout pratiquée dans le Diéri, mais également dans certaines parties du Walo. Ce type d'agriculture, qui dépend de la pluviométrie, se déroule pendant la période hivernale (de juillet à octobre). Les espèces culturales produites sont généralement le mil, le riz, le sorgho, le *niébé* et le béréf.

Le sous-secteur de l'agriculture présente parallèlement des insuffisances pour diverses raisons liées à l'accès au crédit et financement, au sous équipement agricole, au coût élevé de l'eau, au manque de formation et d'encadrement, à l'absence d'unités de transformation des produits agricoles, au vieillissement de la main d'œuvre, à l'enclavement de la zone, etc. De surcroît, l'agriculture demeure très vulnérable et tributaire aux aléas climatiques.

3-4-2 L'élevage

Comme dans le reste de la vallée du fleuve Sénégal, l'élevage est la deuxième activité liée au sol dans la commune de Bokidiawé. Il est pratiqué majoritairement par les peulhs qui habitent dans le Diéri. Cependant, les possibilités offertes par la pratique de l'agriculture dans le Walo (surtout la décrue et l'irrigation) attirent de plus en plus d'éleveurs qui trouvent ainsi le moyen d'augmenter leurs revenus. Les modes de pratiques restent, cependant, les mêmes : en période d'hivernage la zone du Diéri dispose d'assez de fourrages et de points d'abreuvement pour fixer les troupeaux, pendant la saison sèche, les éleveurs transhument vers le Walo, le sud et le Sénégal oriental. Par contre, dans les parties de la commune situées dans le Walo, en raison de la présence de nombreux points d'eau pastoraux et de l'augmentation du nombre des exploitations agricoles, l'élevage s'y développe, favorisant ainsi une fixation progressive des populations d'éleveurs. Cependant, l'élevage fait face à quelques contraintes qui ralentissent sa participation au développement de la commune. On note : l'insuffisance d'agent vétérinaire, l'absence de pharmacie vétérinaire, insuffisance d'espace de pâturage due à l'occupation agricole, l'absence de marché dédié spécifiquement au bétail, l'absence d'abattage, non pratique de l'aviculture moderne, etc.

2-4-3 La pêche et l'aquaculture

Comme un peu partout à travers la vallée du fleuve Sénégal, la pêche se pratique de manière artisanale et représente la troisième activité économique de la commune de Bokidiawé. Elle est principalement pratiquée par les pêcheurs Subalbé des villages situés le long des berges du fleuve Sénégal ou du Diamel. Les mises à terre annuelles de la commune de Bokidiawé sont estimées à 268 145 Kg et à une valeur commerciale de 302 200 998 F CFA. Les prises effectuées par les populations sont destinées principalement à l'autoconsommation. Les surplus sont vendus sur le marché local, qui est aussi approvisionné par les mareyeurs de Saint-Louis. Par ailleurs, le développement de l'aquaculture est devenu, depuis quelques années, une option face aux effets du changement climatique sur le sous-secteur, à la faiblesse des crues qui réduisent les zones de frayage en eau et en poisson adulte. La pisciculture, par exemple, constitue une activité importante qui prend de plus en plus de l'ampleur dans la commune. Pratiquée au niveau des plans d'eau naturels, cette forme d'aquaculture vient en appoint à la pêche continentale.

2-4-4 Le commerce

Il est un sous-secteur dynamique dans la commune de Bokidiawé dont la population constitue un marché potentiel. En effet, la commune dispose d'un grand marché permanent et les échanges inter zones sont fortement favorisés par les marchés hebdomadaires de Bokidiawé, de Nabadji Civol et Thilogne. Les boutiques, au nombre de 577, fournissent généralement des denrées de première nécessité et des biens de consommation courante (quincailleries, cosmétiques, etc.). Également, les produits issus de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche sont commercialisés au niveau des marchés quotidiens pour les petites quantités et dans les marchés hebdomadaires pour les stocks importants. Toutefois, le développement de ce sous-secteur est entravé par l'enclavement de la zone et les contraintes de mobilité des biens et des personnes. Il est également noté une faible présence de légumes dans le marché, malgré l'activité de maraîchage pratiquée dans la commune.

Section 4 : Présentation de l'ADOS

L'Ardèche Drôme Ouro-Sogui Sénégal est une association de solidarité internationale, fondée en 1985. Agissant en tant qu'opérateur de coopération décentralisée pour la mise en œuvre des programmes de développement décidés par les collectivités locales sénégalaises et françaises, elle regroupe : les Conseils départementaux de la Drôme et de l'Ardèche, des regroupements intercommunautaires, des communes, des associations de ces deux départements. Une équipe de

l'association est basée à Valence, une autre à Matam pour co-développer les projets. L'association a ses partenaires et bénévoles qui participent à l'accomplissement des missions et à la sensibilisation de la population des départements français, à la solidarité et à la citoyenneté internationale.

4-1 Objectifs

L'objectif principal de l'ADOS, en mettant en œuvre des projets de coopération entre Drôme Ardèche et Matam, est, non seulement de soutenir le développement local de Matam, mais également d'éduquer à la solidarité et à la citoyenneté internationale en Drôme et en Ardèche.

Comme décliné dans leur fiche de présentation, l'association a également des objectifs spécifiques qui sont de :

- Renforcer les capacités d'action des acteurs du territoire au Sud dans l'animation de projets de développement local dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'hydraulique, de l'assainissement, de la santé, de l'économie et de l'entrepreneuriat ;
- Impliquer, de part et d'autre, les acteurs des territoires du Nord et du Sud dans des démarches de partenariat ;
- Faire vivre la solidarité internationale dans les différents domaines de la vie au Nord (éducation, formation professionnelle, économie, jeunesse, développement durable, ...) pour contribuer à la prise de conscience des habitants, de l'importance que revêt la solidarité internationale dans un monde où les territoires sont de plus en plus interdépendants.

4-2 Principes

ADOS a établi des principes et des méthodes pour les faire valoir. Il s'agit d' :

- Accompagner et ne pas faire « pour » ou « à la place d'une » collectivité locale. Pour cela, l'association assiste dans les initiatives de développement portées par les collectivités locales et les acteurs de la société civile (associations, groupements socioprofessionnels, migrants, ...) en mobilisant les partenaires autour d'une stratégie commune. Cette méthode est reconnue pour favoriser la participation de tous aux différentes étapes : élaboration, cofinancement, évaluation. De surcroît, ADOS cherche en permanence à renforcer les collectivités locales, dans l'exercice de leurs compétences, à travers des formations et des ateliers de renforcement de capacités. Par conséquent, ces dernières deviennent plus aptes

à définir et piloter leur propre développement et assumer les responsabilités qui sont les leurs, dans le cadre de la décentralisation ;

- Impulser une démarche collaborative entre ADOS et ses partenaires, d'une part, et entre les acteurs que l'association met en lien, d'autre part. Pour ce faire, ADOS préconise les échanges réciproques sur les modes de vie, les visions du monde, les attentes et préoccupations, les expériences humaines, les pratiques professionnelles. Ces échanges amènent à une prise de conscience des réalités de l'autre, à la reconnaissance des valeurs et des compétences de chacun. Ils favorisent la construction d'une relation de confiance et d'enrichissement mutuel ;
- Informer et former toute partie concernée, des enjeux de développement. En effet, ADOS considère que la compréhension par chacun, au Nord comme au Sud, des enjeux d'un développement durable et la prise de conscience des capacités de chacun à pouvoir agir, sont essentielles dans l'exercice d'une citoyenneté active, responsable, solidaire et ouverte sur le monde. Ainsi, elle conscientise sur les grands déséquilibres mondiaux, des causes et conséquences de la pauvreté et du sous-développement.

4-3 Types d'activités

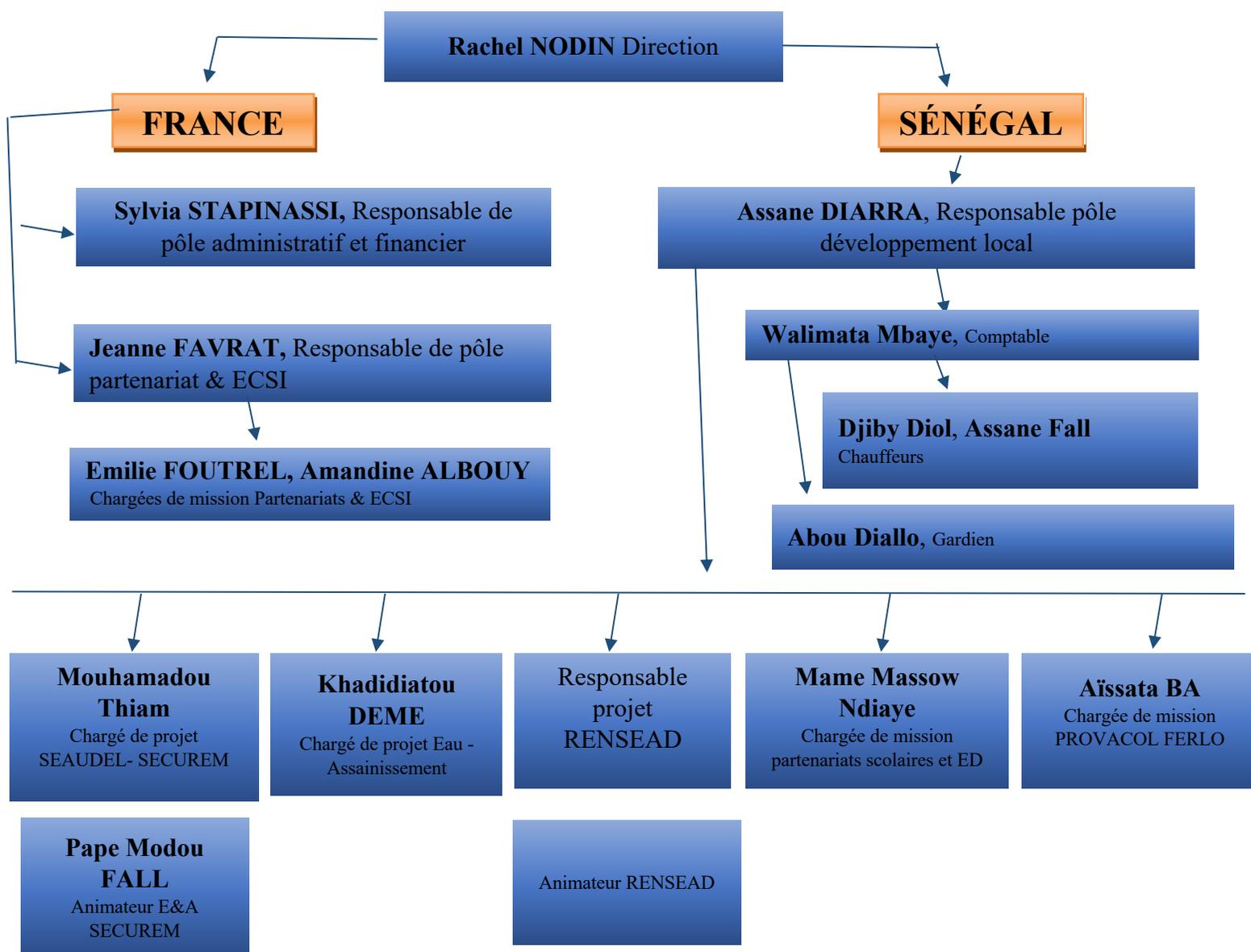
La zone d'intervention d'ADOS au Sénégal est la région de Matam. Cependant, le département d'Ardèche interagit spécialement avec celui de Matam, et le département de Drôme intervient à Kanel. Les deux départements d'Ardèche et de Drôme agissent simultanément à Ranérou, érigé récemment en département (Décret no 2002-171 du 21 février 2002).

Par ailleurs, ADOS est une association qui agit parallèlement sur deux territoires, Sénégal et France. En France, ADOS œuvre dans l'éducation au développement en réalisant des outils pédagogiques et des animations d'éducation au développement, en milieu scolaire. L'équipe de France organise souvent des campagnes et des semaines de sensibilisation. Mais également, elle prépare et assure le suivi de groupes de jeunes qui partent dans la région de Matam pour un chantier ou un stage de formation. Enfin, elle accompagne des initiatives de solidarité, des partenariats de coopération entre établissements scolaires, conseil municipal de jeunes²⁶. Au Sénégal, elle appuie les collectivités locales, d'une part, dans la conception et la réalisation de projets de développement. D'autre part, elle appuie l'élaboration de Plans Locaux de Développement (PLD)

²⁶ Présentation de l'Association <http://www.ados-association.org/html> (consulté le 12/12/2022).

et la réflexion sur le développement local aux acteurs concernés. Dans la thématique de gestion des compétences transférées, elle travaille également au renforcement des capacités d'action des acteurs locaux²⁷. En outre, dans le cadre du thème de cette étude, nous nous focaliserons sur les activités menées au Sénégal.

4-4 Organigramme



Source : fiche de présentation ADOS

²⁷ Thiam, Mouhamadou. Entretien. Dirigé par Coumba Gaye. 23/09/2021. Matam

ADOS s'est appuyé sur de solides compétences et une expertise pour accompagner les dialogues entretenus entre collectivités locales partenaires et les mettre au cœur d'une dynamique de développement durable. Suivant l'organigramme, cette expertise est développée par des pôles d'activités qui constituent un appui technique aux programmes de coopération décentralisée.

En somme, la présentation du cadre de l'étude permet d'exposer les caractéristiques économiques et géographiques dans son ensemble. D'abord, le département de l'Ardèche, avec des composantes physiques, humaines et économiques très variées, présente une attractivité certaine. Ensuite, le département de Matam ainsi que la commune de Bokidiawé présentent des potentialités qui révèlent d'un cadre propice au développement durable. Enfin, l'ADOS, l'opérateur de coopération, confère une stratégie d'accompagnement sans faille au partenariat Ardèche-Matam. L'approche territoriale du développement de la zone matamoise permet de mobiliser des partenaires autour des programmes de coopérations décentralisée. Ceux de Matam et de l'Ardèche seront présentés dans le second chapitre.

Chapitre II : présentation de la coopération décentralisée Ardèche-Matam

Étant donné que l'étude s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée entre Matam et l'Ardèche, il est alors nécessaire de présenter la relation de coopération qui lie ces deux collectivités territoriales. Cette présentation consiste à déterminer l'historique de partenariat, les réalisations ainsi que les difficultés rencontrées dans la mise en place des projets et programmes de coopération.

Section 1 : contexte de la coopération décentralisée Ardèche-Matam

L'historique du partenariat est réparti en trois grandes étapes. Cependant, il serait judicieux de déterminer d'emblée, dans quels contextes la coopération s'est formée.

1-1 Contexte de la décentralisation

Constituant une stratégie de décharge, la décentralisation réduit les charges du gouvernement local en renforçant celles des collectivités locales. Elle donne des pouvoirs d'exécution et de suivi des projets de développement local. Cette action rentre dans l'objectif d'accroître la démocratie et la participation locale. Également, elle s'insère dans la logique où la construction économique locale acquiert un aspect plus efficace et efficient si elle est assurée par les acteurs locaux eux-mêmes. On note, par exemple, comme avantages, une efficacité économique et administrative à travers la diminution des coûts de gestion des projets et à une utilisation optimisée des ressources publiques locales ; une correspondance entre les services fournis et les besoins de la population locale. De ce point de vue, l'allure de la décentralisation confère aux collectivités de Matam des prérogatives, dans la conception, la programmation et la mise en œuvre de programmes et projets.

Cependant, un autre débat se pose, celui du transfert de fonds qui accompagne la décentralisation. Il est clair qu'une démarche décentralisatrice seulement axée sur des termes administratifs et politiques reste insuffisante pour prétendre un développement local (Deberre 2007, 45). L'axe de financement de la décentralisation est négligé et la fiscalité locale retenue comme un autre mécanisme de financement reste aussi faible. Comme il a été souligné dans les travaux de recherche sur la décentralisation, par le Groupe de Travail d'Épargne Sans Frontière, pour une autonomie et une légitimité sur les prises de décision, des réajustements devront être faits sur la disposition de ressources financières suffisantes. Une autre alternative que sont les partenariats internationaux sont alors en vue. La coopération décentralisée, par exemple, constitue un espace

d'accompagnement financier très pertinent²⁸. D'autant plus que la décentralisation fait office d'allègement de la contrainte budgétaire de l'État, elle constitue, alors, « une nouvelle porte d'entrée des stratégies d'aide extérieure » (Dubresson et Fauré 2005, 10). C'est tout à fait dans ce cadre que la réalisation d'un certain nombre de projets de développement à Matam ne pouvait être supporté que par la coopération décentralisée.

1-2 Contexte du Plan Sénégal Émergent

Dans le but d'inscrire le Sénégal dans une trajectoire d'émergence, le Chef de l'État a adopté en 2014, un plan stratégique dans le moyen et long terme, nommé le Plan Sénégal Émergent. Le PSE sert de guide aux politiques économiques et sociales du Président et reflète son intention d'initier une « dynamique d'expansion économique »²⁹. Cette volonté politique qu'il véhicule, par le biais de cette stratégie et ce plan d'action, se forge à travers la transformation économique et l'accélération de la croissance.

Le Plan Sénégal Émergent s'articule autour de trois axes³⁰. Premièrement, grâce à des projets phares et à des réformes dans des domaines clés, la croissance inclusive (axe 1) est considérée comme essentielle pour réduire la pauvreté et les inégalités en renforçant les moteurs de croissance existants et en intégrant de nouveaux vecteurs de développement. Ensuite, une attention particulière est portée au développement humain (axe 2) pour améliorer le capital humain, les conditions de vie et réduire les inégalités sociales. Ces actions se concentrent sur des thèmes tels que la santé et la nutrition, l'éducation, l'unité nationale, l'eau et l'assainissement et la protection de l'environnement. Enfin, au sommet des deux premiers axes se trouve la gouvernance stratégique et économique (axe 3). Autrement dit, leur réalisation (axe 1 et 2) nécessite une bonne gouvernance grâce au renforcement de la sécurité, de la protection et de la consolidation de l'État de droit, la modernisation de l'administration (*Ibid.*).

Par ailleurs, l'analyse sous un angle particulier permet de noter la place importante que le PSE accorde à la diaspora, notamment, aux flux financiers qu'elle apporte. Il est clair que le transfert financier des migrants devient un poids très valorisant sur l'économie du pays. Il représente 14,13%

²⁸ Épargne Sans Frontière. « Enjeux et perspective pour le financement du développement durable », Techniques financières et développement, 2015, p 19-30

²⁹ Analyse-Rapport 2018 Plan Sénégal Émergent.

³⁰ Axes stratégiques Plan Sénégal Émergent <http://www.senegal-emergent.com/fr/axes-strategiques> (consulté le 12 juin 2023).

du PIB sur la période de 2014-2017 contre 11,9% entre 2009 et 2013 (Banque Mondiale 2017). En effet, pour la réalisation de ses plans d'actions, l'État a établi un dispositif de financement où les envois des fonds des migrants constitueront un support important. Ce mécanisme de financement contribue alors positivement au développement économique du pays. Les collectivités locales ont ainsi une marge de manœuvre pour valoriser ces capitaux en tant que coordinateur et facilitateur des initiatives de développement local. De base, la coopération Ardèche Matam a débuté par des envois de fonds pour le financement de quelques actions sociales par des migrants matamois. C'est par la suite qu'elle s'est intensifiée et formalisée pour prendre une ampleur bien plus large, attirant des investissements privés. Cette coopération tire également son contexte dans le PSE, dans la mesure où, vu les objectifs affectés à la diplomatie sénégalaise, une attention est portée sur la mise en œuvre d'une diplomatie économique (Plan Sénégal Émergent PAP 46). Effectivement, cette politique économique vise à renforcer les axes de coopération Nord/Sud et à inciter l'investissement étranger.

1-3 Contexte des conditions à Matam

Matam est une zone où la population vit essentiellement des cultures d'hivernage ou de contre-saison et de l'élevage. Le climat caractérisé par une période chaude et sèche, la réussite de la production agricole est très incertaine. La zone souffre alors d'une insécurité alimentaire qui est plus prononcée dans les zones rurales où l'accès à l'eau est limité. En dehors des conditions climatiques et du problème d'eau, un autre aspect s'impose et désagrège la vulnérabilité de la population : la migration. En effet, les hommes partent majoritairement en ville ou à l'étranger à la recherche d'emploi laissant les femmes composer avec les contraintes climatiques et socio-économiques du milieu. Leur contribution est très évidente, mais elles sont souvent confrontées à un manque d'accompagnement technique sur la gestion des cultures. Elles sont rassemblées, donc, en organisations paysannes pour optimiser leurs capacités de production dans le but d'augmenter les retombées économiques de leurs activités agricoles. Néanmoins, les autorités, très animées par une volonté de construire un cadre où l'atteinte à la sécurité alimentaire demeure un objectif principal, établissent des programmes dans leur plan de développement. Cependant, les ressources disponibles étant parfois insuffisantes pour financer et matérialiser les projets, elles s'ouvrent aux partenaires extérieurs. La coopération décentralisée s'impose ainsi comme un mécanisme de

financement, pouvant contribuer d'une façon ou d'une autre à mettre en œuvre leur plan de développement³¹.

Section 2 : Historique de la coopération décentralisée Ardèche-Matam

La coopération décentralisée entre Ardèche et Matam constitue une histoire richement remplie et réussie. Ce qui constituait auparavant un simple partage et animation entre habitants de Matam et Ardèche est, aujourd'hui, réorganisé, diversifié et professionnalisé. Plus d'une trentaine d'années de collaboration, son historique est divisée en trois étapes :

➤ Première étape : de 1985 à 1995

Le partenariat a débuté par une forme d'action humanitaire. Il est né de la rencontre de la municipalité de Valence avec les migrants originaires du village de Ourosogui. Suite à cette rencontre, des envois humanitaires et des opérations conteneurs sont organisés, mais aussi des jeunes de la ville de Valence sont envoyés à Ourosogui sur des chantiers de construction de centres sociaux et d'écoles. Petit à petit, les actions commencent à dépasser l'échelle villageoise pour s'étendre dans les collectivités, voire la région.

➤ Deuxième étape : de 1996 à 1999

La coopération est régie sous forme d'association d'où l'existence de ADOS, Association Drôme Ouro Sogui Sénégal. Cette association devient un appui au développement local qui vise à faire émerger les demandes locales et à mettre en cohérence les différents projets des collectivités. Elle travaille désormais avec les départements de la Drôme et de l'Ardèche et devient « Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal ». De base, elle avait pour mission de répondre à des demandes ponctuelles de type humanitaire. Mais, cette étape est caractérisée par une mise en place de démarches pour accompagner les dynamiques locales.

³¹ Ces informations sont obtenues à la première visite observatrice, lors d'un focus groupe avec la population, pour comprendre les conséquences de la migration, de la contrainte du climat et de l'accès à l'eau, qui emplissent la situation déplorable de Bokidiawé.

➤ Dernière étape : de 2000 à nos jours

Au Sénégal, les lois sur la décentralisation de 1996 instituent les régions et précisent les compétences des communes et communautés rurales³². De plus, Matam, érigé en région en 2002, signe une convention avec la région de Rhône-Alpes et établit des liens directs entre élus. Cela conduit l'association à adapter son action auprès des collectivités locales. La coopération s'inscrit, aujourd'hui, sur une démarche d'appui au développement local portant sur le renforcement des capacités des acteurs et institutions, leur mise en lien, la promotion de l'échanges de savoir-faire et le partage d'expériences. Elle repose sur des partenariats directs entre, d'une part, les départements de la Drôme et de l'Ardèche, la commune du Val de Drôme (jusqu'en 2008) et aujourd'hui la Ville de Valence, d'autre part, des collectivités locales en région de Matam, comme les communes d'Ouro-Sogui, de Kanel, de Thilogne, les communautés rurales de Sinthiou-Bamambé, des Agnams, de Wouro-Sidy. En 2013, Ranérou, troisième département de la région, entre dans le périmètre d'intervention.

Section 3 : les réalisations de la coopération décentralisée Ardèche-Matam dans le département

Depuis le début de la coopération, l'Ardèche conduit un travail important avec le département de Matam. Un bon nombre d'actions est mené sur la question de financement du développement local, allant de la réalisation de structures de base au renforcement de capacités des élus locaux. A titre d'exemple, ce tableau ci-dessous liste les réalisations faites dans le cadre de la coopération.

Tableau 4 : réalisations dans le cadre de la coopération décentralisée Ardèche Matam.

PROGRAMME	COLLECTIVITES TERRITORIALES	REALISATIONS
Coopération Ardèche / Matam	Commune de Ourossogui	Élaboration du PIC de la commune
		Construction du marché central qui accueille présentement plus de 500 commerçants
		Construction du poste de santé municipal
	Commune de Thilogne	Élaboration du PIC de la commune

³² Loi n° 96 07 du 22/02/1996 portant transfert de compétence aux régions, aux communes et aux communautés rurales. JORS N° 5689 du 20 mai 1996.

		Installation de la radio communautaire
Communauté rurale de Agnam Civol		Clôture de 3 écoles élémentaire : Agnam Civol, Agnam Godo, Agnam Toulel Thiallé
		Réalisation d'un château d'eau Ndoussoudji
		Fonçage de 2 puits dans le Diéry : Bagondé et Mdéda
		Programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable dans le Diéry
Communauté rurale de Nabadji Civol		Construction de l'école de Nabadji Civol
		Extension du collège de Nabadji Civol
		Création d'une unité laitière à Seddo Sebbé
Communauté rurale de Dabia		Réhabilitation du poste de santé de Kobilou
		Constructions scolaires à l'école élémentaire de Kabilou
		Animation de partenariats scolaires entre écoles élémentaires de Matam et Ardèche
Commune de Thilogne		Animation du partenariat média entre la radio fréquence 7 d'Ardèche et la radio Salndu fuuta de Thilogne
Commune de Oourossogui		Animation du partenariat hospitalier entre les hôpitaux de Oourossogui et de Montélimar
		Sensibilisation en milieu scolaire sur la question de l'eau
		Mise en œuvre du projet hydraulique PHAR
Département de Matam		Séminaire de formation sur le recouvrement des taxes et impôts locaux par les collectivités
Commune de Bokidiawé		Réalisation d'une école primaire
		Séminaire de formation sur le recouvrement fiscal
		Mise en œuvre du projet SEAUEDEL

Source : Coumba, Enquêtes de terrain, Matam, mai 2022.

Section 4 : les difficultés dans la mise en œuvre des programmes de coopération

Qu'ils soient sur des petits projets ou des programmes d'envergure, des situations souvent difficiles à gérer se présentent. Lors de nos enquêtes, nous avons relevé des contraintes à la réalisation des projets telles que : le manque d'engagement des acteurs, la pérennisation des projets, le positionnement complexe de l'opérateur de coopération. Le déroulement des programmes peut être inmanquablement confronté à des imprévus qui sont d'ordre naturel également.

4-1 La mobilisation des acteurs locaux

La mobilisation des acteurs locaux revêt de l'engagement de ces derniers pour définir les objectifs de développement d'une zone bien définie et de faire en sorte que les missions de chacun soient identifiées pour se mettre en mouvement. C'est une étape cruciale qui se traduit par la mise en action de toutes personnes, tenant en compte le développement de son territoire, autour d'un projet. Il s'agit de rassembler des personnes en mesure de formuler des propositions, participer à une dynamique ou relayer un projet auprès de la population.

Une dynamique qui réunit des personnes issues d'horizons culturels, sociaux et professionnels divers est un aspect avantageux au caractère durable d'un projet. Cependant, ce même aspect peut avoir un impact sur le niveau d'engagement de chaque partie qui diffère. Il va sans dire que le développement local fait l'objet de critique selon laquelle il se heurte souvent au désengagement ou à la passivité des acteurs locaux (Wachter 1987, 180-181). En effet, les élus locaux de Matam manquent d'engagement. À défaut d'asseoir la vision du projet, d'intégrer ses enjeux et définir un partage clair des rôles de chacun à chacune des étapes du projet, les élus de Matam ne sont pas tous impliqués au même degré dans la démarche. Au-delà de leurs tâches à accomplir en tant qu'élus, d'autres programmes viennent s'ajouter à leurs missions. Ils sont alors submergés et s'intéressent plus sur certains projets au profit d'autres. À ce titre, ADOS se donne les moyens nécessaires pour impliquer les acteurs institutionnels de manière à les réunir et les maintenir pertinents afin de traiter le projet envisagé et d'assurer son suivi.

4-2 La pérennisation des projets

À la mise en place d'un projet de développement local, il est indispensable de mobiliser les élus et de s'appuyer sur leurs compétences existantes. Cependant, la pérennité du projet, notamment ceux

appuyés par un financement limité dans le temps, représente un défi courant. Dans les programmes de coopération entre Matam et Ardèche, des stratégies de pérennisation sont mises en place. Un dispositif de suivi-évaluation continu est souvent installé dès le démarrage d'un projet. En général, il s'agit des rencontres du comité de pilotage du projet, des missions de suivi effectuées par ADOS, la tenue des tableaux de bords, ...

Par contre, il ne suffit pas d'élaborer uniquement des stratégies, il faut se donner les moyens de la mettre en œuvre. Le département de Matam n'assure pas le suivi des projets, qui s'avère nécessaire pour évaluer l'utilisation des apports et ressources, l'avancement des activités et la réalisation des objectifs. En effet, les activités sont bien entamées, mais leur efficacité, en termes de respect des délais et des moyens déployés, n'est souvent pas évaluée. Avec un enjeu récurrent comme celui-ci, les acteurs locaux de Matam ne semblent pas préoccupés par le défi de la pérennisation. Par conséquent, ils ignorent l'intérêt de documenter les impacts des projets dans le temps.

4-3 Le positionnement de l'ADOS

ADOS constitue un opérateur de coopération décentralisée et d'animateur de partenariats. Son rôle est d'accompagner l'identification, le montage et l'exécution de projets de développement à Matam. Elle favorise les contacts entre élus de Drôme-Ardèche et de la région de Matam, ainsi qu'entre acteurs de la société civile. Il s'agit d'échanges de compétences et de pratiques dans une perspective de développement des territoires. De manière générale, ADOS assure la maîtrise d'œuvre des programmes de coopération décentralisée et met au-devant de la scène les collectivités. Ce positionnement complexe de l'ADOS comme opérateur, porte à confusion, car certains élus sont préoccupés par le rôle d'intermédiaire que joue l'ADOS, au lieu d'agir directement entre parties. Ceci laisse perplexe et conduit à un sentiment de mis en retrait ou de gêne. Plus loin, des doutes et des préjugés s'installent selon lesquels leurs démarches sont purement politiques.

4-4 Le contexte covid

En mars 2020, la Covid-19 est qualifiée de pandémie mondiale par l'OMS. Ce phénomène a incité les pays victimes à prendre des mesures sociales telles que le confinement, la restriction des déplacements, le port du masque, la distanciation physique. Tandis que cette maladie mortelle se propageait, les effets économiques et sociaux devenaient de plus en plus significatifs et portaient un préjudice disproportionné aux populations vulnérables.

En effet, les perturbations des investissements et des envois de fonds au pays pauvres ont conduit à la diminution des sources internationales de financement du développement. L'aide étrangère était plutôt destinée à la cause covid, c'est-à-dire aux ressources nécessaires à la santé et au bien-être. À ce jour, l'aide étrangère s'est de plus en plus concentrée sur la croissance à long terme comme moyen de réduire la pauvreté, y compris les dépenses consacrées à de grands projets d'infrastructures. Selon Stephen Brown (2021), il y a eu un revirement vers la satisfaction de besoins sanitaires et matériels plus urgents. Nous parlerons également des projets retardés en raison des restrictions des pays touchés par la crise sanitaire et de l'expatriation des professionnels sur le terrain. La coopération Ardèche Matam a été affectée par le retrait de certains partenaires, la limitation des financements et le retard dans la livraison des équipements de production³³.

En somme, les départements de Matam et de l'Ardèche, ont depuis longtemps animé un partenariat pour le développement de Matam et pour l'éducation à la citoyenneté, à la solidarité internationale de l'Ardèche. Il aurait débuté par des actions humanitaires initiées par les migrants de Matam, mais connaît un tournant décisif grâce à la décentralisation. Dans le cadre de cette collaboration, les deux collectivités ont poursuivi leur engagement pour développer une politique de développement basée sur les enjeux socio-économiques de Matam. Dans la partie qui suit, nous essayerons d'étudier un des projets réalisés dans cette même optique.

³³ Coumba Gaye, Enquêtes de terrain, Matam 2022.

**TROISIÈME PARTIE : CADRE ANALYTIQUE DE L'ÉTUDE DE
CAS, VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES ET
RECOMMANDATIONS**

Chapitre I : étude de cas : projet SEAUEDEL

Dans ce premier chapitre, nous ferons recours à l'approche pratique du sujet à travers l'étude de cas du projet SEAUEDEL, mise en œuvre dans la commune de Bokidiawé. Tout d'abord, nous présenterons le contenu du projet en question et les partenaires impliqués, ainsi que le diagnostic des secteurs dans lesquels le projet est régi. Ensuite, nous nous intéresserons à la performance du projet, notamment à son impact sur le développement de la commune. Enfin, nous aborderons les limites et problèmes rencontrés durant son déroulement.

Section 1 : présentation du projet SEAUEDEL

1-1 Présentation générale

Depuis longtemps, des efforts n'ont cessé d'être consentis pour construire des aménagements hydrauliques en milieu rural, par le biais des politiques de développement de l'Etat, des plans d'orientation des collectivités, des coopérations décentralisées avec les partenaires du Nord. Cependant, malgré les progrès, le problème de l'accès à l'eau potable est loin d'être résolu, notamment en région de Matam. L'étude sur l'inventaire des forages hydrauliques et de la ressource en eau de la région de Matam réalisée entre 2014-2015, révèle que le prix de vente de l'eau dans la région de Matam était d'environ 334,54 FCFA le m³, pour les forages équipés d'un groupe électrogène. Ce qui a ralenti le développement d'activités économiques liées à l'eau, et est devenu également un obstacle à l'accès à ce service pour les populations les plus défavorisées.

Partant de ce constat, le département de Matam et celui de l'Ardèche, dans le cadre de la coopération décentralisée, prévoient un projet d'appui au développement hydraulique du département de Matam : Soleil EAU et Développement Économique Local (SEAUEDEL). Le projet combine l'équipement des deux forages à Thiéhel Sébé et à Doumga Rindiaw, en dispositifs solaires, ainsi que le développement d'activités économiques, notamment l'agriculture et la vente d'eau³⁴ :

Le département de Matam et la Commune de Bokidiawé, soutenus par l'Agence Française de Développement et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ont initié dans le cadre de leur coopération le projet SEAUEDEL avec l'accompagnement de ADOS (Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal).

³⁴ Suite à la mise à niveau des forages existants, l'ASUFOR (l'organisation en charge des forages) a pu élargir son réseau de distribution et fructifier son activité de vente d'eau dans la commune.

L'objectif de ce projet est d'équiper deux forages profonds utilisant actuellement un groupe électrogène fonctionnant au diesel par un dispositif solaire. Cette opération permettra de diminuer l'impact sur l'environnement du pompage hydraulique mais aussi de faire baisser le prix de l'eau afin de permettre au plus grand nombre d'y accéder et de développer des activités économiques liées à l'eau, comme le maraîchage. (Rapport de Développement durable, 2019, p. 21.)

Porté conjointement par le département de l'Ardèche, ce projet est, donc, né de la volonté de la commune de Bokidiawé et du département de Matam, de développer le mix énergétique pour des forages qui polarisent les villages de Doumga Rindiaw et de Thiéhel Sébé. D'après le chargé de projet à ADOS, l'idée a émané d'une étude qui révélait que ces deux forages avaient une production maximale d'eau. La commune de Bokidiawé est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des actions sur son territoire. Tandis que l'opérateur ADOS accompagne l'ensemble des opérations et facilite l'interaction entre les autorités locales, les partenaires, la société civile et les prestataires techniques. D'un montant global de 950 000 euros, ce projet est co-financé principalement par l'Agence française de développement, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et les collectivités partenaires.

Tableau 5 : le plan de financement du projet SEAUDEL

1-Contribution de l'AFD et institutions internationales	Montant (en €)
Subvention de l'AFD	600 000
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	176 392
Sous-total 1	776 392
2-Ressources mobilisées par le collectivité française	
Ressources de la collectivité française chef de file / Ardèche	109 000
Sous-total 2	109 000
3-Ressources mobilisées par les collectivités sénégalaises	
Ressources de la commune de Bokidiawé	20 000
Ressources du département de Matam	20 000
Sous-total 3	40 000

4-Ressources d'origine privée (CNR, entreprises solaires, etc.)	
Entreprises privées du territoire rhônalpin	15 000
CNR	10 000
Sous-total 4	25 000
Total général des ressources	950 392

Source : TDR projet SEAUEDEL

1-2 Objectifs du projet

Le responsable du projet au conseil départemental a décliné les objectifs comme suit³⁵ :

1-2-1 L'objectif général

L'objectif global du projet est de promouvoir le développement économique local de la commune de Bokidiawé, en impulsant des activités économiques qui peuvent être menées grâce à des tarifs d'eau attractifs.

1-2-2 Objectifs spécifiques

Ils sont au nombre de deux :

- Réduire l'impact environnemental, soutenir l'atténuation du changement climatique en installant des équipements solaires dans deux forages multi-villages et réduire le coût d'exploitation de l'eau,
- Stimuler des activités économiques liées à l'eau et développer le réseau hydraulique pour faciliter l'accès aux ménages.

1-3 Le contenu du projet

Le projet a été prévu pour une durée de 40 mois, démarrant au 1^{er} janvier 2017. Son lancement officiel a eu lieu au premier semestre de 2017, durant la mission des élus et techniciens du département de l'Ardèche à Matam, prévue en février 2017. Après finalisation des échanges sur les rôles et responsabilités de chacune des parties, les actions programmées se déclinent comme suit :

³⁵ Entretien réalisé avec M. Hamidou Sow, Conseiller départemental, 10/10/21, Matam.

- Installation du dispositif opérationnel de pilotage et de suivi-évaluation du projet ;
- La transition énergétique avec l'équipement des ouvrages hydrauliques en solaire ;
- Le renforcement du réseau de distribution d'eau existant ;
- L'appui à la modernisation de l'agriculture pour la promotion du développement local de la commune.

1-3-1 Installation du dispositif opérationnel de pilotage et de suivi-évaluation du projet

Cette première composante du projet est caractérisée par la première activité de mise en place du comité de pilotage du projet et atelier de lancement. Ce dit comité est composé par les co-maîtres d'ouvrages, c'est-à-dire le département de Matam et la commune de Bokidiawé, appuyés par le département de l'Ardèche. Ils forment le comité de pilotage en charge de la définition des orientations du projet. En plus du comité de pilotage, pour améliorer la mise en œuvre des activités et le suivi des opérations, un comité technique de suivi a été mis en place. Il est composé de la collectivité, de l'ADOS, de l'ARD et des services techniques directement impliqués dans la réalisation du projet (comité restreint pour le suivi régulier). Sur ce, le département de Matam a prévu de mettre en place un cadre de concertation départemental. Ce cadre a pour but de favoriser les échanges réguliers entre les différentes structures et faciliter la diffusion des acquis du programme. En outre, un atelier de lancement a été organisé, dans le but de faire la présentation de l'orientation générale et des activités prévues. Cet atelier sera surtout l'occasion pour les acteurs d'échanger sur les perceptions de la transition énergétique comme facteur de développement pour le département.

La deuxième activité constitue la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation. En effet, des actions de renforcement de capacités sur le pilotage d'un projet, mais surtout sur le suivi-évaluation sont réalisées à l'endroit des élus et techniciens des collectivités. Ceci permettra d'effectuer des évaluations internes et externes pour assurer et mesurer les impacts à court et moyen terme du projet. Ensuite, la notion de transition énergétique associée au développement local est mise en exergue sur le programme. La capitalisation et la communication autour de ces enjeux sont particulièrement mises en avant. Ainsi, un large plaidoyer sera réalisé tout au long du projet auprès de l'OFOR, mais également de l'État du Sénégal via le Ministère de l'hydraulique et le Ministère de la gouvernance locale, de l'aménagement et du territoire. Enfin, la dernière activité de la

première phase du projet était de penser aux perspectives d'équiper en solaire les autres forages de département. Inéluctablement, une étude prospective a été faite sur les opportunités de passage en solaire pour d'autres forages de Matam. En parallèle, un manuel technique modélisant l'intégration du solaire aux forages multi-villages sera communiqué aux communes du département.

1-3-2 La transition énergétique avec l'équipement des ouvrages hydrauliques en solaire

La première activité de cette transition énergétique a été d'installer le matériel solaire aux forages des villages de Doumga Rindiaw et de Thiéhel Sébé. Ainsi, la fourniture de l'énergie se fait au gré de la puissance tirée du rayonnement solaire, qui peut atteindre les 7 heures. En dehors de ce temps de pompage du solaire, l'utilisation du forage se fera par un système hybride, utilisant l'équipement existant (groupe électrogène).

La deuxième activité était de réaliser un plan de formation à la gestion et à l'entretien des équipements solaires. Les ASUFOR et conducteurs de forages seront formés à la maintenance préventive et à l'entretien des équipements solaires. En outre, ils seront appuyés à élaborer un compte d'exploitation, prenant en compte les économies réalisées par l'installation du système solaire pour réévaluer le prix de vente de l'eau.

1-3-3 Le renforcement du réseau de distribution d'eau existant

La construction de la centrale solaire sera, bien évidemment, accompagnée de la maintenance des équipements hydrauliques déjà sur place, avec quelques réparations à faire (surtout au niveau de Thiéhel Sébé). Elle est suivie d'une extension du réseau d'eau pour desservir l'ensemble des populations des huit (8) villages couverts par les deux forages (Doumga Rindiaw, Doumga Ouro Thierno, Darou Salam, Mboyil Damba Thila, Thiéhel Sebbe, Boyngal, Mody bleu, Katoté) . La densification du réseau hydraulique, qui entraîne la baisse du prix de l'eau (223,03 FCFA par m³), a permis en fin de compte, la réalisation de branchements privés avec l'installation de robinets et de compteurs dans les concessions.

1-3-4 Appui à la modernisation de l'agriculture pour la promotion du développement local de la commune

Sur la base de la baisse du prix de l'eau, deux périmètres maraîchers accompagnés d'équipements agricoles et équipés en système de gouttes à gouttes sont réalisés dans les deux sites. Ce système de goutte à goutte permet une utilisation rationnelle et optimale de l'eau. Les périmètres maraîchers ont été dimensionnés en fonction des capacités des producteurs à exploiter les équipements, mais aussi de la capacité d'absorption du marché local et régional. 2,5 hectares sont aménagés à Thiéhel Sébé et 3,5 hectares à Doumga Rindiaw. Ils seront ensuite subdivisés en parcelles de 1250 m², soit 1/8 d'hectare, qui seront affectés sur demande à des exploitants, homme ou femme. Bien qu'accompagnés techniquement, ces producteurs assumeront l'ensemble des charges liées à l'exploitation de leur parcelle (intrants, frais de fonctionnement du périmètre, taxe communale d'occupation du terrain, eau, etc.).

Suite à l'aménagement des champs et à l'installation des équipements agricoles, une unité de conservation a été mise en place dans les deux sites de production. En effet, il est nécessaire de décaler la période de vente des produits maraîchers en dehors des pics de production. Pour cela, les périmètres disposent de magasins de conservation construits en voûte nubienne. En outre, un encadrement est effectué pour accompagner les producteurs dans la gestion économique et l'utilisation des nouvelles technologies agricoles.

1-4 Partenaires impliqués sur le projet

En plus de l'implication des 3 collectivités engagées (les départements de Matam et Ardèche, la commune de Bokidiawé), le projet SEAUDEL associe :

- L'ADOS, opérateur de coopération décentralisée. Elle est en charge du suivi du projet et assure la coordination des échanges entre les différents acteurs impliqués. Elle assure également la gestion des fonds et la comptabilité des opérations financières ;
- L'ARD, bras technique des collectivités. Il constitue un appui à la maîtrise d'ouvrage départementale et communale ;
- La Chambre d'agriculture et des échanges avec des producteurs maraîchers ardéchois ont apporté une dimension technique autour des pratiques agricoles et des modes d'organisation possibles pour les producteurs ;

- La Division Hydraulique Régionale (DHR), service technique de l'Etat, accompagne le processus d'exploitation, d'entretien et de maintenance des ouvrages hydrauliques ;
- Les entreprises d'Ardèche comme la CNR, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, sont démarchées et mises en lien avec les acteurs de Matam pour un renforcement technique et organisationnel.

Section 2 : Le diagnostic sectoriel du projet SEAUDEL

Le projet s'inscrit dans une approche multisectorielle : l'énergie, l'eau et l'agriculture. Il s'avère alors nécessaire de faire le diagnostic des thématiques retenues, dans le cadre national, départemental, communal et international, pour déterminer la pertinence du projet.

2-1 Le contexte du projet au niveau national

L'énergie constitue un maillon important du développement économique (John Reilly 2015). Cependant, elle représente plus de la moitié des coûts d'exploitation dans le cas des forages thermiques, entraînant des coûts d'eau importants. Ceci freine le développement agricole en milieu rural ainsi que le développement économique local. Toutefois, pour surmonter les contraintes de coûts qui limitent le développement des activités agricoles liées à l'eau, l'État a développé une politique de tarification de l'eau agricole en milieu rural (Diop et Dia 2011). Malgré cette volonté, le coût de production et d'entretien de l'eau, très élevé pour les forages diesel, ne permet pas la bonne mise en œuvre de cette politique agricole pour les forages ruraux.

Face à ces défis, la politique de l'État, énoncée dans le Plan Sénégal Émergent, encourage le développement des énergies alternatives pour favoriser l'accès à l'eau potable³⁶. Concrètement, cette politique s'est traduite par une réforme en 2014, qui confie à l'Office de gestion des Forages ruraux (OFOR), la mission d'accompagner les collectivités territoriales dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de leur irrigation³⁷. La mission consiste également à mettre en œuvre des projets d'extension de réseaux hydrauliques et fournir de l'eau potable à toute la population, en quantité et en qualité, pour la consommation, l'élevage et l'agriculture. Ainsi, l'option de l'Etat se résume à « produire de l'énergie naturelle pour mobiliser plus d'eau, et de l'eau pour booster l'agriculture,

³⁶ Projets et réformes phares du PSE <https://www.senegal-emergent.com/projetphare/service-universel-de-lenergie/>, (consulté le 05/10/2023).

³⁷ Loi n° 2014-13 du 28 février 2014, portant création de l'Office des Forages ruraux (OFOR) <https://www.fao.org/faolex/>, (consulté le 05/10/2023).

permettant d'assurer la sécurité alimentaire et favoriser le développement économique »³⁸. En rapport avec le projet SEAUEDEL, les priorités de l'Etat sont déclinées par secteur :

- Le secteur de l'énergie :

Il vise à exploiter l'énergie solaire pour réduire significativement les factures et les émissions de gaz à effet de serre (ex : CO₂ des groupes électrogènes dans les forages ruraux). Ainsi, dans les dispositions de l'Acte III de la décentralisation, cette politique incite les collectivités locales à favoriser le mix énergétique dans les services à grande consommation d'énergie.

- Le secteur de l'eau :

Le sous-secteur de l'hydraulique rurale est une priorité pour l'Etat du Sénégal, compte tenu de l'importance de l'eau et de sa contribution comme facteur de développement économique et de lutte contre la pauvreté. Cette action s'inscrit, en effet, dans l'objectif de l'État de favoriser l'accès universel à l'eau potable, en réduisant le prix de l'eau et en élargissant les réseaux d'adduction d'eau dans les ménages. Ainsi, sera la fin de l'utilisation des eaux de surfaces pour la consommation.

- Le secteur de l'agriculture :

Afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, le gouvernement a mis en œuvre un vaste programme d'aménagement des terres dans la vallée du fleuve Sénégal. En outre, la mise en place d'un certain nombre de domaines agricoles communautaires (DAC) restructure l'économie nationale par l'agriculture. L'objectif est de promouvoir l'entrepreneuriat rural, de créer des emplois et de la richesse pour les jeunes et les femmes.

2-2 Le contexte du projet au niveau départemental et communal

La réforme de l'acte III de la décentralisation a permis d'ériger les départements en collectivités locales. Cette réforme place le département au cœur d'un mécanisme de promotion du développement local. Il accompagne alors l'objectif de l'État, qui est d'organiser le Sénégal en territoire viable et compétitif, afin de favoriser le développement durable. En réponse à ces enjeux, le département de Matam s'est doté en 2016 d'un Plan Départemental de Développement (PDD), qui établit un diagnostic du territoire (état des lieux, atouts, contraintes, opportunités de

³⁸ *Op. cit.*

développement, etc.) et identifie les orientations prioritaires du département pour les six prochaines années. Au regard du projet, le département de Matam a investi la question du solaire comme facteur de développement. En effet, parmi les principaux enjeux de développement, le département identifie des actions à mener :

- Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures et édifices communautaires ;
- Renforcer les capacités et sensibiliser les élus, les techniciens et la population sur la question environnementale et le changement climatique ;
- Assurer la durabilité et la viabilité du service de l'eau.

Concrètement, le département de Matam a un rôle de levée de fonds et de plaidoyer dans le projet SEAUDEL, pour insuffler cette dynamique de réflexion aux autres collectivités du département. Il est également chargé de promouvoir les expérimentations réalisées par le projet au niveau national.

Par ailleurs, la décentralisation a placé les collectivités locales, notamment les communes, au cœur du dispositif de programmation et d'impulsion de leur développement local. Notamment, dans les domaines de la planification locale, de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures communautaires et de la gestion de l'accès aux services sociaux de base. Toutefois, la faiblesse des ressources financières dont elles disposent rend difficile l'exercice correct des compétences qui leur sont transférées et l'amélioration des conditions de vie des populations. Dès lors, la commune de Bokidiawé a su trouver des moyens pour pallier ce problème. A titre illustratif, le conseiller départemental, Hamidou Sow, déclare que :

La commune a érigé un cadre de réflexion sur l'apport de la fiscalité locale dans le développement de son territoire. Avec l'aide du département de l'Ardèche, elle a réussi à restructurer son positionnement de maître d'ouvrage et à piloter sa politique de développement. Par ricochet, le développement d'activités économiques sur son territoire permettra ainsi de bénéficier des ressources fiscales résultantes, lui permettant d'asseoir son développement sur des ressources propres³⁹.

En ce qui concerne le secteur productif, la commune dispose d'un fort potentiel, mais se heurte à de nombreuses difficultés et en particulier la disponibilité de l'eau et le conditionnement des produits maraîchers. Le maraîchage est considéré comme activité d'appoint, nécessitant une mise

³⁹ Coumba Gaye, Enquêtes de terrain, Matam, 2021.

en valeur et un élargissement des superficies maraîchères. En outre, la baisse du prix de l'eau liée aux installations solaires dans le cadre de ce projet, ainsi que la mise en place d'une unité de conservation permettront de sécuriser, booster les productions et leur écoulement.

2-3 Le contexte du projet au niveau international

L'Ardèche a une longue tradition d'accompagnement des communes. Ce soutien est l'un des points forts de sa politique et s'inscrit dans la mission de solidarité du département, en direction des zones les plus vulnérables. La loi du 7 août 2015⁴⁰ renforce ces politiques locales en faveur des communes et de leurs groupements. Cette capacité d'intervention a pour but de contribuer à la réalisation de projets de redressement économique dans les milieux les plus défavorables. Ces projets doivent s'aligner sur les axes contenus dans leur charte du développement durable⁴¹, adopté par les collectivités et appliqué à leurs propres actions. Les axes se déclinent comme suit :

- Inclusion de clauses environnementales et sociales dans les programmes et projets ;
- Concordance de l'implantation du projet avec les besoins de la population bénéficiaire ;
- Correspondance entre le projet et le lieu d'implantation ;
- Association des bénéficiaires du projet en groupement et d'autres partenariats noués autour du projet (autres collectivités, institutions publiques ou privées, etc.) ;
- Des objectifs de performance énergétique ;
- Réorientation des ressources locales (utilisation du bois, énergie solaire, etc.), visant à prévenir la consommation d'énergie.

Le département de l'Ardèche a mis en place des moyens pour faire le lien entre le projet SEAUDEL et ses propres politiques locales. En effet, les objectifs principal et secondaires affectés au projet s'inscrivent dans le prolongement de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte⁴². Cette loi vise à créer un nouveau modèle énergétique et, plus largement, une nouvelle vision du développement à l'échelle locale et même globale.

Ces objectifs engendrent une intervention, une collaboration avec les acteurs privés et publics pour sensibiliser les populations et leurs acteurs locaux aux enjeux du développement durable et de la

⁴⁰ LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

⁴¹ Fiche de présentation Ardèche-partenaire, magazine *Le Mag'* édité par ADOS.

⁴² Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/> consulté le 06/10/2023.

transition énergétique. C'est l'un des enjeux du projet dans la commune de Bokidiawé et du plan énergétique de l'Ardèche à l'horizon 2020. Compte tenu de ces facteurs, les actions au Sud seront incluses dans les médiations à mener au Nord.

Section 3 : les impacts du projet

La mise en œuvre du projet SEAUDEL a permis d'obtenir des résultats qui rendent le cadre du projet très pertinent :

- Résultat 1

Les dispositifs de pilotage (comité de pilotage et comité technique restreint) ainsi que le dispositif de suivi-évaluation sont opérationnels et renforcent les collectivités dans leur rôle de maître d'ouvrage.

- Résultat 2

La communication interne et externe est bien établie et a permis de mobiliser les acteurs, de donner une visibilité au projet, non seulement au niveau local, mais aussi au niveau départemental, en vue d'une démultiplication sur le territoire.

- Résultat 3

Les ouvrages hydrauliques existants sont équipés et mis à niveau. Le système solaire est installé et les conducteurs de forage ont été formés à son entretien. Des extensions du réseau hydraulique sont alors réalisées dont 7454 ml d'extensions et 280 branchements domiciliaires dans 8 villages.

- Résultat 4

La capacité d'exploitation du forage augmente et l'accès à l'eau est renforcé, ce qui entraîne une baisse du prix de l'eau. Cette baisse amorce une nouvelle activité économique, à travers l'installation de deux périmètres maraîchers et deux unités de conservation dans les deux villages. De surcroît, un accompagnement technique est réalisé, par des formations sur les techniques agricoles, la gestion financière et par le recrutement d'animateur/technicien, pour accompagner les exploitants.

Compte tenu des actions menées, le projet a permis d'initier des activités économiques au niveau local qui ont généré des revenus locaux supplémentaires, répondant pleinement à l'objectif global.

Les objectifs spécifiques ont également été atteints à un niveau satisfaisant. Une réduction des émissions de CO₂ (Objectif spécifique 1) se confirme avec la mise en service des systèmes solaires, contribuant à répondre à la demande. De plus, l'ajout d'énergie solaire au système de pompage (par générateur) et les pratiques agricoles atténuent l'émission du gaz carbonique et favorisent la séquestration du carbone grâce au développement de la végétation environnante. L'atteinte de l'objectif spécifique 2 a également été démontrée. En d'autres termes, la dynamisation de l'activité économique se traduit non seulement par la construction et l'exploitation de périmètres agricoles, mais aussi par l'extension des réseaux hydrauliques domestiques. En considérant ces résultats obtenus, il est clair que le projet SEAUDEL a un impact saillant sur le développement local de la commune en particulier et du département de Matam en général.

3-1 Les impacts économiques

L'agriculture a des impacts économiques significatifs. Elle contribue à la création d'emplois, à la croissance économique et à la sécurité alimentaire. En effet, l'activité agricole réalisée dans le cadre du projet SEAUDEL a créé de nombreuses opportunités d'emploi au sein de la commune. En chiffre, 48 entrepreneurs agricoles ont acquis des terres pour une occupation agricole, notamment le maraîchage (28 à Doumga Rindiao et 20 à Thiéhel Sébé). Autrement dit, 48 emplois directs ont été créés, stimulant l'activité économique locale. De surcroît, grâce à l'approche de chaîne de valeur, des activités hors exploitation agricole ont été créées, comme le commerce en gros et en détails, la vente de produits agricoles (intrants, semences, équipements, etc.), la distribution (logistique), et l'élevage.

Dans ce même segment de chaîne de valeur, le projet a ouvert la voie à d'autres opportunités de travail telles que les techniciens recrutés (pour accompagner les exploitants dans les techniques agricoles) et les cabinets d'étude consultés (pour réaliser l'étude de faisabilité du projet, les bilans de campagne et l'évaluation du projet).

Par ailleurs, le projet fait suite au financement du développement local de la commune de Bokidiawé. D'abord, il constitue l'un des leviers de mobilisation de ressources financières pour les orientations stratégiques définies dans son plan de développement, notamment ces volets : « agriculture – hydraulique – énergie renouvelable », contribuant ainsi au développement économique local de la commune. En outre, la fiscalité qui découle des avantages du projet est également un aspect très important pour son économie locale. En effet, les activités agricoles

menées génèrent non seulement des revenus, mais aussi des recettes fiscales pour la commune, à travers les taxes d'occupation foncière payées par les exploitants des périmètres maraîchers (2500 F). De plus, ces activités agricoles entraînent des taxes sur les achats/ventes de produits agricoles et des patentes sur les espaces occupés dans le marché. Ces revenus fiscaux contribuent à financer les services publics locaux tels que les infrastructures, l'éducation, la santé, etc.

Le projet a également un impact sur la gouvernance locale de la commune. Cela se traduit par le renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles fait en amont pour créer un environnement favorable à la mise en œuvre du projet. Ce qui a permis, alors, de renforcer les compétences des acteurs locaux et de développer leur capacité de coordonner et promouvoir leur propre développement.

3-2 Les impacts sociaux

L'impact social du projet SEAUDEL dans la commune de Bokidiawé semble évident. Il convient de noter que les faibles revenus peuvent conduire à un accès limité aux services sociaux de base et peuvent constituer le début d'un cycle qui précipite certains groupes de population dans la vulnérabilité (Banque mondiale, 2006). Le projet agit donc comme un instrument de réduction des inégalités, de lutte contre la pauvreté et l'émigration, de promotion de l'accès des femmes au foncier et de sécurité alimentaire. De prime abord, le programme a réduit les inégalités d'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, hydraulique, assainissement, etc.), grâce aux revenus générés. Ces ressources financières permettront d'améliorer les conditions de vie en offrant plus d'opportunités d'accéder à des services de santé de qualité, à une éducation supérieure, à un logement sûr et à une meilleure alimentation. Également, la baisse de la tarification de l'eau a amélioré la qualité de vie de la population en matière d'hygiène, de santé et de réduction de charge financière liée au besoin en eau. « Ensuite, il ne faut pas négliger son impact sur la réduction de l'émigration en offrant des opportunités d'emplois et de revenus stables dans la commune »⁴³. Le renforcement de l'économie locale de la commune a contribué à son attractivité et a maintenu la main-d'œuvre locale. D'autre part, le maraîchage peut être exigeant en termes d'irrigation en période de chaleur. Cependant, le caractère innovant du projet réside dans la possibilité de le pratiquer, en ces périodes de l'année où la consommation agricole d'eau augmente en raison des besoins accrus d'irrigation pour maintenir la croissance des cultures. De nouvelles techniques

⁴³ Témoignage d'un ancien émigré qui bénéficie à présent du projet.

d'irrigation, comme le goutte à goutte, sont utilisées et ont permis d'économiser de l'eau tout en fournissant aux cultures la quantité nécessaire pour survivre aux températures élevées. Le maraîchage devient alors, pour la commune, une activité gratifiante et productive même pendant les périodes chaudes. Les produits maraîchers sont alors disponibles dans le marché local durant toute l'année, en saison et hors saison, garantissant la sécurité alimentaire.

3-3 Les impacts environnementaux

Les effets du projet SEAUDEL sont perceptibles sur l'environnement. L'utilisation de l'énergie solaire pour alimenter le forage est une plus-value environnementale. Cette innovation technologique, avec le mixte énergétique, forme un duo gagnant pour l'environnement. En effet, elle permet de réduire l'émission de gaz à effet de serre qui est largement responsable du réchauffement climatique. Par conséquent, l'utilisation du solaire, comme source d'énergie qui ne produit pas de polluants atmosphériques nocifs, à préserver la qualité de l'air et la santé humaine. Par ailleurs, l'un des aspects environnementaux du projet était de préserver l'environnement par l'adoption de méthodes de production durable. Les producteurs ont été initiés aux pratiques agro-écologiques telles que l'emploi d'engrais organiques, la rotation des cultures et l'intégration des haies vives pour la culture de couloir. Ces pratiques améliorent la fertilité et la santé des sols. Ce qui permet non seulement de protéger la biodiversité, mais plus important, une exploitation à longue durée des sols.

Section 4 : les problèmes rencontrés durant le déroulement du projet

Au-delà des impacts positifs qui l'enluminent, le projet SEAUDEL a connu des entraves à sa mise en œuvre. Les conditions d'exécution du projet n'étant pas les mêmes dans les deux sites, les niveaux de réussite y diffèrent.

4-1 A Thiéhel Sébé

À Thiéhel, les problèmes se présentent à quatre niveaux :

➤ La préparation des campagnes agricoles

Ici, il faut relever :

- Le manque de préparation du sol ;
- L'absence d'étude sur les sols ;

- Le retard de lancement des campagnes, en raison des difficultés à collecter les fonds nécessaires pour l'achat des semences et autres intrants ;
- L'inexistence de points de vente de semences et d'intrants agricoles de qualité ou respectant les normes de stockage et de conservation des produits.

➤ **L'exploitation des parcelles**

On constate notamment :

- La difficulté d'approvisionnement du périmètre en eau. En effet, le forage ne pouvait plus combiner la distribution de l'eau de consommation et l'eau de production. Face à des difficultés d'accès à l'eau dans certains villages, l'ASUFOR a négocié avec les entrepreneurs l'organisation de tours d'arrosage. Ainsi, le périmètre est alimenté en eau de 08h à 10h et de 18h à 20h ;
- La diminution de la performance des goutteurs en raison de la teneur élevée en fer et en calcaire de l'eau ;
- La répétition des mêmes spéculations que la première campagne (absence de rotation des cultures), avec des incidences sur la productivité et l'apparition de maladies (araignée rouge, termites, ...). C'est pourquoi, l'animateur a suggéré l'association des cultures pour maximiser le rendement ;
- Le changement d'animateur, qui a un peu brouillé les entrepreneurs sur les pratiques et techniques culturales ; ce qui explique le refus de certains producteurs de suivre les recommandations.

➤ **La commercialisation**

À Bokidiawé, les entrepreneurs ne maîtrisent pas encore les techniques de commercialisation ainsi que les calendriers culturaux. Ce qui fait qu'ils sont souvent confrontés à des difficultés pour écouler leurs productions. De plus, la commune de Bokidiawé ne compte qu'un seul grand marché, celui de Doumga Ouro Alpha, que les entrepreneurs fréquentent le plus. Face à la concurrence des produits venant de la zone des Niayes, ils leur arrivent souvent de solder leurs récoltes.

➤ **La dynamique organisationnelle**

Pris individuellement, les entrepreneurs de Thiéhel Sébé restent très engagés. Cependant, la dynamique de groupe a du mal à fonctionner sur certaines décisions collectives. L'absence de

leader dans le groupe ne rend pas les procédures faciles. Pour rappel, ce périmètre est composé de 15 femmes contre 05 hommes. Ces femmes sont également très occupées par des tâches ménagères au foyer et souvent font appel à leurs jeunes enfants pour les activités sur les parcelles avec tout ce que cela comporte comme risque dans le suivi des plantes.

4-2 A Doumga Rindiaw

Dans ce village, les difficultés sont moindres par rapport à Thiéhel Sébé. Néanmoins, il est sujette à quelques blocages tels que :

- La difficulté d'accès à l'eau à cause de pannes récurrentes du forage ;
- L'organisation de tours d'eau pour le périmètre (2h le matin et 2h l'après-midi) qui ne permet pas de satisfaire la demande en eau des plantes ;
- La difficulté à payer les arriérées de factures d'eau de la première campagne agricole ;
- L'apparition de maladies ou attaques sur les plantes : araignée rouge, pucerons, termites ;
- Le défaut de préparation du sol par certains entrepreneurs ;
- La défectuosité de certaines des tuyaux goutte à goutte à cause de la forte teneur de l'eau en fer et calcaire ;
- Le problème d'accès à des semences et intrants de qualité ;
- Le refus de certains entrepreneurs de suivre les conseils de l'animateur, restant accrochés aux techniques classiques.

Ceci termine donc la présentation de l'étude de cas, notamment du projet SEAUEDEL. Après avoir déterminé les composantes du projet, ainsi que les impacts sur la population et les difficultés rencontrées durant sa mise en œuvre, nous allons à présent analyser et discuter les résultats obtenus lors de nos enquêtes. Sur la base de ces résultats, nous vérifierons les hypothèses de l'étude, pour enfin formuler des recommandations.

Chapitre II : présentation des résultats, vérification des hypothèses, discussion et recommandations

Les données recueillies à la suite de notre enquête à Matam sont traitées à l'aide du logiciel Sphinx. Quant aux résultats, ils seront confrontés aux hypothèses formulées dans la première partie. Une discussion sera ensuite engagée pour rapprocher les résultats de l'enquête à la littérature. Enfin, nous allons faire des recommandations à l'endroit de tous les acteurs impliqués dans le thème de l'étude. Rappelons, toutefois, que nos préoccupations majeures étaient de comprendre la convention qui lie les départements de Matam et de l'Ardèche, et de voir comment les actions menées dans le cadre de cette coopération, ont des effets induits sur le développement local de la commune de Bokidiawé particulièrement. Il convient de signaler que les questionnaires étaient adressés aux cibles suivantes :

- Les bénéficiaires du projet Soleil EAU et Développement Économique Local ;
- Les non bénéficiaires du projet Soleil EAU et Développement Économique Local.

Les guides d'entretien, par contre, étaient destinés aux autorités suivantes :

- Le chargé du projet SEAUDEL à l'ADOS ;
- Le chargé de la coopération décentralisée Ardèche-Matam au Conseil Départemental de Matam ;
- Le conseil municipal de la commune de Bokidiawé ;
- Les deux chefs de villages de Doumga Rindiaw et de Thiéhel Sébé.

Enfin, un focus group est réalisé avec la population non bénéficiaire du projet, différente de celle déjà enquêtée.

Section 1 : présentation des résultats d'enquête de terrain

Les réponses des entretiens tenus avec les autorités locales seront présentées en guise d'illustrations pour étayer les informations apportées, notamment dans cette troisième partie. De la connaissance des réponses des questionnaires, il convient de détailler le verbatim des questions à variable « texte ».

1-1 Le questionnaire adressé aux bénéficiaires du projet

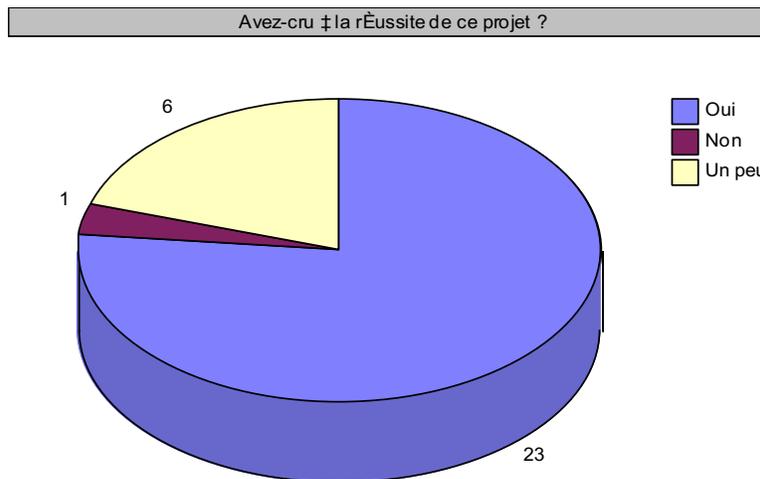
- À la question « quelles ont-été vos premières impressions face au projet ? », les réponses enregistrées sont :

- 1 : j'ai eu confiance et j'ai su que ça pourrait réussir.
- 2 : J'ai su que c'était un projet d'avenir.
- 16 : J'ai eu de l'espoir depuis le début.
- 16 : Depuis le début j'ai su que c'est un projet qui va participer au développement de la commune.
 - 5 : La présentation du projet était faite de manière convaincante.
- 16 : J'ai eu des craintes mais ça ne coûtait rien d'essayer.
- 16 : J'ai été séduite par les explications et j'ai eu espoir.
 - 8 : J'ai toujours su que le projet pourrait réussir grâce à nos expériences.
 - 9 : J'avais confiance aux porteurs du projet.
 - 10 : J'avais des impressions positives par rapport au projet.
 - 11 : J'étais satisfaite de l'arrivée du projet, car je savais que la question de l'eau serait traitée.
 - 12 : C'était une aubaine, car ça nous permettait de nous occuper.
 - 13 : Un très bon projet, car a apporté beaucoup de changement avec le solaire qui fera fonctionner le forage.
 - 14 : D'après les présentations des techniciens, j'ai compris qu'avec le dévouement des participants, le projet serait bénéfique pour le village.
 - 15 : j'étais un peu réticente au début.
 - 16 : Je ne croyais pas à sa réussite.

Sur ces réponses, on peut distinguer différentes impressions, comme la crainte et l'espoir par rapport à la réussite du projet, mais également une réticence totale.

- Pour la question « Avez-vous cru à la réussite du projet ? », ce graphique illustre les réponses :

Graphique 1 : estimation de réussite du projet



Source : Coumba Gaye, enquêtes de terrain, Matam, mai 2022

Sur les trente (30) bénéficiaires du projet, vingt-trois (23) avaient cru à la réussite du projet avec de tels propos pour justifier cette confiance :

1-J'ai eu confiance en la façon dont le projet était ficelé. 2- J'ai cru au rendement de l'agriculture. 3- Dans tous les cas, c'est une activité qui va générer des revenus. 4- Mes expériences d'auparavant m'ont permis de croire à la réussite du projet. 5- Les moyens étaient mis à nos dispositions ainsi que l'encadrement. 6- Comme je suis ménagère je n'avais rien à perdre et je pourrais m'activer. 7-J'avais confiance en l'agriculture, à nos terres et aux nouvelles techniques de cultures apportées, etc.

Six (06) des enquêtés avaient éprouvé une réticence à l'encontre du programme.

D'après eux :

1- J'avais des doutes, car traditionnellement le maraîchage n'était possible qu'en saison de pluie. 2- J'étais un peu réticente par rapport à l'idée de cultiver en période de chaleur. 3- J'avais espoir car je sais que dans tous les cas l'agriculture est une activité génératrice de revenus. Mais avec la cherté de l'eau tous les revenus obtenus seront réinjectés dans l'activité. Etc.

La seule réponse négative a justifié son objection, soutenant qu'il « ne croyait pas à la possibilité de cultiver en période de canicule. En plus, les moyens n'étaient pas réunis pour démarrer sur leur propre fonds ».

➤ La question relative aux sources de revenus avant l'arrivée du projet SEAUEDEL :

Elle a révélé, par ordre de répétition, les activités qu'effectuait la population bénéficiaire avant le programme.

Tableau 6 : activités de l'échantillon avant le projet SEAUEDEL

Activités	Nombre de fois répété
Commerce	8
Agriculture	7
Maçonnerie	2
Micro jardinage	2
Elevage	1
Menuiserie	1
Enseignement coranique	1
Pompiste	1

Source : Coumba Gaye, Enquêtes de terrain, Matam, mai 2022

On distingue alors 8 activités pratiquées par 23 personnes avant l'arrivée du programme. Cependant, parmi les 30 enquêtés, 05 n'avaient pas d'activités génératrices de revenus et 02 étaient des émigrés. Le tableau suivant estime leur revenu :

Tableau 7 : estimation de revenu de l'échantillon bénéficiaire avant le projet

Intervalle d'estimation des revenus	Nb. cit.	Fréq.
Moins de 50 000 FCFA	20	66,7%
Entre 50 000 et 100 000 CFA	6	20,0%
Entre 100 000 et 200 000 FCFA	2	6,7%
Plus de 200 000 FCFA	2	6,7%
TOTAL OBS.	30	100%

Source : Coumba Gaye, Enquêtes de terrain, Matam, mai 2022

Nous notons par-là une inégalité de revenus qui constitue un frein à l'amélioration des conditions de vie. En effet, sur les 30 bénéficiaires, 20 parvenaient difficilement à subvenir à leur besoin recevant moins 50 000 FCFA par mois. Ces sommes proviennent souvent de leurs parents ou proches comme certains en ont témoigné. Ensuite, 06 constituent la population qui gagnait entre 50 000 et 100 000 FCFA par mois. Le reste sortait plus ou moins du lot, car leur revenu est estimé dans l'intervalle de 100 000 et 200 000 ou plus.

➤ À la question relative à « la quantité de chaque produit après la récolte », ci-dessous présente les résultats comme suit :

○ À Doumga Rindiaw (DR)

Tableau 8 : production (en kg) à la récolte de DR

Spéculation	Quantité (kg)	
	1^{ère} campagne	2^{ème} campagne
Oignon	2 177	17 159
aubergine douce	650	3 233,5
Piment	2 166	4 735
Pastèque	19 497	65
Gombo	9 693,5	460,5
Chou	0	1 328
Navet	0	410

Concombre	0	68
Tomate	79	911
Carotte	0	503
Courgette	0	203
Betterave	0	62
Oignon vert	0	35
Melon	232	0
Total	34 494,5	29 173

Source : Coumba Gaye, Enquêtes de terrain, Matam, mai 2022

- À Thiéhel Sébé (TS)

Tableau 9 : production (en kg) à la récolte de TS

Spéculation	Quantité (kg)	
	1 ^{ère} campagne	2 ^{ème} campagne
Oignon	336	8 742
aubergine douce	2587	1 385,5
Piment	295	964,5
Poivron	1253	676
Aubergine amère	0	199
Pastèque	233	162
Gombo	8138	102,5
Manioc	0	71
Chou	0	15,5
Navet	0	3,5
Concombre	137	0
Total	12 979	12 321,5

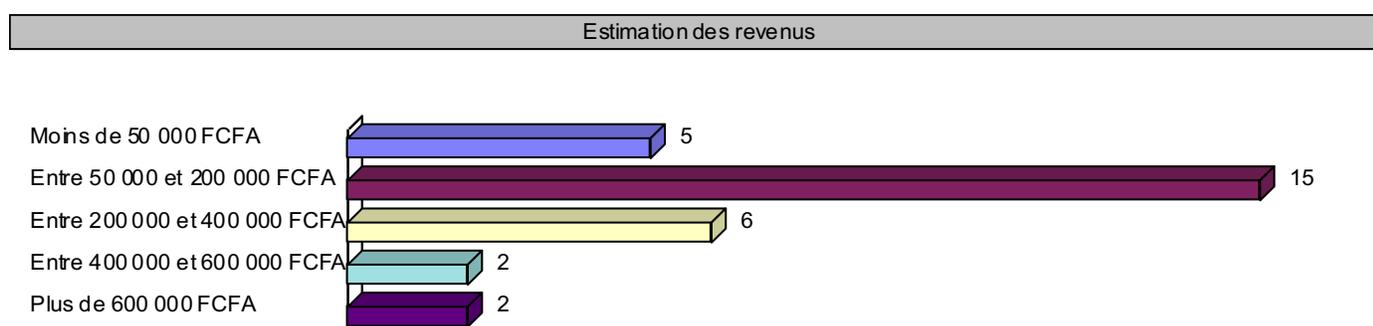
Source : Coumba Gaye, Enquêtes de terrain, Matam, mai 2022

En guise d'analyse, la première campagne a été marquée par une saison chaude particulièrement forte, atteignant les 50 degrés. Ces conditions n'étaient pas favorables pour une bonne production. De plus, d'après les bénéficiaires, les semences vendues aux exploitants n'ont pas montré la résistance à la chaleur promise. La chaleur associée à des problèmes réguliers d'irrigations et des attaques de ravageurs (en particulier à Thiéhel Sébé) ont ralenti la croissance des spéculations dans les deux sites. Les exploitants ayant choisi les choux, la tomate et les oignons en ont le plus souffert ; ce qui explique la différence de production par rapport à la deuxième campagne. Pour ne pas défavoriser ces derniers et pour compenser les difficultés précédentes, il a été convenu de prolonger la campagne pour avoir une récolte plus longue pour certains ou une culture de remplacement pour

d'autres. Les autres spéculations comme l'aubergine, le poivron, le gombo et la pastèque ont plutôt fait la réussite de cette première campagne. Pour la deuxième campagne agricole, il faut noter qu'elle a été fortement marquée par un problème d'approvisionnement en eau au niveau des périmètres, une panne du groupe électrogène, une organisation de tours d'eau, une défektivité des goutteurs, etc. Cette situation s'est non seulement répercutée sur les rendements, mais également sur le moral et l'engouement de départ des entrepreneurs.

Par ailleurs, ils verront leur revenu s'améliorer à la suite du projet.

Graphique 2 : estimation de revenu de l'échantillon bénéficiaire après projet



Source : Coumba Gaye, Enquêtes de terrain, Matam, mai 2022

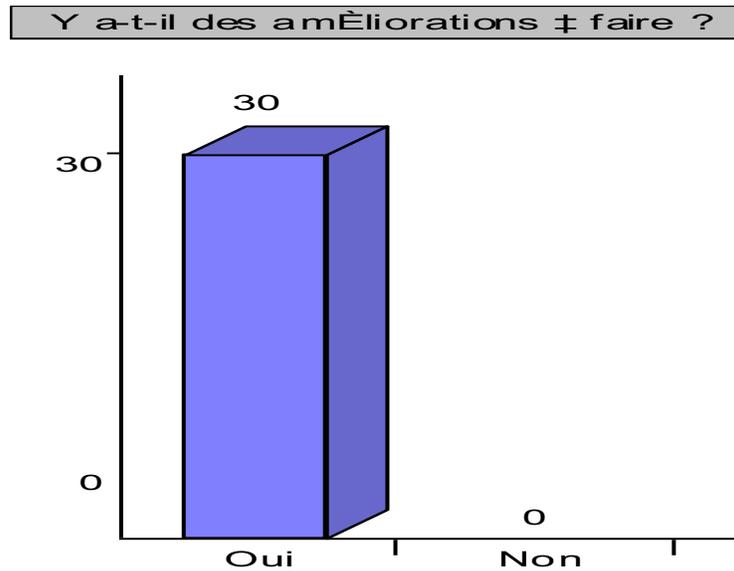
- En ce qui concerne la question « quels sont vos projets à long terme après le programme SEAUEDEL » :

La réponse était unanime. En effet, la majeure partie exprime la volonté de reprendre l'expérience dans leur propre domaine. Ce projet leur permettra d'abord, de réunir le maximum de fonds pour s'acquérir d'un large domaine, mais aussi d'équipements agricoles adaptés. De surcroît, les nouvelles méthodes de cultures apprises et les formations d'accompagnement serviront de support pour retranscrire ces techniques dans leur propre parcelle. Parallèlement, ils ambitionnent d'investir dans d'autres activités génératrices de revenus comme l'élevage et l'apiculture. D'autre part, une minorité (02 réponses) n'envisage aucun projet dans le long terme car n'ayant pas encore assimilé cette première expérience. Pour eux, l'accompagnement n'est pas bien assuré et l'encadrement est loin d'être effectif. Ils ne manifestent alors aucune satisfaction par rapport au projet.

- La question de savoir « s'il y a des améliorations à faire ? »

Toutes les réponses sont positives (voir graphique suivant).

Graphique 3 : Amélioration à faire sur le projet



Source : Coumba Gaye, Enquêtes de terrain, Matam, mai 2022

Étant un projet pilote, le SEAUDEL ne peut manquer quelques défaillances. Dès lors, les bénéficiaires interrogés ont relevé quelques aspects à améliorer au projet. On peut distinguer alors :

- Le problème d'eau pour le périmètre maraîcher ;
- La qualité du sol ;
- La dimension du magasin de stockage ;
- L'accompagnement ;
- La dimension des parcelles ;
- L'état des tuyaux goutte à goutte ;
- Maîtrise des nouvelles techniques de cultures ;
- Tenu de la comptabilité.

➤ À la question relative aux « recommandations à formuler par rapport au projet » :

29 réponses sont enregistrées. En effet, face aux contraintes mentionnées ci-dessus, les bénéficiaires ont proposé des hypothèses de solutions adressées au comité technique restreint, qui constitue l'instance de décision des réalisations du projet. Ils préconisent les actions suivantes :

- Revoir la tarification de l'eau ou construire un autre forage pour autonomiser les périmètres maraîchers en eau. Cela permettra non seulement de fournir la quantité d'eau

nécessaire pour une bonne culture, mais aussi de maîtriser les charges liées à la consommation d'eau ;

- Analyser le sol pour définir les composantes disponibles, détecter les problèmes et apporter la fertilisation et le traitement adéquats pour le rendre plus productif ;
- Renforcer les capacités des agriculteurs en terme de nouvelles techniques agricoles et de technique de commercialisation ;
- Doter aux agriculteurs des équipements adaptés pour effectuer un labour profond afin de préparer le sol et de minimiser l'apport en eau ;
- Élargir le magasin de stockage pour accueillir une plus grande quantité de produit ;
- Installer une unité de transformation dans la commune afin d'éviter le surplus, mais mieux, de permettre au groupement féminin de s'activer dans la transformation agroalimentaire ;
- Nouer des partenariats avec les grandes maisons de semences pour privilégier la qualité;
- Faire appel aux techniciens pour réparer les tuyaux goutte à goutte défectueux.

1-2 Le questionnaire adressé aux non bénéficiaires du projet

- La question relative aux sources de revenus actuelles :

Nous avons, par ordre de répétition, les activités qu'effectuait la population qui ne bénéficie pas (directement) du projet.

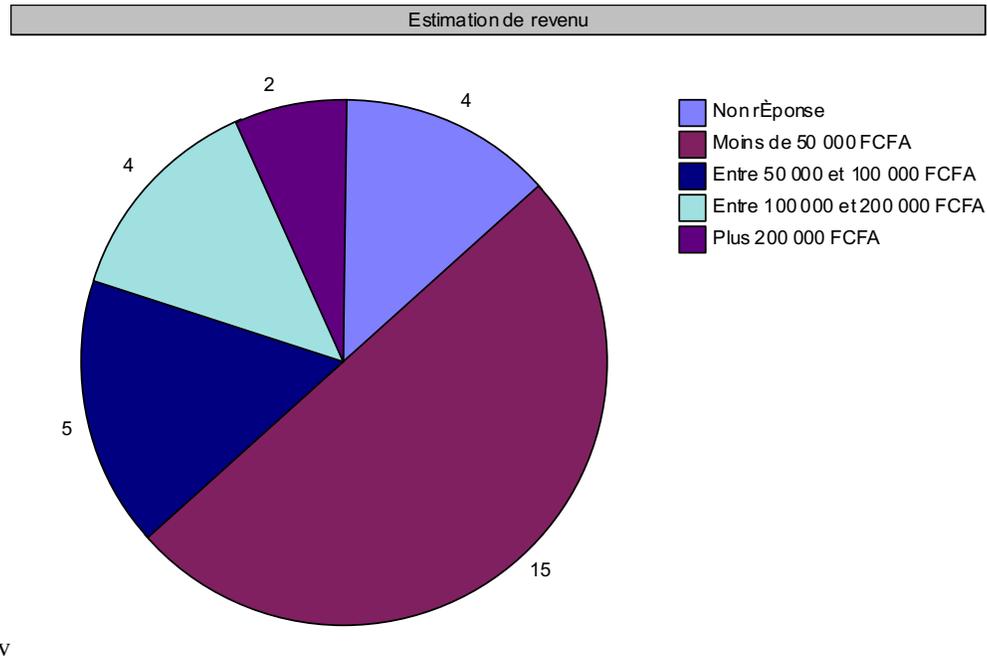
Tableau 10 : activités de l'échantillon non bénéficiaire du projet

Activités	Nombre de fois répété
Commerce	12
Agriculture	4
Enseignement	3
Transformation agroalimentaire	1
Agent de santé communautaire	1
Matrone	1
Couture	1

Source : Coumba Gaye, Enquêtes de terrain, Matam, mai 2022

On distingue alors 07 activités que pratiquent les 30 non bénéficiaires du projet. Cependant, parmi ces 30 enquêtés, 08 sont sans ressources. Le graphique suivant estime leur revenu :

Graphique 4 : estimation de revenu de l'échantillon non bénéficiaire



Source : Coumba Gaye, Enquêtes de terrain, Matam, mai 2022

Nous notons par-là, un faible niveau de vie dans la commune. En effet, le Plan de Développement Communal de Bokidiawé (2020-2024) appuiera ces résultats de nos enquêtes.

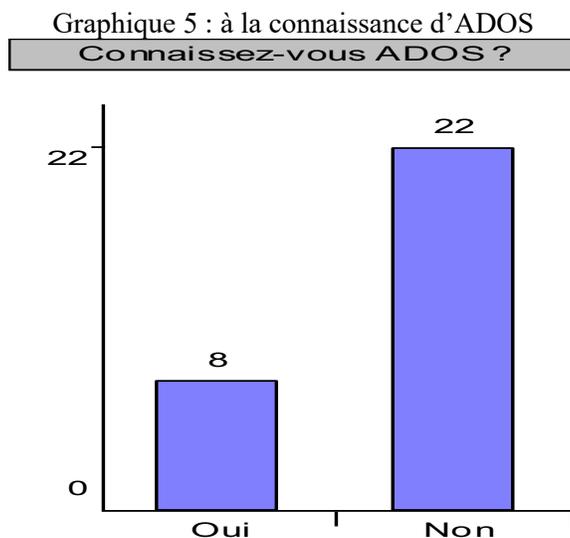
Le diagnostic territorial approfondi de la commune révèle un faible accès aux services sociaux de base (santé, éducation, hydraulique, assainissement, cadre vie) et un manque d'équipements... L'agriculture, l'élevage et la pêche, piliers de l'économie locale, souffrent de contraintes techniques, matérielles et financières...⁴⁴.

D'après nos enquêtes, sur les 30 non bénéficiaires, 15 parviennent difficilement à subvenir à leur besoin recevant moins de 50 000 FCFA par mois. Ils comptent, néanmoins, sur le soutien de leurs parents, époux émigrés et enfants pour assurer leur besoin essentiel. Ensuite, 05 constituent la population qui gagne entre 50 000 et 100 000 FCFA par mois. Pour le reste, leur revenu est estimé dans l'intervalle de 100 000 et 200 000 ou plus.

⁴⁴ Plan de Développement Communal de Bokidiawé 2020-2024

➤ À la question « connaissez-vous ADOS ? » :

22 personnes n'étant pas en connaissance des actions de l'ADOS, ou du moins de son existence ont été enregistrées (voir graphique ci-dessous).



Source : Coumba Gaye, enquêtes de terrain, Matam, mai 2022

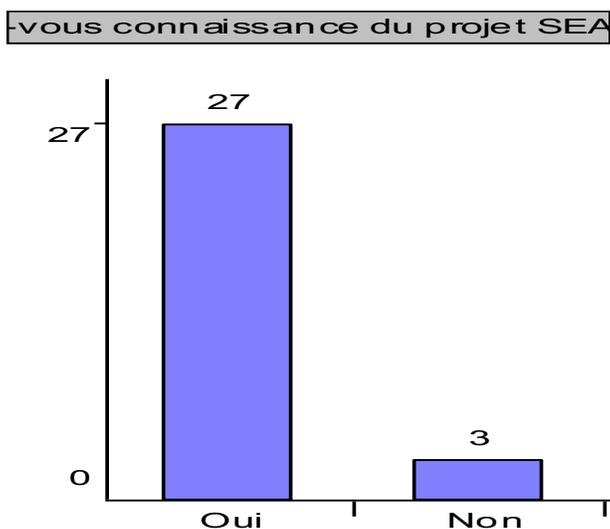
À la demande de faire une appréciation sur ADOS, les 08 affirmant la connaître, ont avancé ces propos :

1-C'est une ONG à l'écoute de la population et prête à accompagner. 2- J'apprécie leurs réalisations au sein de la commune surtout au niveau de la municipalité où elle accompagne les élus. 3- Je suis témoin des actions qu'ils opèrent dans le département et de leur engagement dans ce village par rapport à ce projet. 4- J'entends souvent parler de cette ONG, mais je n'ai pas grand-chose à dire. Cependant, j'ai été témoin de leur réalisation par rapport au projet SEAUDEL. 5- Je le connais juste de nom, car j'entends mon entourage en parler brièvement. 6- Je sais que c'est un organe qui reconduit les fonds de la coopération Ardèche-Matam sur des projets dans différents villages. 7- J'ai vu leur réalisation à travers ce projet et je salue cette initiative, car elle est très innovatrice. 8- ADOS a beaucoup fait pour la commune, même si nous ne bénéficions pas directement de ses actions, j'ai ouïe dire qu'elle a redressé les recettes fiscales de la commune.

➤ Sur la question « avez-vous connaissance du projet SEAUDEL ? »

Le graphique suivant illustre les résultats enregistrés.

Graphique 6 : à la connaissance du projet



Source : Coumba Gaye, Enquêtes de terrain, Matam, mai 2022

Nous pouvons constater que 03 personnes sur les 30 interrogées ne sont pas à la connaissance du projet SEAUDEL. Sur les 27 restantes, 08 personnes n'ont pas voulu se prononcer sur le programme. Par contre, nous avons relevé quelques appréciations telles que :

1- Je sais que c'est un projet très intéressant. 2- Un projet important qui a beaucoup d'impacts dans le village, comme la disponibilité de légumes frais partout dans le marché. 3- C'est un projet qui a créé de l'emploi et a donné une autre alternative que l'émigration. 4- Le projet a rendu active la population, surtout les femmes. 5- Le projet a amélioré les conditions de vie de la population en terme de disponibilité d'eau. 6- Le projet et il fait bon écho. 7- Avec l'installation du parc solaire, a permis d'alimenter le forage à grande exploitation. D'où l'accès à l'eau aux villages éloignés. 8- Son intérêt n'est plus à démontrer, mais ça serait plus avantageux pour la commune s'il n'était pas restreint : le nombre de parcelles donné à la population n'est pas assez, ils (porteurs de projet) pouvez augmenter le nombre de bénéficiaires. 9- C'est un projet de peu d'envergure qui ne permet pas de vendre, mais juste de consommer. 10- Le projet n'a pas connu de réussite dans notre village : trop de défaillances et à cause du périmètre agricole installé, la distribution d'eau n'est pas effective. 11- L'idée du projet est très innovante, si ce concept est bien maintenu, ça pourrait apporter un grand changement dans la commune. 12- Le projet a révélé le potentiel des femmes, car elles sont majoritaires dans volet agricole du projet. C'est une innovation également, sur le fait de pratiquer le maraîchage en période chaude. 13- Un projet bien ficelé au départ mais les bénéficiaires n'ont pas compris cette nouvelle technologie de culture. 14- Le volet hydraulique de projet pose problème car le coût de

l'eau pouvait encore être réduit. L'ASUFOR a beaucoup gagné à la suite de ce projet mais souffre d'une mal gérance. 14- C'est un projet qui a permis de professionnaliser le maraîchage et d'en faire une activité à temps plein.

- Quelle différence avez-vous constaté dans la commune après la mise en œuvre du projet ?

Cette interrogation a suscité de nombreuses opinions. En effet, les avis varient parmi les non adhérents du projet. Certains ont constaté des changements dans la commune, d'autres ont parlé d'effets immédiats sur les bénéficiaires des deux villages, et d'autres encore ont nié tout impact. Dans le tableau suivant, nous essayerons de cadrer une comparaison de la commune avant et après l'implantation du projet.

Tableau 11 : tableau synoptique de l'état de la commune avant/après SEAUEDEL

Secteurs	Contraintes (avant-projet)	Apport du projet (après-projet)
Maraîchage	*Possibilité de culture maraîchère qu'en saison de pluie, *Manque de formation et d'encadrement technique, *Faible organisation des producteurs.	*Possibilité de culture maraîchère en saisons de pluie et en saison sèche, *Formation et encadrement aux nouvelles techniques agricoles, *Organisation des producteurs en groupement.
Foncier et genre	Difficulté d'accès à la terre par les femmes.	L'accès des terres aux femmes (majoritaire dans les périmètres)
Marché local	*Insuffisances des produits maraîchers au marché local, *Disponibilité de produits maraîchers qu'en saison de pluie.	*Marché couvert de produits maraîchers frais et accessibles, * Disponibilité de produits maraîchers en toute période.
Élevage	Accessibilité des intrants pour l'élevage	Disponibilité (en abondance) de pâture et d'abreuvement, réinvestissement dans l'élevage
Emploi	Sous-emploi, émigration	Création d'opportunités emploi

Accessibilité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> *Faible fonctionnalité des ouvrages hydrauliques, *Coût élevé de la maintenance des équipements hydrauliques, *Cherté du coût de l'eau *Difficulté d'accès à l'eau dans les zones reculées de la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> *Optimisation de deux ouvrages hydrauliques, *Formation sur les techniques de maintenance des équipements hydrauliques, *Baisse du prix de l'eau, *Branchement domiciliaire dans 8 autres villages de la commune.
Environnement	Production massive de CO ₂ par les équipements d'alimentation du forage	Réduction de l'émission du CO ₂ et création de couvert végétal.
ASUFOR	<ul style="list-style-type: none"> *Beaucoup de dépenses *Mauvaise gestion de la vente d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> *Moins de dépenses au niveau des forages, *Renforcement de capacités des agents de l'ASUFOR, *Activité de vente d'eau devenue rentable (renforcement des ressources de la commune).

Source : Coumba Gaye, Enquêtes de terrain, Matam, mai 2022

Ce tableau illustre la situation de la commune de Bokidiawé avant et après la mise en œuvre du programme SEAUDEL. Il souligne les faiblesses diagnostiquées dans les domaines du maraîchage, de la question du foncier et le genre, de l'état du marché local, de l'élevage, de l'emploi, de l'accès à l'eau, de l'environnement et de la gestion de l'ASUFOR. Il met également en exergue les solutions apportées par le projet, dans le but de participer au développement socio-économique de la commune.

Par ailleurs, l'ambition fondamentale du projet (qui consistait à équiper en solaire les forages multi-villages de Doumga Rindiaw et de Thiéhel Sébé, dans le but renforcer l'accès à l'eau) est atteinte.

Le tableau suivant démontre les performances en termes de production et de consommation avant et après les installations du système solaire dans les deux sites.

Tableau 12 : performances avant et après intégration du solaire

Site	Paramètres	Avant	Après
Doumga Rindiaw	Capacité de production moyenne (m3/j)	495	644
	Capacité de stockage (m3)	200	220
	Durée de fonctionnement (h)	11	15
	Satisfaction des besoins en eau	Couverture partielle	Couverture totale
	Possibilité d'extension (production)	Non (limite)	Oui
	Consommation spécifique moyenne en gasoil (Litre/m3)	0,11	0,09
	Consommation électrique (réseau) spécifique moyenne (Kwh/m3)	0	0
Thiéhel Sebbe	Capacité de production moyenne	210	470
	Capacité de stockage (m3)	100	120
	Durée de fonctionnement (h)	7	18
	Satisfaction des besoins en eau	Couverture partielle	Couverture totale
	Possibilité d'extensions (production)	Non	Oui
	Consommation spécifique moyenne en gasoil (Litre/m3)	0	0
	Consommation électrique (réseau) spécifique moyenne (Kwh/m3)	0,38	0,38

Source : rapport du cabinet ETIC_{SARL}, réalisation d'une étude de capitalisation et d'opportunités du solaire pour le développement d'énergie renouvelable dans des forages du département de Matam, 2021, p.7.

Le système solaire est venu en appoint pour combler le déficit de productivité des forages et diminuer les charges liées à son exploitation. De ce fait, on note systématiquement l'augmentation du temps de pompage, de la productivité et du stockage de l'eau. Cette évolution a permis d'une part, la satisfaction de la demande en eau et l'extension du réseau hydraulique vers d'autres villages, d'autre part, la possibilité d'une activité de maraîchage, grâce à l'excédent engendré par la production accrue de l'eau.

Toutefois, d'autres appréciations contredisent ces résultats. En effet, certains reconnaissent les efforts consentis mais affirment que le projet n'a apporté aucun changement majeur à la commune. Son impact s'est limité aux deux villages bénéficiaires et n'a pas couvert l'ensemble de la commune. Le chargé de projet du Conseil Départemental de Matam, réagissant face aux critiques, précise par ces propos que :

Le caractère expérimental du projet justifie ces imprévus. Le SEAUDEL est un projet pilote qui a permis d'évaluer sa faisabilité. Il est clair maintenant que nous améliorerons le processus et les technologies employées si le département envisage de le reproduire à grande échelle (Gaye, enquête de terrain 2021).

➤ Quelles recommandations faites-vous aux bénéficiaires du projet SEAUDEL ?

La population non bénéficiaire enquêtée a avancé quelques recommandations à l'encontre des bénéficiaires du projet et au comité d'opérations.

- Varier les spéculations pour éviter le surplus de produits et s'appropriier d'engrais et de semence de qualité pour être plus productif ;
- Baisser le prix de l'eau pour les agriculteurs afin de diminuer les charges de production, ou mieux, autonomiser les périmètres en eau, en construisant un autre forage à usage agricole ;
- Élargir et fructifier l'activité pour servir d'exemple aux autres villages et communes ;
- Assurer le suivi du projet pour maintenir sa durabilité ;
- Veiller à la sécurité du périmètre, par des barrages et un éclairage permanent ;
- Former davantage les agriculteurs aux nouvelles techniques de culture ;
- Organiser une autre cohorte d'expérimentation pour permettre à d'autres de se former.

Section 2 : vérification des hypothèses

Il convient, ici de confronter les hypothèses à l'analyse des données d'enquête. Il importe de déterminer si les résultats de l'enquête soutiennent ou réfutent les hypothèses de recherche formulées dans la première partie. Pour y parvenir, nous allons d'abord procéder par la vérification des hypothèses secondaires, ensuite, faire une synthèse qui permettra de confirmer l'hypothèse principale ou pas.

2-1 Hypothèse secondaires 1

La coopération Ardèche-Matam est née de la volonté des migrants matamois, ensuite de l'engagement des acteurs locaux des deux collectivités et de leur souhait de promouvoir le développement de Matam.

D'abord, rappelons que la coopération entre les départements de l'Ardèche et de Matam répond à trois objectifs à savoir :

- Soutenir le processus de décentralisation en appuyant les collectivités à exercer leurs compétences ;
- Améliorer le cadre de vie de la population en aidant à la réalisation de projets prioritaires inscrits dans les plans locaux de développement des collectivités ;
- Mener des actions dans le département de l'Ardèche afin de développer les relations entre la population ardéchoise et la population du département de Matam dans différents domaines : culture, économie, éducation, hydraulique, assainissement, etc.

En effet, la coopération repose sur une approche d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage locale et à la mobilisation d'une diversité d'acteurs sur les deux territoires. Ceci découle d'un long processus de construction d'un partenariat structuré. Il débute par des envois de fonds des migrants matamois pour financer des actions sociales et aboutit à l'institutionnalisation d'une association qui fait office d'opérateur de coopération. C'est ainsi que la démarche de construction sociale et économique du département de Matam a pris forme, reposant sur une dynamique d'acteurs. C'est-à-dire, ces derniers sont animés d'une capacité à révéler et activer les ressources dont il est question à Matam. Cela suppose ainsi, la coordination des acteurs du Nord comme du Sud, dans les démarches de valorisation de ses ressources et par ricochet, d'en faire un territoire compétitif et porteur de développement durable.

2-2 Hypothèse secondaires 2

La coopération décentralisée entre Ardèche et Matam, par le biais de l'ADOS, a un impact significatif sur le développement économique de la collectivité de Matam.

Lors de nos enquêtes de terrain, nous avons constaté qu'une multitude d'actions dans le département de Matam est réalisée dans le cadre de la coopération Ardèche-Matam, par le biais de Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal (ADOS). En effet, la mobilisation des services départementaux comme le réseau de techniciens dans les domaines des finances locales, de l'eau et l'assainissement, des énergies, de l'économie, de l'agriculture, et celle des acteurs du territoire ardéchois et des différents réseaux internationaux, notamment RESACOOOP, association des Départements de France..., ont permis de valoriser les ressources de la collectivité locale de

Matam. Cette valorisation s'est traduite par une programmation d'actions cohérentes reposant sur les ressources existantes, pour répondre aux besoins de la population.

En outre, la présence de l'opérateur ADOS dans le département constitue le maillon d'expertise essentiel aux interventions. Effectivement, le département de l'Ardèche a signé une convention avec l'opérateur pour offrir un meilleur cadre au partenariat. L'équipe pluridisciplinaire (hydrauliciens, économistes, sociologues, animateurs de développement local, spécialistes de la décentralisation etc.) anime le partenariat en facilitant les échanges entre les collectivités et en assurant le suivi opérationnel des projets. L'équipe organise les réunions des cadres de concertation et de coordination, établit les comités de pilotage des collectivités, assure la gestion des fonds et la passation des marchés et réalise des missions semestrielles de suivi-évaluation. Son expertise a le mérite d'accompagner la mise en œuvre globale des programmes et de maintenir la maîtrise d'ouvrage des opérations entre les collectivités locales. Elle demeure donc l'un des piliers de la coopération décentralisée. A titre d'exemple, nous pouvons parler des appréciations favorables de la population de Matam à l'encontre de l'opérateur. En effet, interrogés lors des focus group sur les acteurs qui accompagnent le développement de la commune, la plupart des participants déclare ne pas connaître le partenariat Matam-Ardèche, liant même toutes les actions de la commune et même du département, au travail d'ADOS.

En définitive, avec l'aide de l'ADOS, le partenariat a opéré dans un cadre favorable, au sein duquel, le département s'est reconstruit à travers des projets socio-économiques (voir deuxième partie tableau 4). Le diagnostic de l'économie locale réalisé dans le cadre de la coopération a permis au département de spécifier son offre et d'exploiter ses potentialités. Ces réalisations confirment alors l'hypothèse selon laquelle, la coopération décentralisée entre l'Ardèche et Matam, par le biais d'ADOS, est gage d'un développement local.

2-3 Hypothèse secondaires 3

Le projet SEAUDEL a contribué à l'amélioration des conditions de vie de la population de Bokidiawé.

De manière générale, la coopération du département de l'Ardèche avec le département de Matam a, depuis sa convention, initié des réalisations d'infrastructures de base (écoles, centres de santé,

puits, etc.). Ce n'est qu'à partir de 2010 qu'elle s'est renforcée autour d'enjeux structurants, notamment l'hydraulique et l'assainissement.

Particulièrement, SEAUEDEL est un projet mis en œuvre dans la commune pour traiter les problèmes liés à l'eau, à l'agriculture et à la capacité financière limitée de la population. À titre justificatif, le tableau synoptique de l'état de la commune avant et après le projet SEAUEDEL (voir tableau 17) illustre parfaitement le changement positif de la situation de Bokidiawé à l'arrivée du projet. Nous pouvons relever les différents résultats obtenus après sa mise en place :

- Capacitation des élus locaux ;
- Transition énergétique du gasoil et courant au solaire ;
- Renforcement des équipements hydrauliques existants ;
- Baisse du coût de production de l'eau ;
- Baisse du prix de l'eau ;
- Renforcement et extension du réseau hydraulique ;
- Impulsion de nouvelles activités économiques ;
- Formation des techniciens des forages ;
- Formation des agriculteurs aux nouvelles techniques agricoles et en gestion financière.

Avec ces résultats, il va sans dire que le projet a apporté un changement positif et durable. Dans la mesure où il a permis d'améliorer la qualité de vie de la population.

2-4 Hypothèse principale

La coopération décentralisée contribue au développement local du département de Matam en général et de la commune de Bokidiawé en particulier.

Cette hypothèse principale trouve sa vérification dans le raisonnement des trois hypothèses secondaires. En d'autres termes, elle est confirmée dans la logique où celles secondaires ont été soutenues par les résultats de l'enquête de terrain. Selon les données obtenues, nous pouvons interpréter que :

- La coopération décentralisée entre Ardèche et Matam trouve son fondement dans l'engagement des émigrants matamois de la région rhônalpine. Cet engagement est né du

« lien affectif qu'ils veulent continuer à garder avec leur communauté d'origine »⁴⁵. Leur contribution s'est matérialisée par des envois de fonds qui ont servi à couvrir les dépenses sociales, la construction de maisons familiales, la participation communautaire, etc. Par la suite, ils ont formé une association (ADOS) qui met en place une démarche structurée d'appui au développement local. Avec l'entrée en vigueur de l'acte III de la décentralisation au Sénégal, les collectivités locales se sont vues renforcer dans leur mission d'organisation et de promotion du développement local. Les autorités locales des deux parties sont alors de plus en plus mobilisées pour soutenir le développement économique et social de Matam.

- ADOS agit en tant qu'opérateur de coopération décentralisée entre Ardèche et Matam. Il accompagne à la mise en œuvre de programmes de développement décidés par les collectivités partenaires. Il assure la bonne gestion des ressources employées ainsi que le suivi opérationnel des projets. Sur la base de cet accompagnement, les collectivités du Nord ont contribué au développement économique, social et environnemental des collectivités du Sud. Cette contribution s'est traduite par le renforcement de capacités institutionnelles et d'efficacité des collectivités locales en termes de décentralisation, par une série de réalisation de projets socio-économiques visant l'accès aux services sociaux de base.
- Le projet SEAUDEL constitue un point d'appui à l'amélioration des conditions de vie dans la commune de Bokidiawé. Les actions entreprises dans le cadre de ce programme ont pris en compte les demandes ponctuelles de la population et sont en parfaite cohérence avec les orientations du Plan Communal de Développement de Bokidiawé. Les thématiques du solaire, de l'hydraulique et de l'agriculture ont été les principales approches du SEAUDEL. Nous pouvons noter alors, une chaîne d'apports du projet dans le développement du cadre de vie de la population :
 - Approche écologique => Utilisation du solaire => réduction émission gaz à effet de serre ;
 - Approche climatique => disponibilité de points d'eau, renforcement du tapis végétal => résilience au changement climatique ;
 - Approche sociale => renforcement des équipements des deux forages cibles => baisse de coût d'exploitation => baisse du prix de l'eau => accès à l'eau ;

⁴⁵ Adama Ndiaye, *La contribution par transferts de fonds des émigrés au développement local de la commune de Niomré*, Université Assane Seck de Ziguinchor, UFR LASHU, Département LEA, 2019-2020.

- Approche économique (générale) => amélioration de l'exploitation des forages => baisse du prix de l'eau => augmentation de la demande en eau => rentabilité de l'activité de vente d'eau, recette fiscale => accroissement des ressources de la commune ;
- Approche économique (particulier) => création d'emploi => amélioration du pouvoir d'achat => accès aux services sociaux de base => réduction de la pauvreté ;
- Approche alimentaire => disponibilité de l'eau => promotion du maraîchage => amélioration de la sécurité alimentaire locale.

Section 3 : Discussion des résultats

L'étude bibliographique menée sur les questions de la coopération décentralisée et du développement local a conclu que la recherche documentaire soutient l'hypothèse principale selon laquelle « la coopération décentralisée contribue au développement local du département de Matam en général et de la commune de Bokidiawé en particulier ».

D'abord, les résultats de l'étude ont montré comment la coopération décentralisée est motivée, premièrement, par l'engagement des émigrés matamois et, ensuite, par l'engagement des deux parties qui associent leurs efforts de coopération pour le développement de Matam et l'éducation à la citoyenneté et la solidarité du département d'Ardèche. Dans la littérature, Franck Petiteville, vient en appoint en revenant sur le point de départ de la coopération décentralisée caractérisée par une coopération « folklorique » dont le rapprochement des peuples alimentait largement les discours. Appuyé par Alain Marie, la thèse de ce dernier nous rappelle le processus de structuration de la coopération Ardèche-Matam avec des objectifs clairement redéfinis. Cette coopération, qui constituait jadis un partenariat à vocation humaniste, a adopté une approche axée sur le développement économique.

En outre, la décentralisation vise souvent à accroître la légitimité de certains acteurs locaux dans la résolution des enjeux de développement. Elle a permis aux autorités de Matam de s'organiser autour de stratégies communes pour promouvoir le développement de leur terroir. En effet, la région de Matam fait face à des blocages au niveau de l'accès aux crédits, des compétences insuffisantes dues au faible niveau d'instruction, des difficultés techniques, de commercialisation, de sa condition climatique et de son taux de migration élevé. De plus, les politiques nationales

n'atteignent pas souvent le but recherché dans cette zone⁴⁶. À titre d'exemple, la question de l'accès à l'eau n'est toujours pas résolue. Il devient nécessaire de revoir les orientations à poursuivre pour que le développement économique bénéficie à l'ensemble du département. La coopération décentralisée devient alors un moyen de soutenir cette dynamique. Dans ce sens, Valérie Angeon et Jean Marc Callois, Demba Niang à l'appui, valorisent le pouvoir local et apprécient l'engagement des acteurs dans leur démarche de faire émerger leur territoire comme pôle économique.

Par rapport à l'étude de cas, l'hypothèse avancée était que le projet SEAUEDEL dans le cadre de la coopération Ardèche-Matam, contribue à l'amélioration des conditions de vie dans la commune de Bokidiawé. Rappelons que dans la littérature, la coopération décentralisée est considérée comme un outil d'atteinte des Objectifs de D durable ; l'ONU en témoigne les mérites. En d'autres termes, le projet s'inscrit dans un contexte de contribution à l'atteinte des ODD, en ciblant les thématiques moteurs du développement durable (énergie, eau, agriculture). Ces éléments sont au cœur du développement humain et constituent les conditions préalables à l'amélioration des conditions de vie en terme de réduction de la pauvreté (ODD 1) et croissance économique (ODD 8), de nutrition (ODD 2), de santé et bien-être (ODD 3), d'accès aux services de l'eau (ODD 6), etc.

Tableau 13 : analyse des résultats par rapport aux ODD

Par rapport aux ODD	Comment les actions du projet y contribuent
ODD 1 : Pas de pauvreté ODD 8 : travail décent et croissance économique	Les activités économiques qui ont été développées ont eu à créer de la richesse par la vente de la production agricole, des sous-produits comme les aliments pour bétail et des activités issues de la chaîne de valeur créée par l'activité principale (ref. graphique 3). Ces créations de revenus ont réduit la pauvreté en milieu rural et augmenté la croissance économique. (ref. section 3: 3-1 impacts économiques)
ODD 2 : Mettre un terme à la faim (Zéro faim)	L'aménagement des périmètres maraîchers avec un système goutte à goutte, associé à la mise en place d'unités de conservation des produits maraîchers a boosté la production agricole de la commune et accru les rendements (ref. tableaux 7-8). Cette action a contribué, un tant soit peu, à l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et à la lutte contre la faim par l'autoconsommation et la disponibilité de produits frais sur le marché local (ref. section 3 : 3-2 impacts sociaux).

⁴⁶ Plan de Développement Communal

ODD 3 : Santé et bien-être	En mettant l'accent sur la culture biologique, le projet a exclu tout recours aux produits chimiques, privilégiant l'utilisation d'engrais et de pesticides dérivés de substances naturelles. Cette initiative a permis d'écarter certaines maladies et de maintenir la population en bonne santé (réf. section 3 : 3-3 impacts environnementaux).
ODD 6 : Eau propre et Assainissement	La diminution du coût de production de l'eau a réajusté les tarifs à la capacité d'achat de la population et a également permis l'accès aux raccordements privés (réf. section 3 : résultat 3).
ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable	La transition énergétique de la thermique au solaire a réduit considérablement l'émission de CO ₂ des groupes électrogènes et la facture énergétique des ouvrages hydrauliques (charges de fonctionnement très élevées à cause du diesel). Cela a permis également de faire l'éclairage des sites et d'améliorer la production agricole (réf. section 3 : 3-3 impacts environnementaux).
ODD 12 : Consommation et production responsable	Le projet a étudié en amont, les habitudes de consommation de la population pour une bonne gestion de la production. En effet, les spéculations prévues sont retenues suite à l'étude des comportements et des pratiques de consommation locale. La production maraîchère en légumes vient en complément de la production en riz le long du fleuve Sénégal.
ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique	Le mix énergétique retenu est une mesure pour lutter contre la pollution par le CO ₂ . En effet, l'installation de centrale solaire montre une capacité de répondre aux conséquences du changement climatique (réf. section 1 : 1-3-2. La transition énergétique avec l'équipement des ouvrages hydrauliques en solaire.

Source : Coumba Gaye, Enquêtes de terrain, Matam, mai 2022

Section 4 : recommandations

Sur la base des résultats obtenus sur l'ensemble de l'étude, particulièrement des limites de la coopération Ardèche-Matam, des recommandations doivent être formulées. Elles seront adressées à l'État, aux autorités locales, à la population et feront profil de réajustements et d'aspects à privilégier pour que la coopération décentralisée puisse délivrer du maximum de son potentiel.

4-1 Recommandations à l'État

Il est recommandé à l'État du Sénégal, qui est le porteur et garant du développement de son pays de :

- Renforcer l'autonomisation et accorder plus de liberté aux collectivités locales afin de privilégier l'efficacité des prises de décisions en termes d'actions coopératives ;

- Faire de la coopération décentralisée un axe phare et placer des services déconcentrés uniquement dédiés à la thématique de la coopération décentralisée ;
- Concevoir un manuel de coopération décentralisée qui répertorie tous les éléments clés de ce type de partenariat, afin de faciliter les procédures et d’orienter les acteurs ;
- Prioriser l’appui institutionnel des élus locaux pour leur permettre de remplir leurs missions en toute conformité ;
- Promouvoir la coopération décentralisée à travers une plateforme qui répertoriera toutes les coopérations du pays, leurs lieux et objets et permettra non seulement une communication externe fluide et transparente, mais aussi de montrer le rôle de la coopération décentralisée dans le pays ;
- Organiser des assises au niveau national afin de discuter de la question de la coopération décentralisée et de son impact dans le développement local ;
- Attirer l’attention des acteurs sur sa sensibilité et éviter tout amateurisme ou désengagement.

4-2 Recommandations aux autorités locales

Il est clair que les autorités locales sont des maillons clés du développement local, mais leurs actions restent tout de même limitées. Pour atteindre leurs objectifs fixés dans leurs orientations de développement, nous leur exhortons alors de :

- Mettre en place une cellule de concertation dédiée exclusivement à la coopération décentralisée dans les conseils départementaux et municipaux, pour fluidifier les démarches et les échanges, appuyer les élus et coordonner l’ensemble des activités liées à la coopération décentralisée dans le territoire local. Autrement dit, il s’agit de créer un poste d’agent responsable des projets de coopération. Celui-ci se chargera de coordonner et d’effectuer le suivi des actions, également de veiller à la mobilisation des acteurs impliqués;
- Créer des points de concertations pour la population civile, notamment pour favoriser la redevabilité des élus vis-à-vis de la population, mais mieux encore, impliquer fortement la société civile dans les programmes de coopération ;
- Promouvoir l’intercommunalité pour instaurer des échanges entre collectivités vivant les mêmes réalités et partageant les mêmes enjeux de développement ;

- Concevoir un site internet spécialement pour la coopération Ardèche-Matam, inscrivant les objectifs, les actions menées, les résultats et les perspectives du partenariat, pour lui donner de la visibilité, partager les informations et encourager les futurs partenaires ;
- Ne pas se limiter à instaurer un dialogue entre les élus partenaires, mais d'en faire souvent des rappels sur les motivations de chaque partie, pour garder le cap d'animation du partenariat ;
- Rendre les partenariats équitables que chaque partie y trouve son intérêt, et rien de mieux que d'exprimer une volonté et un engagement absolu ;
- Recruter des techniciens qui assureront le suivi et la durabilité des projets après le retrait des partenaires ;
- Encadrer la population et les former dans les techniques de cultures, notamment :
 - Accompagner à la préparation du sol, qui aiderait à fertiliser et à minimiser l'apport d'eau ;
 - Faire des études du sol, pour connaître ses propriétés et le préparer en termes de fertilisation.

4-3 Recommandations à la population

Pour aboutir à un développement local, la population doit être impliquée. Pour cela, il faut qu'elle :

- S'informe et s'intéresse aux différentes ressources de leur localité et des secteurs de développement économique ;
- Promeuve la dynamique organisationnelle et forme des collectifs pour faciliter le mouvement d'ensemble ;
- Crée des cadres de concertation pour favoriser les échanges entre acteurs civils et ainsi prévoir des plans et programmes à présenter aux autorités.

En définitive, le projet SEAUDEL est un projet systémique qui comprend les volets solaire, hydraulique et un axe sur le développement de l'entrepreneuriat agricole. Né dans le cadre de la coopération décentralisée Ardèche-Matam, il traduit la volonté du département d'en faire « un territoire agro-sylvo-pastorale attractif, compétitif et porteur de développement durable »⁴⁷.

⁴⁷ Hamidou Sow, Conseiller départemental.

CONCLUSION

Le cadre référentiel qui a permis de situer l'intérêt de la coopération décentralisée a montré une vue d'ensemble de son rôle dans le développement économique local. La littérature étudiée indique une relation de coopération stratégique pour le développement socio-économique entre différentes collectivités territoriales, se basant sur les principes de synergie et de réciprocité. Dans un contexte où le milieu rural fait souvent face à une pauvreté et une inégalité d'accès aux services sociaux de base, la coopération décentralisée vient en appui pour financer et accompagner le développement local.

Il convenait, dans nos recherches et enquêtes de terrain, d'étudier l'apport de la coopération décentralisée dans la promotion du développement de la collectivité Matamoise. Pour cela, les techniques d'investigation, tels que les questionnaires, les entretiens, le focus group et l'observation directe, ont permis d'avoir des résultats qui répondent à ces questions de recherche :

- La coopération décentralisée a-t-elle un impact sur le développement local dans le département de Matam ?
- Dans quel cadre s'est instituée la coopération décentralisée des collectivités locales de Matam et de l'Ardèche ?
- Les actions menées dans les termes de la coopération décentralisée, à travers l'ADOS, ont-elles contribué à l'amélioration des conditions de vie de la population ?
- Quels en sont les impacts directs/indirects et les insuffisances du projet SEAUDEL sur la commune de Bokidiawé ?

Mais également d'affirmer les hypothèses avancées :

- La coopération décentralisée contribue au développement local du département de Matam en général et de la commune de Bokidiawé en particulier.
- La coopération Ardèche-Matam est née de la volonté des migrants matamois, ensuite de l'engagement des acteurs locaux des deux collectivités et de leur souhait de promouvoir le développement de Matam ;
- La coopération décentralisée entre Ardèche et Matam, par le biais de l'ADOS, a un impact significatif sur le développement économique de la collectivité de Matam ;
- Le projet SEAUDEL a contribué à l'amélioration des conditions de vie de la population de Bokidiawé.

Ces dernières sont toutes confirmées dans la mesure où l'étude empirique nous présentent les résultats suivants :

- La coopération Ardèche-Matam repose essentiellement sur la dynamique d'un développement local engagée par les acteurs locaux du Nord comme du Sud, qui a débuté par l'implication des migrants matamois pour le développement de leur localité d'origine ;
- Avec l'appui de l'opérateur de coopération, ADOS, qui accompagne à la mise en œuvre des programmes, le partenariat Ardèche-Matam s'est vu atteindre ses objectifs, qui sont de soutenir le processus de décentralisation des collectivités de Matam et d'améliorer le cadre de vie en aidant à la réalisation de projets inscrits dans les plans locaux de développement;
- Le projet SEAUDEL est mis en œuvre dans le cadre de ladite coopération, au profit de la qualité de vie des habitants de la commune de Bokidiawé.

En revenant sur ce projet qui constitue la finalité de l'étude, il a été conçu dans une approche de développement économique et durable. En effet, le projet SEAUDEL se caractérise par l'installation d'équipements solaires dans deux forages existants dans la commune ; non seulement dans le but de réduire l'impact environnemental, mais aussi d'impulser la réalisation d'activités génératrices de revenus, grâce à la baisse du coût de production de l'eau. Au-delà, des branchements privés sont réalisés, fructifiant l'activité de vente d'eau assurée par l'ASUFOR, avec plus de 160 nouveaux abonnés. En somme, ces réalisations ont influencé les conditions de vie de la population de Bokidiawé. Néanmoins, elles ont rencontré des difficultés durant sa mise en œuvre telles que les problèmes liés au sol, à l'eau du périmètre maraîcher, à l'implication des jeunes, au dynamisme et esprit collaboratif des participants.

Cependant, d'autres pistes de réflexions s'ouvrent. En effet, ce mémoire répond à l'objectif d'analyser la contribution de la coopération décentralisée sur le développement de Matam qui, par ailleurs, s'avère efficace. Pourtant, l'inégalité ne cesse de se creuser et la pauvreté sévit toujours dans le monde ou, dirons-nous, à Matam. Par ricochet, serait-il pas nécessaire de revisiter les stratégies d'accompagnement et/ou de prioriser la réflexion et l'appui institutionnel des collectivités locales ? Il faut bien y réfléchir, car, comme le disait Abraham Lincoln (seizième Président des USA, 1861-1865), « Vous ne pouvez pas aider les Hommes continuellement en faisant pour eux ce qu'ils pourraient et devraient faire eux-mêmes ». Si les autorités locales s'affranchissent de cette dépendance au partenariat de développement, la coopération décentralisée serait étudiée sous une autre approche, et non plus sous l'angle d'aide au développement.

BIBLIOGRAPHIE

I- Ouvrages

- Baguenard, Jacques. *La décentralisation*. Paris : Presses Universitaires de France, 2004.
- Diop, Djibril. *Décentralisation et gouvernance locale au Sénégal : Quelle pertinence pour le développement local ?* Dakar : L'Harmattan, 2006.
- Gapyisi, Emmanuel. *Le défi urbain en Afrique*, Paris : L'Harmattan, 1990, 128 p.
- Guillou, Michel. *Pour un dialogue Nord-sud*. Paris : Albatros, 1984, 253 p.
- Laye, Pierre. *La coopération décentralisée des collectivités territoriales*. Paris : Éditions La lettre du cadre territorial, 2009, 230 p., ISBN 978-2-35295-579-5.
- Petiteville, Franck. *La coopération décentralisation : les collectivités locales dans la coopération Nord-Sud*. Paris : L'Harmattan, 288 p.

II- Articles

- Abrika, Belaïd. « La coopération décentralisée, un levier pour le développement économique territorialisé. Exemples de projets de coopération franco-algérienne, les Wilayate de Béjaïa et Tizi-Ouzou ». *Mondes en développement*, vol. n° 175, n° 3, septembre 2016, pp. 59-76. <https://doi.org/10.3917/med.175.0059>.
- Actes du Colloque 2015 d'Épargne Sans Frontière, tenu le 28 mai 2015 à Paris, en partenariat avec la Fédération nationale des Caisses d'épargne, l'Agence française de développement, et le ministère des Affaires étrangères et du Développement international. « Le financement du développement durable dans l'agenda pour l'après-2015 ». *Techniques Financières et Développement*, vol. 120, n° 3, 2015, pp. 43-68. *Cairn.info*, <https://doi.org/10.3917/tfd.120.0043>.
- Alikre, Sabina. « Mesurer la pauvreté multidimensionnelle : les limites ». *Revue d'Économie du développement*, vol. 19, n° 2, novembre 2011, pp. 61-104. *www.cairn.info*, <https://www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2011-2-page-61.htm>.
- Angeon, Valérie et Callois, Jean-Marc. « Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? ». *Économie et Institutions*, n° 6-7, décembre 2005, pp. 19-50. <https://doi.org/10.4000/ei.890>.
- Avenel, Cyprien. « Les enjeux du développement social et territorial au regard du rôle de l'État et des politiques du droit commun ». *Les Politiques Sociales*, vol. 3-4, no. 2, 2017, pp. 68-97.

Ba, Seydou. « Le découpage administratif au Sénégal, les défaillances de la limite territoriale : outils et méthodes ». *Treizièmes Rencontres de Théo Quant*, 2017. HAL Archives Ouvertes, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01530372>.

Ballet, Jérôme, *et al.* « À la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base ». *Développement durable et territoires*, n° Dossier 3, février 2004. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.1165>.

Boidin, Bruno. « Éditorial - Les Objectifs du développement durable : une inflexion majeure pour l'aide au développement ? ». *Développement durable et territoires*, n° Vol. 6, n°3, décembre 2015. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.11008>.

_____. « Les objectifs du développement durable : une inflexion majeure pour l'aide au développement ? » *Développement durable et territoires* Vol.6, n°3, 2015.

Boidin, Bruno et Djeflat, Abdelkader. « Présentation. Mutations et questions autour de la coopération décentralisée ». *Mondes en développement*, vol. n° 175, n° 3, septembre 2016, pp. 7-22. <https://doi.org/10.3917/med.175.0007>.

_____. « Spécificités et perspectives du développement durable dans les pays en développement »: *Mondes en développement*, vol. n° 148, n° 4, janvier 2010, pp. 7-14. <https://doi.org/10.3917/med.148.0007>.

Bourque, Denis. « Le développement des communautés territoriales : sens, acteurs et devenir ». *Les Politiques Sociales*, vol. 3-4, no. 2, 2017, pp. 4-13.

Cohen, Daniel. « Mondialisation et croissance économique : qui détermine quoi ? ». *Revue du MAUSS*, vol. 20, n° 2, 2002, pp. 119-22. Cairn.info, <https://doi.org/10.3917/rdm.020.0119>.

Deberre, Jean-Christophe. « Décentralisation et développement local ». *Afrique contemporaine*, vol. 221, n° 1, 2007, p. 45. <https://doi.org/10.3917/afco.221.0045>.

Djeflat, Abdelkader, et Bruno Boidin. « La coopération décentralisée face aux enjeux du développement durable ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 1, n° 1, mai 2010. [journals.openedition.org, https://journals.openedition.org/developpementdurable/8387](https://journals.openedition.org/developpementdurable/8387).

Dumez, Hervé. *Méthodologie de la recherche qualitative. Les questions clés de la démarche compréhensive*. Vuibert, 2016, <https://www.cairn.info/methodologie-de-la-recherche-qualitative--9782311402988.htm>.

Dusepulchre, Gaëlle. « La charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale : outil et questionnements pour les autorités territoriales ». *Développement durable et territoires*, n° Vol. 1, n° 1, mai 2010. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8380>.

Frej, Soumaya, et al. « La construction sociale des localités par des acteurs locaux : conceptualisation et bases théoriques des outils de développement socio-économique ». *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, n° 30, mai 2003. [journals.openedition.org, https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.966](https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.966).

Froger, Géraldine. « Les coopérations au développement durable en question dans les pays du Sud ». *Développement durable et territoires*, n° Vol. 1, n° 1, mai 2010. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8364>.

Gabas, Jean Jacques. « Acteurs et politiques publiques ». *Mondes en développement*, tome 31, n° 124, 2003, pp. 33-47.

_____. « L'Économie politique de la coopération pour le développement ». *Économie et Société*, n°8, 2000, pp. 65-86.

_____. *Coopération et aide au développement. Les relations internationales*. Paris : La documentation Française, 2006, pp. 145-151.

Gallet, Bertrand. « La coopération décentralisée : L'esprit de Barcelone ? ». *Confluences Méditerranée*, vol. N°63, n° 4, 2007, p. 85. <https://doi.org/10.3917/come.063.0085>.

Guigou, Jeans Louis. « Produire son propre territoire ». *Territoires*, n°384, 1998, pp. 36-37.

Kratou, Lamia, et Jacques Poirot. « Les perspectives de la coopération économique décentralisée en Tunisie dans le cadre du développement durable ». *Mondes en développement*, vol. n° 175, n° 3, septembre 2016, pp. 39-58. <https://doi.org/10.3917/med.175.0039>.

Le Bart, Christian. « Le leadership territorial au-delà du pouvoir décisionnel ». *Le leadership et le territoire*, 2003, pp. 145-161.

Le Bris, Emile. « La décentralisation, émergence d'un nouvel espace de politique au niveau local ou fragmentation politique ? ». *L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de L'ouest*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2005, pp. 61-75.

Le Bris, Émile et Thierry, Paulais. « Introduction thématique. Décentralisations et développements ». *Afrique contemporaine*, vol. 221, no. 1, 2007, pp. 21-44.

Leloup Fabienne, Laurence Moyart et Bernard Pecqueur. « Le développement local en Afrique de l'Ouest : quelle(s) réalité(s) possible(s) ? ». *Mondes en développement*, vol. n° 124, no. 4, 2003, pp. 95-112.

Marie, Alain. « Dérives bureaucratiques et notabiliaires du développement local en Afrique ». *La coopération décentralisée et ses paradoxes*. Paris, Karthala, 2005, p. 229. <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.6273> .

Ndiaye, Sambou. « Politiques publiques et dynamiques territoriales de développement local (1960-2015) en contexte de transition : le cas du Sénégal ». *Les Politiques Sociales*, vol. 3-4, no. 2, 2017, pp. 57-67.

Ouedraogo, Hubert M. G. « Décentralisation et pouvoirs traditionnels : le paradoxe des légitimités locales ». *Mondes en développement*, vol. n° 133, no. 1, 2006, pp. 9-44.

Piveteau, Alain. « Décentralisation et développement local au Sénégal. Chronique d'un couple hypothétique ». *Revue Tiers Monde*, vol. 181, n° 1, 2005, pp. 71-93. *Cairn.info*, <https://doi.org/10.3917/rtm.181.0071> .

Rozier, Hadrien. « De la coopération décentralisée à l'action internationale des collectivités : un paradigme économique ? ». *Revue internationale des études du développement*, vol. 232, no. 4, 2017, pp. 43-65.

Sané, Youssouph. « La décentralisation au Sénégal, ou comment réformer pour mieux maintenir le statu quo ». *Cybergegeo*, décembre 2016. <https://doi.org/10.4000/cybergegeo.27845> .

Sané, Youssouph. « La politique de l'habitat au Sénégal : une mutation permanente ». *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux*, vol. 66, n° 263, juillet 2013, pp. 31-34. *journals.openedition.org*, <https://doi.org/10.4000/com.6913> .

Severino, Jean-Michel et Jacquet Pierre. « L'aide au développement : une politique publique au cœur du développement durable et de la gouvernance de la mondialisation ». *Revue d'économie financière*, n° 66, 2002, pp. 229-251.

Taïbi, Aude Nuscia *et al.* « Enjeux et impacts des barrages de Diama (Mauritanie) et Arzal (France) : des contextes socio-économiques et environnementaux différents pour de mêmes conséquences ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 203, juin 2007, p. 51-66. *journals.openedition.org*, <https://doi.org/10.4000/norois.1536> .

Taugourdeau, Emmanuelle et Gilbert, Guy. « Le système de financement des collectivités locales au Sénégal ». *L'économie politique de la décentralisation dans quatre pays d'Afrique*

subsaharienne : Burkina Faso, Sénégal, Ghana et Kenya, édité par Bernard Dafflon et Thierry Madiès, Agence Française de développement, 2011, pp. 121-184. *HAL Archives Ouvertes*, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00624401>.

Vulbeau, Alain. « ... en contrepoint - Décentralisation et déconcentration, les faux jumeaux ». *Informations sociales*, vol. 121, no. 1, 2005, pp. 51-52. <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-1-page-51.htm>

III- Thèses et mémoires

Badj, Moustapha. *La Libre Circulation dans l'espace CEDEAO : étude sur les postes de contrôle frontalier de Keur Ayip (Sénégal-Gambie) et de Mpack (Sénégal-Guinée Bissau)*, Mémoire Master Coopération Décentralisation et Développement Local. Université Assane Seck de Ziguinchor, 2019-2020.

Bourou, Dangniré Gwladys. *Le développement local par la coopération décentralisée, Mémoire administration locale et développement durable*, Mémoire de droit et de licence politique. Université de Parakou, Bénin, 2019-2020.

Coly, Alice. *Décentralisation, gouvernance et développement local. Le rôle de la coopération décentralisée : cas de la Savoie et de Bignona*, Mémoire Master Coopération Décentralisation et Développement Local. Université Assane Seck de Ziguinchor, 2016-2017.

Diagne, Ndeye Sokhna. *Le développement local, sens et application d'un concept : analyse d'un Fonds de développement local dans les régions pauvres du Sénégal*, Thèse n° 2016MON30071. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2016 <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01563273>.

Joyeux, Grégoire. *La dimension économique du développement durable dans la coopération décentralisée : quelles synergies ?*, Mémoire MBA Management du développement durable, I.S.G Paris, 2011.

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/_MemoirePDFGregoireJoyeuxOctobre2011__cle0fc37c.pdf

Mahouton, Marius Elvis Djossou. *La coopération décentralisée France-Bénin*, Thèse Sciences Humaines et Art, Université de Poitiers, 2018.

Mboup, Cheikh Khadim. *Coopération décentralisée et développement local: l'exemple des conseils de quartier de Eaux-Clares/Diaminar et de Diamaguene (Saint-Louis)*, Mémoire Sociologie. Université Gaston Berger, Saint-Louis, 2003-2004.

Ndiaye, Adama. *La contribution par transferts de fonds des émigrés au développement local de la commune de Niomré*, Mémoire Master Coopération Décentralisation et Développement Local. Université Assane Seck de Ziguinchor, 2019-2020.

Niang, Demba. *Gouvernance locale, maîtrise d'ouvrage communale et stratégies de développement local au Sénégal : l'expérience de la ville de Saint-Louis*, Thèse Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2007, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00134553>

IV- Documents et rapports

ANSD. *Situation économique et sociale régionale*, édition 2017-2018, Matam 2021.

ANSD. *Situation économique et sociale régionale*, édition 2019-2020, Matam 2021.

Coly, Chérif. « Coopération Décentralisée et Développement Local ». Université Assane Seck, Ziguinchor, Sénégal. Cours Master2 CIDL, 2019-2020.

ETIC. « Réalisation d'une étude de capitalisation et d'opportunités du solaire pour le développement d'énergie renouvelable dans des forages du département de Matam ». *Rapport*, Matam, 2021.

Géographie de l'Ardèche. *Portail ardeche-evasion.com*. <https://www.ardeche-evasion.com/geographie-ardeche/>. Consulté le 5 novembre 2023.

Husson, Bernard. *La coopération décentralisée, légitimer un espace public local au Sud et à l'Est*, Edition CIEDEL, rapport n°7, 2000.

INSEE, Département de l'Ardèche (07), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-07>. Consulté le 5 novembre 2023.

Légifrance. *Le service public de la diffusion du droit*. <https://www.legifrance.gouv.fr/> Consulté le 5 novembre 2023.

MAE, MINEFI, AFD. *Bilan évaluatif de la politique française de coopération au développement entre 1998 et 2010*. Rapport d'annexe : bilan, n°1, 2012, p. 94.

Mestre, Christophe Lajarge, Corinne. *La coopération décentralisée, enjeux, acteurs, mécanismes et modalités de mise en œuvre*, CIEDEL, Avril 2014, Lyon, p.7.

Samoura, Abdoulaye et al. « Analyse globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSEN 2010) » *Profil de Moyens d'Existence Zone SN03 : Vallée, Emigration/Transferts*, avril 2013.

Taataan, ASADIC. « Déconcentration et Décentralisation au Sénégal », *Cahier du formateur en décentralisation et en développement local*, cahier n°7. https://taataan.sn/wp-content/uploads/2020/01/cahier-du-formateur-7_Mise-en-page-1.pdf

V- Webographie

ADOS. Le Mag', n°1, mai 2017, pp. 8, <http://www.ados-association.org/data/doc/17-ados-lemag-n1.pdf>

ADOS. Le Mag', n°2, novembre 2017, pp. 8, <http://www.ados-association.org/data/doc/17-ados-lemag-n2.pdf>

<https://journals.openedition.org/>

<https://hal.science/>

<https://www.cairn.info/>

<http://www.ados-association.org/supports-en-ligne/ados-mag.html>

<https://www.ansd.sn/taxonomy/term/16>

<https://www.insee.fr/fr/accueil>

<https://www.jstor.org/stable/42903966>.

ANNEXES

ANNEXE 1 : GUIDES D'ENTRETIEN

GUIDE D'ENTRETIEN 1

CIBLE : ADOS

Thème 1 : identification

Prénom(s) :

Nom :

Fonction :

Institution :

Thème 2 : coopération Ardèche-Matam

Sous-thèmes :

Que pensez-vous de la coopération Ardèche-Matam ?

Quels sont les impacts de la coopération décentralisée dans le département ?

Quels sont les limites de la coopération décentralisée avec l'Ardèche ?

Quel est votre position dans le périmètre d'action de la coopération ?

Y a-t-il un bon suivi des projets ? Quel est votre rôle au niveau des suivis ?

Faites une appréciation sur la volonté et la mobilisation des acteurs locaux.

Faites une appréciation sur la mobilisation des acteurs du Nord.

Thème 3 : projet SEAUDEL

Sous-thèmes :

Contexte du projet

Contenu du projet

Le financement du projet

Impacts du projet sur le développement local du département

Difficultés rencontrées durant le déroulement du projet

Points forts et points faibles du projet

Votre accompagnement dans le cadre de ce projet

Partenaires et acteurs impliqués

Dispositif de pilotage.

GUIDE D'ENTRETIEN 2

CIBLE : élus locaux du département de Matam

Thème 1 : Identification

Prénom(s) :

Nom :

Fonction :

Institution :

Thème 2 : Développement local

Sous-thèmes :

Votre perception du développement local

Les axes stratégiques du plan départemental de développement de Matam

Communication sur vos actions aux populations. Par quels canaux ?

Méthodes de reddition de compte à l'Etat

Volonté et mobilisation des acteurs locaux

Thème 3 : Coopération décentralisée

Sous-thèmes :

Les politiques de votre institution concernant la coopération décentralisée.

Le contexte du partenariat avec l'Ardèche.

L'historique du partenariat.

Les actions réalisées dans le cadre de la coopération.

Impacts des projets sur la condition de vie de la population.

Que pensez-vous du mode de gestion des projets ?

Les problèmes rencontrés durant le déroulement des projets.

Y a-t-il une concordance entre votre stratégie de développement et celle de la coopération

Les programmes mis en place répondent-ils aux besoins de la population ?

Les rapports que vous entretenez avec les partenaires du Nord.

Considérez-vous votre relation avec les collectivités du Nord comme une coopération ou une relation d'aide ?

Quel est le profit tiré par les collectivités françaises ?

Qu'en est-il de la mobilisation des acteurs locaux et de la population par rapport aux programmes de coopération décentralisée ?

Communiquez-vous sur vos actions ? Par quels canaux ?

Quel est votre rôle dans la mise en œuvre du projet SEAUDEL ?

Contexte du projet SEAUDEL

GUIDE D'ENTRETIEN 3

CIBLE : autorités locales de la commune de Bokidiawé

Thème 1 : Identification

Prénom(s) :

Nom :

Fonction :

Institution :

Thème 2 : coopération décentralisée

Sous-thèmes :

Votre perception de la coopération décentralisée

Programmes d'accompagnement de la coopération décentralisée

Rôle de la coopération décentralisée sur le développement local de la commune

Impacts (positifs ou négatifs) de la coopération décentralisée sur la commune

Forces et faiblesses de la coopération décentralisée

Contexte et historique du partenariat Matam-Ardèche

Problèmes rencontrés durant la mise en œuvre des projets dans le cadre de la coopération

Thème 4 : Projet SEAUEDEL

Sous thèmes :

Contexte du projet

Réactions de la population face au projet

Problèmes durant le déroulement du projet

Points forts et points faibles du projet

L'accompagnement de l'ADOS

Lien entre votre stratégie de développement et le projet

Impacts du projet sur les bénéficiaires et les non bénéficiaires

Situation de la commune de Bokidiawé avant et après le projet SEAUEDEL

Les effets du projet sur le département

Comité de pilotage du projet

Le projet dans les axes du PSE

Le projet dans les ODD

GUIDE D'ENTRETIEN N 4

CIBLES : responsables de production/chefs de village

Thème 1 : Identification

Prénom(s) :

Nom :

Fonction :

Institution :

Thème 2 : Projet SEAUEDEL

Sous-thèmes :

La sélection

Les critères de sélection

Votre rôle de responsable/de chef de village par rapport au projet

Le déroulement du Projet/ les activités

Le fonctionnement de chaque activité

L'impact de chaque activité (sur la population/ sur la commune)

Votre rapport avec le comité de pilotage

Vos rendements

Redevabilité à la commune (taxe, impôt, etc.)

Je m'appelle Coumba GAYE, étudiante à l'université Assane Seck de Ziguinchor en Master 2 en Coopération Internationale et Développement Local. J'effectue une collecte d'informations dans le cadre de mon mémoire, qui a pour thème: " La coopération décentralisée comme stratégie de développement local dans le département de Matam: cas de l'accompagnement de l'Ardeche." Comptant sur vous pour des résultats fiables, je me permets de vous demander de répondre à ce questionnaire en toute objectivité.

Identification

1. Sexe

1. Masculin 2. Féminin

2. Âge

1. Moins de 20 ans 2. Entre 20 ans et 40 ans
 3. Entre 40 ans et 60 ans 4. Plus de 60 ans

3. Ethnie

1. Peulh 2. Sérère 3. Diola
 4. Soninké 5. Wolof

4. Situation matrimoniale

1. Marié(e) 2. Célibataire 3. Divorcé(e)
 4. Veuf(ve)

5. Lieu de résidence

1. Domicile familial 2. Domicile conjugal
 3. Domicile personnel

6. Niveau d'instruction

1. Primaire 2. Secondaire
 3. Universitaire 4. Non instruit
 5. Instruction coranique

7. Profession

Le projet SEAUDEL

8. Comment avez-vous adhérer au projet SEAUDEL ?

9. Quelles ont-été vos premières impressions face au projet ?

10. Avez-vous cru à la réussite de ce projet au départ ?

1. Oui 2. Non 3. Un peu

11. Expliquez pour chaque réponse

12. Quelle était votre source de revenu avant le projet ?

13. A quelle intervalle estimez-vous vos revenus avant le projet ?

1. Moins de 50 000 FCFA
 2. Entre 50 000 et 100 000 CFA
 3. Entre 100 000 et 200 000 FCFA
 4. Plus de 200 000 FCFA

14. Quel type d'activité menez-vous dans le projet ?

15. Que cultivez-vous pour chaque campagne ?

16. A quelle intervalle estimez-vous vos revenus après chaque vente ?

1. Moins de 50 000 FCFA
 2. Entre 50 000 et 200 000 FCFA
 3. Entre 200 000 et 400 000 FCFA
 4. Entre 400 000 et 600 000 FCFA
 5. Plus de 600 000 FCFA

17. Quelles utilisations faites-vous de vos revenus ?

1. Dépenses quotidiennes 2. Investissements
 3. Activités commerciales 4. Autres

18. Si 'Autres', précisez :

19. Quelles réalisations avez-vous fait grâce à vos revenus ?

1. Achats terrain/mais on
 2. Achats d'autres parcelles de culture
 3. Achat de matériel
 4. Voyage
 5. Mariage
 6. Autres

20. Si 'Autres', précisez :

21. y a-t-il des réalisations collectives au profit de la population non bénéficiaire du projet ?

1. Oui 2. Non

22. Si 'Oui', précisez :

23. Payez-vous des taxes à la commune ?

1. Oui 2. Non

24. Si 'Oui', précisez le montant :

25. Allez-vous continuer le projet même sans le support de l'Ardèche ?

1. Oui 2. Non

26. Appréciez-vous l'accompagnement de l'Ardèche ?

1. Oui 2. Non

27. Si 'Oui', quels sont vos projets à long terme par rapport au projet ?

28. Envoyez-vous de l'argent à l'extérieur de Matam ?

1. Oui 2. Non

29. Si 'Oui', à qui et où ?

30. A quelle fin envoyez-vous de l'argent ?

31. Quels sont les modes de transferts utilisés ?

- 1. Virement bancaire
- 2. Western Union
- 3. Money gram
- 4. Opérateurs téléphoniques
- 5. A l'aide d'un tiers
- 6. Autres

32. Si 'Autres', précisez :

33. Y a-t-il des améliorations à faire par rapport au projet ?

1. Oui 2. Non

34. Si 'Oui', précisez :

35. Quelles recommandations faites-vous ?

Je m'appelle Coumba GAYE, étudiante à l'université Assane Seck de Ziguinchor en Master 2 en Coopération Internationale et Développement Local. J'effectue une collecte d'informations dans le cadre de mon mémoire, qui a pour thème: " La coopération décentralisée comme stratégie de développement local dans le département de Matam: cas de l'accompagnement de l'Ardèche." Comptant sur vous pour des résultats fiables, je me permets de vous demander de répondre à ce questionnaire en toute objectivité.

Identification

1. Sexe

1. Masculin 2. Féminin

2. Âge

1. Moins de 20 ans 2. Entre 20 et 40 ans
 3. Entre 40 et 60 ans 4. Plus de 60 ans

3. Ethnie

1. Peulh 2. Sérère, Diola 3. Diola
 4. Soninké 5. Wolof

4. Situation matrimoniale

1. Marié(e) 2. Célibataire 3. Divorcé(e)
 4. Veuf(ve)

5. Lieu de résidence

1. Domicile familial 2. Domicile conjugal
 3. Domicile personnel

6. Niveau d'instruction

1. Primaire 2. Secondaire
 3. Universitaire 4. Non instruit
 5. Instruction coranique

7. Profession

Projet SEAUEDEL

8. Bénéficiez-vous d'un autre projet ?

1. Oui 2. Non

9. Si 'Oui', précisez :

10. Quelles sont vos sources de revenus ?

11. Vos revenus vous permettent-ils de subvenir à vos besoins ?

1. Oui 2. Non

12. Si 'Non', comment faites-vous pour subvenir à vos besoins ?

13. A quelle intervalle estimez-vous vos revenus par mois ?

1. Moins de 50 000 FCFA
 2. Entre 50 000 et 100 000 FCFA
 3. Entre 100 000 et 200 000 FCFA
 4. Plus 200 000 FCFA

14. Avez-vous de idées de projets ?

1. Oui 2. Non

15. Si 'Oui', au regard des réalisations d'Ardèche, espérez-vous son accompagnement pour votre projet ?

1. Oui 2. Non

16. Connaissez-vous ADOS ?

1. Oui 2. Non

17. Quelle appréciation faites-vous de ADOS ?

18. Avez-vous connaissance du projet SEAUEDEL ?

1. Oui 2. Non

19. Quelle appréciation faites-vous du projet ?

20. Quelle différence constatez-vous après la mise en oeuvre du projet ?

21. Bénéficiez-vous indirectement du projet ?

1. Oui 2. Non

22. Si 'Oui', comment ?

23. Tirez-vous profit des réalisations collectives des bénéficiaire du projet ?

1. Oui 2. Non

24. Si 'Oui', lesquelles :

25. Quelles recommandations faites-vous aux bénéficiaires du projet SEAUEDEL ?

26. Etes-vous prêt à adhérer à un autre projet de la commune ?

1. Oui 2. Non

ANNEXE 3 :



Champs solaire de Doumga Rindiw



Champs solaire de Thièhel Sébé



Périmètre maraîcher de Doumga Rindiaw



Forage multi-villages et réservoir de Thiéhel Sébé



Magasins de stockage en voute nubienne des deux sites



Intérieur des magasins de conservation



Préparation du sol avant culture



Préparation de l'engrais



Compteur d'eau de parcelles



Visite guidée avec le chef de village de Doumga Rindiaw

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE	<i>i</i>
REMERCIEMENTS	<i>ii</i>
RÉSUMÉ	<i>iv</i>
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	<i>vii</i>
LISTE DES FIGURES	<i>x</i>
LISTE DES TABLEAUX	<i>xi</i>
SOMMAIRE	<i>xiii</i>
INTRODUCTION	<i>1</i>
PREMIÈRE PARTIE : CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE	<i>4</i>
Chapitre I : Cadre théorique	<i>5</i>
Section 1 : Problématique	<i>5</i>
1-1 Contexte du sujet	<i>5</i>
1-2 Problématique de recherche	<i>10</i>
Section 2 : définition des concepts	<i>14</i>
2-1 Coopération décentralisée	<i>14</i>
2-2 Développement local	<i>16</i>
2-3 Stratégie	<i>17</i>
Section 3 : Objectifs et hypothèses de l'étude	<i>18</i>
3-1 Objectifs	<i>18</i>
3-1-1 Objectif général	<i>18</i>
3-1-2 Objectifs spécifiques	<i>18</i>
3-2 Hypothèse	<i>18</i>
3-2-1 Hypothèse principale	<i>19</i>
3-2-2 Hypothèses secondaires	<i>19</i>
Section 4 : Justification et pertinence	<i>19</i>
4-1 Justification du choix du sujet	<i>19</i>
4-2 Pertinence du sujet	<i>20</i>
Section 5 : revue de la littérature	<i>23</i>
5-1 Coopération décentralisée et décentralisation	<i>23</i>
5-2 Coopération décentralisée et développement local	<i>25</i>
Chapitre II : Cadre méthodologique	<i>27</i>
Section 1 : Les techniques d'investigations	<i>27</i>
1-1 Recherche documentaire	<i>27</i>
1-2 Collecte de données	<i>27</i>
1-3 Traitement de données	<i>29</i>
Section 2 : échantillonnage	<i>29</i>
2-1 Population mère	<i>29</i>
2-2 Taille de l'échantillon	<i>30</i>
Section 3 : problèmes rencontrés durant la recherche	<i>30</i>
Section 4 : les palliatifs aux problèmes rencontrés	<i>31</i>
DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATIONS DU CADRE DE L'ÉTUDE ET DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	<i>33</i>

Chapitre I : présentation du cadre de l'étude	34
Section 1 : Présentation du département d'Ardèche	34
1-1 Situation géographique	35
1-2 Situation administrative	35
1-3 Données démographique	36
1-4 Situation économique	36
1-4-1 L'agriculture	36
1-4-2 L'industrie	37
1-4-3 Le tourisme	37
Section 2 : Présentation du département de Matam	38
2-1 Situation géographique	38
2-1-1 Données physiques	38
2-1-2 Les données climatologiques	40
2-1-3 Les données hydrographiques	40
2-2 Organisation administrative	41
2-3 Situation démographique	41
2-4 Situation économique	42
2-4-1 L'agriculture	42
2-4-2 L'élevage	43
2-4-3 Les activités économiques secondaires	44
2-4-3-1 La pêche	44
2-4-3-2 Le commerce	44
Section 3 : présentation de la commune de Bokidiawé	45
3-1 Situation géographique	45
3-2 Situation administrative	46
3-3 Situation démographique	46
3-4 Situation économique	47
3-4-1 L'agriculture	47
3-4-2 L'élevage	48
2-4-3 La pêche et l'aquaculture	49
2-4-4 Le commerce	49
Section 4 : Présentation de l'ADOS	49
4-1 Objectifs	50
4-2 Principes	50
4-3 Types d'activités	51
Chapitre II : présentation de la coopération décentralisée Ardèche-Matam	54
Section 1 : contexte de la coopération décentralisée Ardèche-Matam	54
1-1 Contexte de la décentralisation	54
1-2 Contexte du Plan Sénégal Émergent	55
1-3 Contexte des conditions à Matam	56
Section 2 : Historique de la coopération décentralisée Ardèche-Matam	57
Section 3 : les réalisations de la coopération décentralisée Ardèche-Matam dans le département	58
Section 4 : les difficultés dans la mise en œuvre des programmes de coopération	60
4-1 La mobilisation des acteurs locaux	60
4-2 La pérennisation des projets	60
4-3 Le positionnement de l'ADOS	61
4-4 Le contexte covid	61
TROISIÈME PARTIE : CADRE ANALYTIQUE DE L'ÉTUDE DE CAS, VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES ET RECOMMANDATIONS	63

Chapitre I : étude de cas : projet SEAUEDEL	64
Section 1 : présentation du projet SEAUEDEL	64
1-1 Présentation générale	64
1-2 Objectifs du projet	66
1-2-1 L'objectif général	66
1-2-2 Objectifs spécifiques	66
1-3 Le contenu du projet	66
1-3-1 Installation du dispositif opérationnel de pilotage et de suivi-évaluation du projet	67
1-3-2 La transition énergétique avec l'équipement des ouvrages hydrauliques en solaire	68
1-3-3 Le renforcement du réseau de distribution d'eau existant	68
1-3-4 Appui à la modernisation de l'agriculture pour la promotion du développement local de la commune	69
1-4 Partenaires impliqués sur le projet	69
Section 2 : Le diagnostic sectoriel du projet SEAUEDEL	70
2-1 Le contexte du projet au niveau national	70
2-2 Le contexte du projet au niveau départemental et communal	71
2-3 Le contexte du projet au niveau international	73
Section 3 : les impacts du projet	74
3-1 Les impacts économiques	75
3-2 Les impacts sociaux	76
3-3 Les impacts environnementaux	77
Section 4 : les problèmes rencontrés durant le déroulement du projet	77
4-1 A Thiéhel Sébé	77
4-2 A Doumga Rindiaw	79
 Chapitre II : présentation des résultats, vérification des hypothèses, discussion et recommandations	 80
Section 1 : présentation des résultats d'enquête de terrain	80
1-1 Le questionnaire adressé aux bénéficiaires du projet	81
1-2 Le questionnaire adressé aux non bénéficiaires du projet	87
Section 2 : vérification des hypothèses	94
2-1 Hypothèse secondaires 1	94
2-2 Hypothèse secondaires 2	95
2-3 Hypothèse secondaires 3	96
2-4 Hypothèse principale	97
Section 3 : Discussion des résultats	99
Section 4 : recommandations	101
4-1 Recommandations à l'État	101
4-2 Recommandations aux autorités locales	102
4-3 Recommandations à la population	103
 CONCLUSION	 104
BIBLIOGRAPHIE	107
ANNEXES	115
TABLE DES MATIÈRES	132

